



HAL
open science

L'introduction des livres numériques en bibliothèque : la déontologie professionnelle questionnée ?

Lise Privat

► To cite this version:

Lise Privat. L'introduction des livres numériques en bibliothèque : la déontologie professionnelle questionnée ?. domain_shs.info.edit. 2013. <mem_00871785>

HAL Id: mem_00871785

https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00871785v1

Submitted on 10 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



UFR SHA

Département

Documentation, Documentaires, Documents numériques

Année universitaire 2012-2013

L'introduction des livres numériques en bibliothèque : la déontologie professionnelle questionnée ?

Mémoire pour l'obtention du Master esDoc

*Mention Information-Communication
Spécialité Documentation*

Présenté par

Mademoiselle Lise Privat

Le 26 septembre 2013

Sous la direction de

Madame Marina Dinét-Dumas
Université de Poitiers





UFR SHA

Département

Documentation, Documentaires, Documents numériques

Année universitaire 2012-2013

L'introduction des livres numériques en bibliothèque : la déontologie professionnelle questionnée ?

Mémoire pour l'obtention du Master esDoc

*Mention Information-Communication
Spécialité Documentation*

Présenté par

Mademoiselle Lise Privat

Le 26 septembre 2013

Sous la direction de

Madame Marina Dinét-Dumas
Université de Poitiers



Remerciements

Je souhaite remercier Mme Marina Dinet-Dumas pour son écoute et ses conseils, qui m'ont aidée à rédiger ce mémoire sereinement.

Je tiens à remercier Mme Fabienne Chatelain, ainsi que toute l'équipe de documentalistes d'Audencia, Sylvia, Isabelle, Françoise, Heidi, Anna et Anne, pour leur accueil chaleureux et leur bienveillance pendant mon stage.

Je remercie également M. Guillemin, Mme Vareille et l'ensemble des enseignants du Master EsDoc qui m'ont donné les outils nécessaires pour mener à bien mon projet de recherche et qui m'ont encadrée au quotidien au cours de cette année à Poitiers.

Je remercie toutes les personnes que j'ai interrogées pour réaliser ce mémoire, étudiants, enseignants, documentalistes et éditeurs.

Je remercie enfin mes parents et Jamal qui m'ont soutenue sans relâche durant toute la rédaction du mémoire et qui ont participé pour le travail de relecture.

Table des abréviations

ABF : Association des Bibliothécaires de France

ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation

ADPL : American Digital Public Library

DRM : Digital Rights Management

IFLA : Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires

IGB : Inspection Générale des Bibliothèques

OCR : Optical Character Recognition

PDF : Portable Document Format

SGDL : Société des Gens de Lettres

SNE : Syndicat National de l'Édition

SOFIA : Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit

URL : Uniform Resource Locator

Sommaire

Introduction

1. Le livre numérique, une innovation socio-technique ?

1. 1. Définition du livre numérique : de l'électro- au numérisé

1. 2. Les développements technologiques : mobilité, pluralité des usages et standardisation des formats

1. 2. 1. L'innovation de la liseuse : la mobilité

1. 2. 2. L'innovation de la tablette : l'usage multiple

1. 2. 3. L'innovation des formats : l'ouverture de l'information

1. 3. L'essor d'un marché : une nouvelle carte, de nouveaux enjeux

1. 3. 1. L'édition électronique : une innovation hésitante

1. 3. 2. L'édition numérique : une innovation progressive

1. 3. 3. Les agrégateurs : une innovation contrastée

1. 4. Le développement des usages : préfiguration des Smartphones

2. Les nouveaux enjeux professionnels

2. 1. Un questionnement professionnel nouveau : la politique documentaire influencée par des choix économiques et l'engagement juridique

2. 1. 1. Les codes de déontologie professionnelle de référence

2. 1. 2. Le livre numérique met en question la politique documentaire

2. 1. 3. Les livres numériques soulèvent des enjeux juridiques

2. 2. Contexte d'expérimentation : hypothèses et protocoles

2. 2. 1. Présentation du cadre général d'analyse

2. 2. 2. Deux hypothèses de réflexion

2. 2. 3. Méthodologie et protocole de recherche

3. Confrontation des hypothèses

3. 1. Les lecteurs n'ont pas besoin des livres numériques

3. 1. 1. L'enquête révèle une posture paradoxale de la part des étudiants

3. 1. 2. Les entretiens avec les enseignants révèlent la naissance d'un besoin, mais un usage faible

3. 1. 3. Les entretiens avec les documentalistes révèlent un manque de formation aux livres numériques

3. 2. Les livres numériques : « une innovation par l'offre » encouragée par les pouvoirs publics et privés

3. 3. Les nouveaux enjeux déontologiques

3. 3. 1. Processus de conscientisation du livre numérique

3. 3. 2. Enjeux déontologiques : garantir l'accès et l'archivage pérenne des documents

3. 3. 3. Enjeux déontologiques : le rôle de filtre informationnel pour canaliser l'accès au contenu

Conclusion

Annexes

ANNEXE A. Le code de déontologie de l'IFLA

ANNEXE B. Questionnaire aux étudiants d'Audencia et de SciencesCom

ANNEXE C. Entretiens avec les enseignants

ANNEXE D. Entretiens avec les documentalistes

Table des matières

Introduction

En mai 2013, Pierre Lescure, ancien patron du groupe Canal Plus, remet au gouvernement le rapport « Culture Acte 2. Mission « Acte II de l'exception culturelle » Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique »¹. En 80 propositions, Pierre Lescure brosse un tableau de l'ensemble des acteurs culturels et des enjeux nouveaux qui jaillissent à l'ère du numérique. Il émet des propositions d'amélioration, en mettant en tension permanente l'économie du monde culturel avec l'exception culturelle, concept de droit international qui établit que la culture n'est pas un bien comme les autres, et par conséquent ne doit pas obéir aux mêmes règles de libres échanges comme les autres marchandises. Ainsi, Pierre Lescure fait cas de la question des livres numériques en bibliothèque. Aujourd'hui, le tableau que nous pouvons esquisser du monde du livre numérique en bibliothèque est encore flou : « L'offre de prêt de livres numériques en bibliothèque pâtit du manque de lisibilité de la stratégie commerciale des éditeurs, intégrateurs et distributeurs numériques. »². En effet, en tant que tel, le livre numérique est une innovation dont le processus est encore naissant en France. Sa place dans les bibliothèques est aujourd'hui de plus en plus observée car est potentiellement source de beaucoup d'enjeux bibliothéconomiques. Et pourtant, cela fait presque 40 ans que le livre numérique existe et évolue. Conventionnellement, nous pouvons dater la naissance du livre numérique par l'initiative de Michael Hart, alors étudiant à l'université de l'Illinois. Il décide de mettre en ligne sur les serveurs d'Arpanet la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis. Pour la première fois, un contenu est accessible à partir d'un ordinateur à plusieurs personnes simultanément et gratuitement. Les paradigmes géographiques, physiques et économiques, inhérents du livre imprimé, sont remis en question. L'accès à l'information est soudainement étendu au monde numérique, à cette époque encore balbutiant. L'information glisse une nouvelle fois de support. Michael Hart a continué son projet en numérisant, d'abord manuellement, puis

¹ LESCURE, Pierre. *Culture, Acte 2. Mission « Acte II de l'exception culturelle ». Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique*. [en ligne]. Paris : Ministère de la culture et de la Communication, 2013. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse :

http://www.culturecommunication.gouv.fr/var/culture/storage/culture_mag/rapport_lescur/index.htm#/

² Ibid., p. 186.

de manière automatique avec des scanners OCR (*Optical Character Recognition*), des centaines d'ouvrages libres de droit sur Internet. C'est l'accès à l'information qui est progressivement démocratisé au fil des siècles. Comme l'explique Bruno Blasselle « au début de notre ère, la forme du livre change. Du *volumen*, elle passe au *codex*, assemblage de cahiers cousus ensemble, prenant ainsi l'aspect qui est encore familier aujourd'hui.³ ». L'arrivée du codex marque le début du livre tel que nous le connaissons aujourd'hui. La diffusion du livre s'en va croissante au fil des siècles : depuis les moines copistes, en passant par le développement des universités, jusqu'à l'invention de Gutenberg au 15^{ème} siècle. L'histoire du livre au fil des siècles en Occident est marquée par une désacralisation lente et progressive de l'objet codex. Grâce à l'imprimerie de Gutenberg, grâce à la scolarisation obligatoire, grâce aux réductions des coûts de productions de l'imprimerie, grâce aux développements économiques des maisons d'éditions, grâce aux faibles coûts d'achat, le livre codex est un objet du quotidien. Depuis la fin du 19^{ème} siècle, l'homme a eu tendance à vulgariser l'objet livre, à vouloir se l'approprier massivement. Le livre de poche est un objet qui préfigure les caractéristiques du livre numérique : petit, peu coûteux, peu pérenne, facilement transportable, il attire un public de plus en plus mobile et trouvant normal que l'accès à la culture soit à un prix modeste, renonçant au passage à la qualité de l'objet. Dans ce contexte, le livre numérique fait sauter les dernières barrières économiques : tous les textes libres de droits peuvent gratuitement et légalement être lus et partagés sur Internet. L'opération de numérisation de Michael Hart sera officialisée sous le nom de « Projet Gutenberg », se positionnant expressément dans les traces de Gutenberg. Michael Hart a conscience qu'un tel projet peut avoir les mêmes répercussions que celle de l'imprimeur allemand. Depuis le projet Gutenberg de Hart, l'évolution du livre numérique est intrinsèquement liée à celle d'Internet. En 2009, Marie Lebert, journaliste et chercheuse en histoire du livre, a orienté ses études autour de l'histoire du livre numérique, qu'elle appelle « ebook »⁴. Pour synthétiser son travail, le livre numérique connaît trois grandes phases : de 1971 à 1994, le livre numérique est dans une phase d'accroissement

³ BLASSELLE, Bruno. *Histoire du livre*. Paris : Gallimard, 2008, p. 20.

⁴ LEBERT, Marie. *Une courte histoire de l'ebook* [en ligne]. Toronto : NEF, 2009, p. 3-4. Disponible à l'adresse : <http://www.etudes-francaises.net/dossiers/ebook.htm> [consulté le 14 février 2013]

spontanée, sans réelle mise en réseau à grande échelle des données, mais avec des ambitions humanistes de partage des connaissances gratuites pour tous. Aujourd'hui cette mouvance initiée par Michael Hart existe encore, bien que la technique passe aujourd'hui par l'océrisation des textes numérisés tout en restant en mode texte. Des projets tels que « Les classiques des Sciences Sociales »⁵ ou « Wikisource »⁶ - dont le nom initial était « Project Sourceberg »⁷ - sont une prolongation du projet Gutenberg. Aujourd'hui des dizaines de projets de numérisation existent à travers le monde⁸, posant la question des métadonnées et de l'interopérabilité. De 1995 à 2004, la deuxième phase est marquée par l'avènement du web, en parallèle de la montée d'équipement des ménages en ordinateur et en connexion internet. La troisième phase de l'histoire du livre numérique est ainsi marquée par l'évolution de la technologie numérique. Les liseuses ont des caractéristiques techniques emblématiques de toutes les liseuses que l'on trouve aujourd'hui distribuées sur le marché : écran à encre électronique ayant pour caractéristiques de refléter seulement la lumière du jour et donc d'avoir un certain confort de lecture, et également de n'utiliser que très peu d'énergie et c'est-à-dire d'avoir une batterie qui peut durer un mois en comparaison de certaines tablettes, qui ne tiennent que quelques jours. Les liseuses sont également aujourd'hui équipées d'un écran tactile, imitant les usages des Smartphones et des tablettes. Il est aussi possible de personnaliser la lecture en modifiant la taille des caractères ou la police par exemple. Pour quelques liseuses, il est même proposé de brancher un casque audio, pour un public ayant des difficultés visuelles par exemple, ou bien un public qui mêle l'usage de la lecture avec celui de l'écoute de musique. Il est enfin courant de disposer d'une connexion wifi, c'est-à-dire d'être connecté à Internet en haut débit et sans fil.

Les grands groupes du web et les institutions aussi commencent à voir l'intérêt des livres numériques. Au début des années 2000, c'est le moteur de recherche *Google* qui

⁵ TREMBLAY, Jean-Marie. « Les classiques des sciences sociales ». *Classiques.uqac.ca* [en ligne]. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://classiques.uqac.ca/inter/a-propos.php>

⁶ FONDATION WIKIMEDIA. « Wikisource, la bibliothèque libre ». *Wikisource.org* [en ligne]. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://fr.wikisource.org/wiki/Accueil>

⁷ Wikisource. In *Wikipédia, l'encyclopédie libre* [en ligne]. Fondation Wikimedia, 2003. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://en.wikipedia.org/wiki/Wikisource>

⁸ Voir la liste que propose Wikipédia par exemple : http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_digital_library_projects [consulté le 2 juillet 2013]

se lance dans un projet d'envergure : numériser tous les livres, toute la connaissance du monde, pour la mettre à disposition dans son moteur de recherche. *Google books* repose sur un système d'extrait, c'est-à-dire qu'un ouvrage n'apparaît jamais totalement en entier. *Google books* a ainsi passé des accords avec de très grandes bibliothèques : bibliothèque de l'Université d'Harvard aux Etats-Unis, la bibliothèque municipale de Lyon en France par exemple. Le géant américain propose une offre intéressante aux bibliothèques dans la mesure où il numérise massivement et rapidement leurs collections et garantit un accès pérenne aux ressources. *Google books* numérise ainsi des millions d'ouvrages dans des lieux tenus secrets. Parmi la communauté des professionnels de l'information, quelques doutes persistent : *Google* numérise trop rapidement pour que le rendu soit de bonne qualité. De plus la société maintient une culture du secret entre chaque partenaire, leur interdisant de communiquer l'accord passé avec *Google*⁹. Quelques années plus tard, les auteurs découvrent avec surprise que leurs œuvres, encore soumises au droit d'auteur, ont été numérisées via les collections des bibliothèques, sans leur accord. Un long procès va alors commencer entre *Google books* et les auteurs. Peu à peu, les bibliothèques se rassemblent pour reprendre le projet de numériser les œuvres libres de droit, par les acteurs dont c'est le rôle et dans des conditions choisies par elles. C'est dans ce contexte qu'Europeana et l'*American Digital Public Library* (ADPL) voient le jour : des bibliothèques numériques publiques, portées par les bibliothèques nationales de chaque pays et interopérables entre elles. Europeana a été créée en 2005, sous l'initiative des chefs d'état de 6 pays européens¹⁰. Ces derniers avaient l'ambition de rassembler les œuvres numériques d'un maximum de pays européens et de créer une bibliothèque numérique qui soit accessible gratuitement à tous les internautes : « nous souhaitons (...) constituer ce qu'on pourrait appeler une *bibliothèque numérique européenne*, c'est-à-dire une action concertée de mise à disposition large et organisée de notre patrimoine culturel et scientifiques sur les

⁹ LEWIS, Ben. *Le livre selon Google* [en ligne]. Arte Reportage, 2010, 17'06. [Consulté le 12/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.youtube.com/watch?v=AhTOlbffEzw>

¹⁰ Voir la lettre du 6 avril 2005, signée par Jacques Chirac (France) , Aleksaner Kwasniewski (Pologne), Gerhard Schroeder (Allemagne), Silvio Berlusconi (Italie), José Luis Rodriguez Zapatero (Espagne), Ference Gyurcsany (Hongrie), à l'intention de M. José Manuel Durao Barroso, Président de la Commission européenne [en ligne]. [Consulté le 2 juillet 2013] Disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/letter_1/index_en.htm

réseaux informatiques mondiaux ». Cette démarche fait ainsi face à la numérisation massive de *Google* : les bibliothèques prennent le contrôle de leur collection numérique et font rayonner la culture européenne dans le monde. Néanmoins il convient de se demander si les grandes bibliothèques se seraient lancées dans le projet si *Google books* ne s'y était pas lancé en premier lieu. L'ADPL, américaine, est née en 2010 de la volonté du gouvernement fédéral américain de partager ses œuvres numériquement. Les Etats-Unis ont réussi à réunir le monde des bibliothèques publiques, les bibliothèques des archives, des universités, des enseignants et partenaires culturels pour constituer un catalogue numérique américain indépendant de la firme de Mountain View.

Le livre numérique a déjà sa place dans le monde de la culture. Mais dans un contexte où Internet et les réseaux de télécommunications sont sans cesse en mutation, comment définir clairement ce qu'est un livre numérique ? Maintenant que les livres numériques sont promus par des bibliothèques numériques internationales, qu'en est-il à l'échelle locale ? Nous nous interrogerons sur les raisons de leur présence dans les bibliothèques : à quels besoins le livre numérique répond-il vraiment et envers qui ? Nous nous demanderons si ce sont les usagers qui ont réellement besoin de livres numériques, ou bien si le livre numérique est innovation qui est incitée par les pouvoirs publics et privés. En conséquence, nous finirons par nous interroger sur les enjeux professionnels et déontologiques que le documentaliste peut ressentir face cette introduction progressive. Ce questionnement fera naître deux hypothèses : la première consiste à postuler que ce sont pas les usagers qui ont besoin des livres numériques, ni les documentalistes, mais qu'il s'agit d'une innovation par l'offre, incitée par les pouvoirs publics et privés. La seconde hypothèse correspond à admettre que les documentalistes perçoivent des enjeux professionnels et déontologiques qui, sur le long terme, questionnent leur métier.

Afin d'éprouver ces hypothèses, nous avons menés trois études au sein de la médiathèque Phileas Fogg, médiathèque de l'école de commerce Audencia Group à Nantes. Ces trois études se répartissent par public : étudiants, enseignants et documentalistes. Les étudiants ont été soumis à un questionnaire en ligne avec pour objectif d'évaluer d'abord leur satisfaction et leurs usages à propos de la base de livres numériques qui est à leur disposition, ScholarVox, mais aussi de mesurer leur besoin de livres numériques. Les enseignants ont été sélectionnés et soumis à un entretien

individuel d'une dizaine de questions. L'objectif était de connaître leur satisfaction de *ScholarVox*, plateforme de livres numériques, et de sentir les besoins et les usages en matière de livres numériques. Enfin, nous avons également interrogé l'ensemble des documentalistes de la médiathèque Phileas Fogg afin de comprendre leur point de vue sur les besoins et les enjeux déontologiques mis en tension avec la progression des livres numériques dans leur bibliothèque.

Dans ce mémoire, nous utiliserons le terme de bibliothèque dans un sens générique, recouvrant par là tous les types de bibliothèques, publiques ou privées, scolaires ou d'entreprise, ainsi que tous les centres de documentation concernés par la problématique des livres numériques. Notre cadre d'étude portera spécifiquement sur la médiathèque d'une école de commerce, mais notre raisonnement de pensée a vocation à s'élargir, dans la mesure du possible, à l'ensemble des structures documentaires. De la même manière, nous utiliserons le terme de documentaliste dans un sens large, pour désigner à la fois les bibliothécaires, documentalistes et autres professionnels de l'information ; nous préférons nous référer à l'étymologie documentaire pour désigner de manière neutre un objet qui se réfère au livre, tout en étant déjà plutôt ce que nous pouvons définir comme un document, selon la définition de l'ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation) : « Ensemble d'un support d'information, quel qu'il soit, des données enregistrées sur ce support et de leur signification, servant à la consultation, l'étude, la preuve ou la trace, etc. : livre, échantillon de parfum, tissus, film, etc. Le tout constitue une unité autonome. »¹¹. Aussi, nous désignons le public des bibliothèques par le terme usager, renvoyant aux dimensions de besoin d'information et d'usages. Enfin, ce que nous recouvrons derrière le terme de besoin est à prendre dans un sens strict : un besoin est une nécessité, sans laquelle l'utilisateur ne peut combler son manque d'information. Si l'utilisateur peut accéder à l'information par une solution A nécessaire et une solution B facultative, le besoin de l'utilisateur sera la solution A. La solution B pourrait être une demande, une attente, mais non un besoin au sens précis. Nous n'aborderons pas tous les sujets relevant du livre numérique, notamment l'aspect cognitif sur les usagers, ou encore la question de son

¹¹ Document. In *Vocabulaire de la Doc* [en ligne]. ADBS, 2013. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : http://www.adbs.fr/document-16827.htm?RH=OUTILS_VOC

avenir ; nous nous interrogerons plutôt sur les raisons de l'introduction progressive du livre numérique en bibliothèque et sur ses répercussions déontologiques présumées et effectivement ressenties par les documentalistes.

Dans une première partie nous tâcherons de définir ce qu'est le livre numérique à travers le filtre de l'innovation : innovation technologique, sociale et communautaire. Dans une deuxième partie, nous définirons la déontologie professionnelle et nous verrons en quoi, *a priori*, elle est déjà remise en question par le livre numérique. Nous exposerons également la méthodologie employée pour éprouver nos deux hypothèses de réflexion, préalablement développées. Enfin, dans une dernière partie, nous analyserons les résultats d'enquête et d'entretiens pour comprendre comment les livres numériques sont encouragés par les acteurs du monde culturels privés et publics et la réflexion déontologique autour des questions de pérennité.

1. Le livre numérique, une innovation socio-technique ?

1. 1. Définition du livre numérique : de l'électro- au numéris

L'arrivée du livre numérique dans le monde du livre s'effectue de manière progressive en France. Cette technologie pourrait être une innovation dans la mesure où une innovation implique l'idée d'un changement dans une dimension positive. Selon la définition de l'encyclopédie Universalis, « La notion d'innovation renvoie intuitivement à l'idée de nouveauté, de changement et de progrès. Dans une acception large, l'innovation peut être assimilée à tout changement introduit dans l'économie par un agent quelconque et qui se traduit par une utilisation plus efficace des ressources. »¹². En France, son ampleur n'est pas encore massive, et pourtant nous sentons qu'une innovation est en marche. En effet, pour Gérard Gaglio, maître de conférence en sociologie :

*Une innovation est une invention qui s'est répandue. L'innovation, pour être qualifiée comme telle, a fait l'objet d'une sanction positive d'un marché, notamment. Un groupe de concepteurs l'a pensée, aidé parfois d'utilisateurs pionniers, pour la soumettre à d'autres groupes, et certains s'en emparent. Elle a été adoptée, au moins, par et dans un milieu social.*¹³

L'innovation est un processus plus qu'un état de fait. Le livre numérique comme innovation sociale et technique doit donc être abordé comme une évolution et non comme une révolution. Nous verrons donc dans cette première partie en quoi le livre numérique est innovation technique et sociale. Avant de poser la question de cette innovation socio-technique, rappelons ce que nous entendons par « livre numérique », car cette expression est encore incertaine dans le vocabulaire professionnel.

Depuis presque 40 ans, le livre numérique emboîte le pas de l'évolution du monde informatique. Le vocabulaire pour le désigner est à l'image de la réalité qu'il reflète : complexe et plurielle. Les professionnels du livre ont d'abord parlé de « livre électronique », puis de « liseuse ». Au Canada, on parle de « livrel » pour désigner le

¹² HAMDOUCH, Abdelillah. « INNOVATION ». *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. [Consulté le 23/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/innovation/>

¹³ GAGLIO, Gérard. *Sociologie de l'innovation* [en ligne]. Paris : P.U.F. « Que sais-je ? », 2011, p. 3-6. [Consulté le 23/07/2013]. Disponible à l'adresse : www.cairn.info/sociologie-de-l-innovation--9782130585756-page-3.htm.

contenu et « liseuse » pour désigner le support. Certains français s'approprient l'anglais *ebook* pour désigner le contenu et « reader » pour désigner le support. De 2005 à 2012, l'expression recommandée et préconisée par le *Journal Officiel* est celle de « livre électronique ». Une évolution se fait sentir quand, le 4 avril 2012, le *Journal Officiel de la République Française* modifie le vocabulaire de l'édition et du livre en rayant explicitement l'ancien terme de livre électronique: « Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « livre électronique » au Journal Officiel du 18 janvier 2005 ». La nouvelle définition distingue le terme de « liseuse » de celui de « livre numérique »¹⁴. Une liseuse est un « appareil portable doté d'un écran et destiné au stockage et à la lecture des livres numériques ou des périodiques », tandis qu'un livre numérique correspond à un « ouvrage édité et diffusé sous forme numérique, destiné à être lu sur un écran ». Comme le commente Bernard Prost :

« En France, il a fallu attendre avril 2012 pour que la puissance publique stabilise l'expression officielle désignant le fichier comme « livre numérique ». La précédente définition, datant de 2005, était « livre électronique » et ne faisait référence qu'au support physique »¹⁵.

Nous observons ainsi un glissement sémantique : on ne parle plus de livre « électronique », mais de livre « numérique ». Le terme « électronique » est un terme récent : apparu au début du 20^{ème} siècle pour la première fois et calqué de l'anglais « *electronic theory* », il renvoie à la dimension du support matériel¹⁶ ; le terme « numérique », date du début du 17^{ème} et renvoie en premier lieu à ce qui a « rapport aux nombres, qui appartient aux nombres »¹⁷. Cette association aux nombres fait donc appel à nos capacités de déchiffrement, comprendre un code et en tirer un sens. Le terme de « numérique » renvoie ainsi davantage au contenu, nativement numérique ou numérisé,

¹⁴ JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE n°0081 du 4 avril 2012 page 6130, texte n° 118. *Vocabulaire de l'édition et du livre (liste de termes, expressions et définitions adoptés)* [en ligne]. Disponible sur

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2FE3E59E060956B47AF9642FF9EF39C7.tpdjo07v_1?cidTexte=JORFTEXT000025627105&categorieLien=id [consulté le 10 février 2013].

¹⁵ PROST, Bernard, MAURIN, Xavier, LEKEHAL, Mehdi. *Le livre numérique*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2013, p. 15.

¹⁶ Electronique. In *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. Portail lexical étymologique*. [en ligne]. Nancy : CNRS, 2013. [Consulté le 03/07/2013]. Disponible à l'adresse :

<http://www.cnrtl.fr/etymologie/%C3%A9lectronique>

¹⁷ Numérique. In *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. Portail lexical étymologique*. [en ligne]. Nancy : CNRS, 2013. [Consulté le 03/07/2013]. Disponible à l'adresse :

<http://www.cnrtl.fr/etymologie/num%C3%A9rique>

mais indépendant de la machine qui le lit. Le vocabulaire technique a d'abord préféré se référer au support technologique, à la matière. Ce n'est qu'une fois les premières avancées technologiques dépassées que le glissement sémantique a eu lieu. En 2012, le livre numérique est indépendant du support sur lequel il est lu : ce qui importe, c'est l'information qu'il contient, peu importe qu'elle soit décryptée sur une liseuse, un ordinateur ou une tablette. Françoise Paquienseguy va même jusqu'à affirmer que « cette autonomie des contenus par rapport à une TICN peut aussi être analysée comme une suprématie des contenus sur les supports techniques qui les transmettent, les stockent ou les affichent. »¹⁸. En effet, dans la mesure où le contenu informationnel ne dépend plus du support sur lequel il est attaché, nous pouvons concevoir qu'il s'affranchit de toutes les contraintes matérielles liées à l'usure, aux accidents, à la destruction du support. En ce sens, les contenus sont « autonomes ». C'est une première dans l'histoire du livre puisque l'essence même du livre est d'être un outil qui porte un contenu. Sans le papier, point de contenu conservable dans le temps. Avec le livre numérique, le contenu informationnel glisse de support en support en quelques secondes et sans effort physique. Nous sentons déjà qu'à travers cette autonomie des contenus, des enjeux déontologiques peuvent surgir : l'autonomie n'est pas l'indépendance. Au contraire, le documentaliste doit continuer, plus que jamais, à prêter attention aux supports numériques dans un objectif de pérennité. Aujourd'hui cependant, le terme pour désigner un livre numérique dans le quotidien professionnel des documentalistes est encore incertain. Certains parlent spontanément encore de « livre électronique », d'autres considèrent l'anglais *ebook* plus clair. Concrètement, les documentalistes emploient aléatoirement ces vocabulaires synonymes et poreux. De plus, Bernard Prost ne manque pas de noter que :

« La créativité commerciale a contribué à inventer des noms spécifiques liés à une marque dans l'esprit de réitérer le succès de noms commerciaux devenus désignation d'objets courants (Frigidaire, Scooter, etc.) : à côté des tablettes (Ipad, et autres Galaxy Tab) et des Smartphones qui sont aussi des supports de lecture. »¹⁹

¹⁸ PAQUIENSEGUY, Françoise. « La formation des usages à l'ère des TIC numériques ». *Observatoire des mutations des industries culturelles* [en ligne]. Paris : CEMTI, 2005, p. 9. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.observatoire-omic.org/en/art/154/la-formation-des-usages-a-l-ere-des-tic-numeriques.html>

¹⁹ PROST, Bernard, MAURIN, Xavier, LEKEHAL, Mehdi. *Le livre numérique*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2013, p. 16.

En effet il n'est pas rare d'entendre parler de *Kindle* à la place de liseuse et d' *Ipad* pour signifier tablette. L'utilisateur, lorsqu'il emploie ce vocabulaire commercial, ressemble plus à un consommateur de bien culturel qu'à un usager de bibliothèque, où la vigilance imposerait une dénomination plus neutre. L'influence économique interroge aussi notre vocabulaire et donc notre pensée. En tant que professionnel de l'information, un devoir de neutralité et de respect des dénominations officielles nous impose d'utiliser dans ce mémoire l'expression « livre numérique » pour désigner le contenu d'un livre, et le terme de « liseuse » ou « tablette » en fonction du contexte pour désigner le support sur lequel le livre électronique est lu. En effet, la confusion entre le support et le contenu qu'il contient est fréquente. La numérisation d'un livre est plus qu'une simple conversion, c'est une transformation innovante. Nous parlons de livres homothétiques pour désigner les livres numériques qui restent fidèles à leur équivalent imprimé. Aucun ajout ni retrait particulier n'est effectué lors du passage au numérique. A l'opposé, nous parlons de livre enrichi pour désigner un livre qui prend toutes les possibilités qu'offre le numérique pour, notamment, mélanger différents types de médias : textuels bien sûr, mais aussi sonores et visuels. Le contenu se détache alors complètement de son support physique et a pour conséquence de rendre son appropriation plus difficile. De plus la culture du web ancre des usages de lecture rapide, de rebond et d'accès instantané : usages qui dépendent aussi beaucoup de l'appareil sur lequel le livre numérique est lu. Maintenant que nous avons pu éclairer ce que désigne l'expression « livre numérique », nous sentons que le point de départ de l'innovation du livre numérique est technologique : le livre ne dépend plus de la matière papier mais d'un appareil connecté. Afin de mieux comprendre à quels besoins le livre numérique répond vraiment, nous étudierons maintenant les caractéristiques de cette innovation technologique.

1. 2. Les développements technologiques : mobilité, pluralité des usages et standardisation des formats

Les innovations technologiques qui caractérisent le livre numérique peuvent être analysées en trois phases progressives : une innovation dans la mobilité, où nous partons de l'écran d'ordinateur pour aller jusqu'à la liseuse de 100 grammes. Une

innovation dans la pluralité des usages avec les tablettes, un outil qui favorise les échanges. Enfin, une troisième innovation est présente au niveau de la standardisation et de l'ouverture des formats de fichiers, qui permettent une meilleure circulation de l'information.

1. 2. 1. L'innovation de la liseuse : la mobilité

Pour comprendre à quels besoins le livre numérique répond vraiment et envers qui, revenons un moment à sa naissance : dans les années 1970, sur un ordinateur. C'est *via* cette machine que Michael Hart a écrit pour la première fois un livre numérique et c'est *via* cette machine que la plupart de nos lectures se font encore aujourd'hui. Comme l'explique Marie Lebert, l'ordinateur était le premier outil de consultation des livres numériques :

Les livres numériques sont d'abord lisibles uniquement sur l'écran de l'ordinateur, que celui-ci soit un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable sinon ultra-portable. Outre le stockage d'un millier de livres sinon plus – en fonction de la taille du disque dur - l'ordinateur permet l'utilisation d'outils bureautiques standard, l'accès au web, l'écoute de fichiers musicaux et le visionnement de vidéos ou de films.²⁰

Au tournant de l'année 2000, on voit aussi apparaître la première génération de liseuse électronique. En France par exemple, la société *Cytal* fondée par Marc Vasseur commercialise le *Cybook*. Cette liseuse sera un échec commercial : avec un poids de 1kg, un prix à 5900 francs (900 euros) et un format propriétaire, le *Cybook* est le « Concorde de l'*ebook* » comme le note Pierre Mounier dans son blog en avril 2000²¹. Il commente : « Conclusion : le *Cybook* est beau, réussi, impeccable, génial, mais ne se vendra sans doute pas ». Deux ans plus tard, *Cytal* était en liquidation judiciaire²². La technologie est néanmoins pleine de promesse car certains des fondateurs de *Cytale* créent *Bookeen* en 2003. La deuxième phase de l'histoire du livre numérique, entre

²⁰ LEBERT, Marie. *Une courte histoire de l'ebook* [en ligne]. Toronto : NEF, 2009, p. 93. [Consulté le 14 février 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.etudes-francaises.net/dossiers/ebook.htm>

²¹ MOUNIER, Pierre. « E-book et Cybook : économie de l'abondance contre économie de la rareté ». *Homo-numericus.net* [en ligne]. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.homo-numericus.net/article15.html>

²² GUIBLIN, Marc. « Cytale ». *Marcguiblin.neuf.fr* [en ligne]. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://marcguiblin.perso.neuf.fr/cybook/cybook.htm>

2008 et 2010, est ainsi marquée par l'évolution de la technologie numérique : le *Cybook* revient sur le marché, décliné aujourd'hui sous le nom de *Cybook Odyssey*. Il a des caractéristiques techniques emblématiques de toutes les liseuses que l'on trouve distribuées sur le marché : écran à encre électronique, tactile, un confort de lecture personnalisable, une connexion wifi, un dictionnaire, un poids de 180 grammes et un prix variant de 100 à 150 euros. Là encore, c'est l'usage nomade qui est mis en valeur pour palier le besoin d'avoir un appareil fin et léger pour l'utilisateur. La commercialisation de liseuses par de grands acteurs du monde culturel du web marque l'entrée de la liseuse comme un bien de consommation de masse. La liseuse *Kindle* par *Amazon*, puis peu après la *Kobo* par la *Fnac*, La liseuse *Bookeen* ou *Sony* : tous ces appareils arrivent sur le marché avec, dans l'ensemble, les mêmes technologies et dans une gamme de prix abordable pour un lecteur moyen. La toute dernière génération de liseuse, entre 2012 et 2013, continue cette avancée technologique : la *Kindle* présente un éclairage intégré et une autonomie de 8 semaines. La liseuse *Sony* ne pèse plus que 160 grammes et propose un accès wifi intégré pour faire des recherches sur les moteurs de recherches ou bien partager ce que l'on a lu sur un réseau social. *Pocket Book* commercialise courant 2013 sa première liseuse couleur, toujours en technologie à encre électronique, afin de proposer une lecture plus fluide des journaux et bandes dessinées. La liseuse électronique est intrinsèquement liée à l'apogée du livre numérique : c'est grâce à ses améliorations que le livre numérique s'est peu à peu imposé dans le marché du livre. Cependant le principal inconvénient des liseuses reste sa dimension mono-usage : une liseuse n'est faite que pour lire des monographies. Même aujourd'hui, avec une technologie tendant vers une variété d'options autour de la lecture, une liseuse est d'abord conçue pour lire une unité documentaire telle que le livre. La consultation d'autres documents comme les journaux, bandes dessinées, images animées, est mal et peu représentée par rapport à la technologie qu'offre les liseuses. Les liseuses répondent avant tout à un besoin de reproduire le processus de lecture de manière naturelle et confortable. La liseuse est portée par des communautés de lecteurs qui privilégient le confort visuel à la pluralité des usages. Pour les documentalistes, ce processus ne pose a priori pas de problème. Néanmoins, dans le souci de répondre aux besoins des usagers, les professionnels de l'information peuvent hésiter avec un autre support de lecture, les

tablettes. L'innovation qui accentue des usages divers correspondrait plus aux attentes des usagers.

1. 2. 2. L'innovation de la tablette : l'usage multiple

En parallèle de la commercialisation des liseuses, un appareil multi-usages s'est rapidement propagé, la tablette numérique : « se trouvent donc sur le marché des outils numériques qui sont à la fois concurrents dans leurs fonctionnalités (ils font la même chose) et polyvalents (il en font plusieurs) ; de plus, numériques et connectés, ils s'inscrivent dans la même généalogie. »²³ Les tablettes numériques sont un outil dont les propriétés principales sont la mobilité et la multiplicité des usages : environ 600 grammes, un écran entièrement tactile très réactif avec des cristaux liquides. La tablette libère des appareillages liés aux ordinateurs tels que clavier et souris, tout en proposant toutes les mêmes fonctionnalités qu'un ordinateur. Une tablette est un outil qui s'impose pour les consommateurs qui ont besoin de présenter, consulter, créer des documents texte, audio ou vidéo en mobilité, tout en ayant un accès permanent à Internet. En d'autres termes, l'essence même de cet outil polyvalent est de pouvoir communiquer et partager des informations. L'outil lui-même est souvent utilisé à plusieurs, dans un cercle de professionnel ou familial. En 2010, à la sortie de l'*iPad*, puis rapidement de la tablette *Samsung*, les consommateurs avaient déjà pu tester et s'approprier des ordinateurs portables de plus en plus fins et des Smartphones qu'ils connectent à Internet facilement. Pour les commentateurs américains, cet appareil se situe entre l'ordinateur et le Smartphone : « *The iPad is, after all, an entirely new device category between the laptop computer and the smartphone.* »²⁴. Or dès sa sortie, les vendeurs et fabricants de liseuses sentent que la tablette peut leur prendre des parts de marchés car les tablettes sont synonymes d'usages pluriels, contrairement aux liseuses, qui ne

²³ PAQUIENSEGUY, Françoise. « La formation des usages à l'ère des TIC numériques ». *Observatoire des mutations des industries culturelles* [en ligne]. Paris : CEMTI, 2005, p. 6. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.observatoire-omic.org/en/art/154/la-formation-des-usages-a-l-ere-des-tic-numeriques.html>

²⁴ PACZKOWSKI, John. « Initial iPad Demand Greater Than Initial iPhone Demand », allthingsd.com [en ligne]. [Consulté le 04/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://allthingsd.com/20100223/initial-ipad-demand-greater-than-initial-iphone-demand/>

permettent que l'usage de lecture et de recherche de livre. Philippe Moati commente ainsi en 2011 :

L'iPad d'Apple se diffuse très rapidement. L'incitation des ménages à s'équiper de dispositifs de lecture se trouve renforcée par l'arrivée sur le marché de produits portés par d'autres poids lourds (Acer, Google, Orange, Samsung...). La tablette, qui bénéficie d'une polyvalence beaucoup plus grande que les liseuses, constitue ainsi un formidable instrument d'apprentissage du livre électronique. La distribution de livres numériques gratuits (en grande partie des titres du domaine public) est utilisée comme produit d'appel et favorise la diffusion des nouvelles pratiques de lecture.²⁵

Les tablettes sont ainsi un outil polyvalent : pour lire, surfer, jouer, regarder, communiquer. C'est cette mosaïque d'actions qui rend la tablette attractive aux yeux du consommateur. Il s'agit de la même mouvance que l'ensemble des produits qu'on essaye de rassembler en un seul outil. Au lieu d'avoir un baladeur Néanmoins la lecture en elle-même n'est plus l'activité centrale de l'outil. La technologie d'écran à cristaux liquides rend la lecture moins agréable qu'avec la technologie à encre électronique. L'œil se fatigue plus vite avec l'éclairage permanent. De même, l'attention de l'utilisateur est sollicitée par d'autres applications, renvoyant la lecture au second plan. Dans ce contexte d'usages pluriels, où la lecture n'est plus au centre de l'activité, comment le livre numérique se positionne-t-il ? Les livres enrichis y trouvent un espace de développement inépuisable. Serge Tisseron, docteur en psychologie, analyse la tablette ainsi :

L'écran, lui, s'ouvre sur un éternel présent. La mémoire de travail, qui consiste à traiter en parallèle plusieurs sources d'informations pour les croiser et les synthétiser, y est énormément sollicitée, ainsi que l'intelligence hypothético-déductive. Mais les écrans contiennent aussi le risque d'une utilisation compulsive, ne mettant à profit que l'intelligence sensori-motrice qui vise la réussite plus que la compréhension.²⁶

Serge Tisseron souligne ici la dimension cognitive de la lecture sur écran, que nous n'approfondirons pas dans ce mémoire, mais qu'il convient de mentionner. En effet, il semble indéniable que la manière de lire et d'écrire influence le procédé de création et influence la pensée. La liseuse et la tablette sont ainsi deux outils qui sont un accès à la

²⁵ MOATI, Philippe. « Prospective du commerce physique de biens culturels ». *Culture prospective* [en ligne]. 2011, volume 1, n°1, p.5. [Consulté le 04/07/2013]. Disponible à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-culture-prospective-2011-1-page-1.htm>

²⁶ TISSERON, Serge. « Faut-il acheter un I-Pad à bébé pour Noël ? ». *Le Carnet PSY* [en ligne].

Septembre 2012, n°167, p.1. [Consulté le 04/07/2013]. Disponible à l'adresse : www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2012-9-page-1.htm

lecture numérique, forcément appareillée. Bien que les Smartphones et les ordinateurs portables soient supérieurs numériquement, les tablettes et liseuses sont les outils de prédilection pour lire un livre numérique selon le baromètre SOFIA/SNE/SGDL²⁷ paru en mars 2013 par le Syndicat National de l'Édition :

En un an le taux d'équipement des lecteurs de livres numériques en tablette s'est multiplié : 42% d'entre eux possèdent une tablette, soit près de deux fois plus qu'en mars 2012 (23%). Et 18% envisagent d'en acquérir une dans les six prochains mois. Quant à la liseuse, la proportion augmente légèrement avec 20% des lecteurs de livres numériques qui en possèdent une (vs 16% en septembre 2012).

La possession d'une tablette numérique ou d'une liseuse est un facteur déterminant pour l'usage de livres numériques: 42% des lecteurs de livres numériques possèdent une tablette et 20% une liseuse, quand seuls 17% et 3% des non lecteurs de livre numérique en possèdent. Liseuses et tablettes sont alors exclusivement ou fréquemment utilisées pour la lecture de livres numériques. Les autres supports utilisés sont l'ordinateur portable, l'ordinateur fixe et le Smartphone.²⁸

Nous avons mis ces résultats sous forme de graphique pour mieux les comprendre.

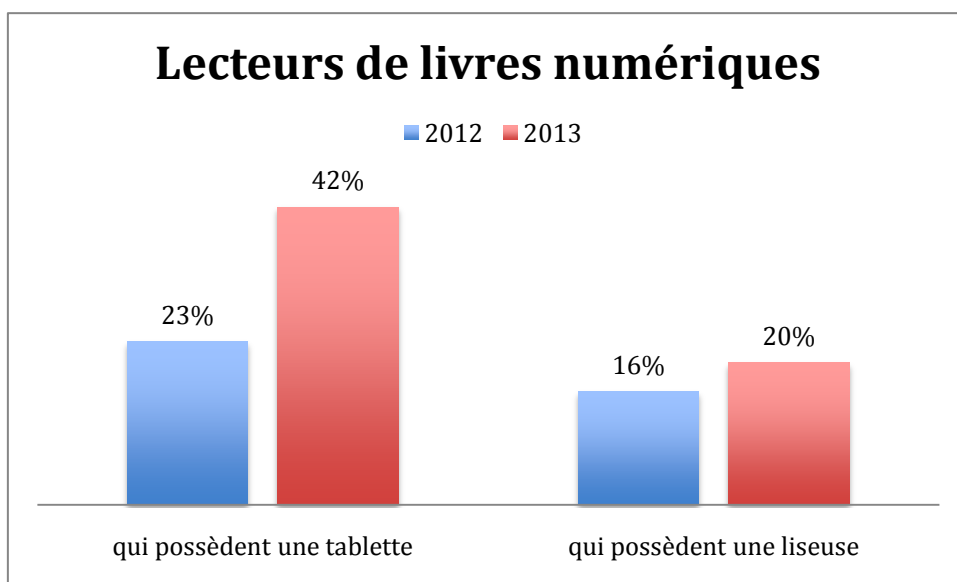


Figure 1 : Taux d'équipement des lecteurs de livres numériques

²⁷ SOFIA : Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit
SNE : Syndicat National de l'Édition
SGDL : Société des Gens de Lettres

²⁸ Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit, Syndicat National de l'Édition, Société des Gens de Lettres. *Baromètre Usages du livre numérique* [en ligne]. Paris : Opinion Way, 2013. [Consulté le 04/07/2013]. Disponible à l'adresse : http://www.sne.fr/img/pdf/Evenements/Assises/Assises-22mars2013/CP-Barometre-usages-livre-numerique-Vague3-22_03_13.pdf

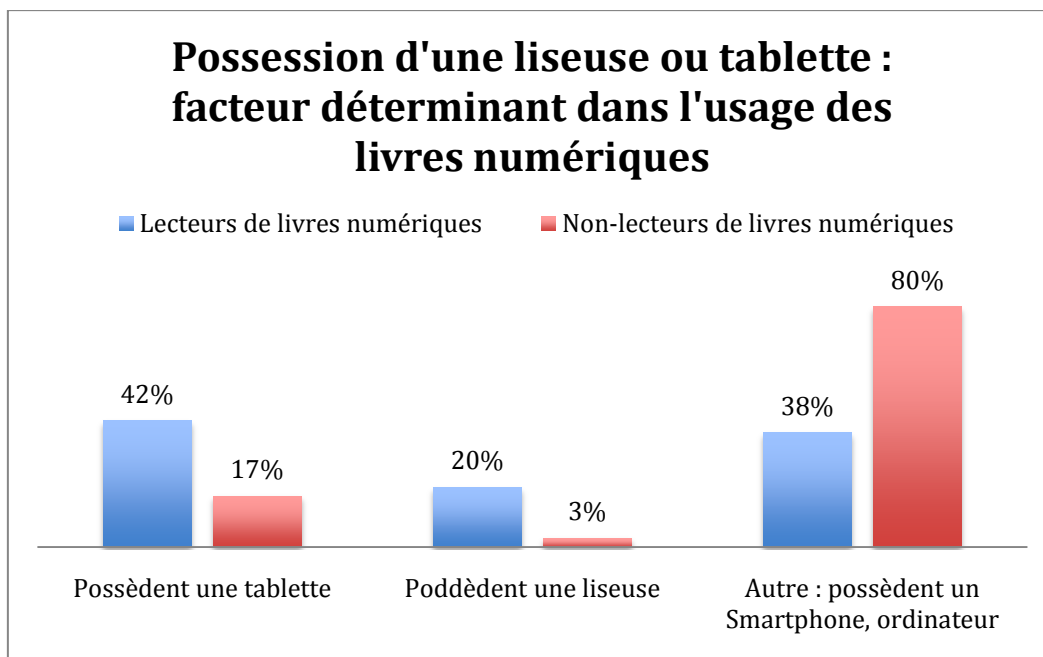


Figure 2 : Taux d'équipement des lecteurs et des non-lecteurs de livres numériques

Nous observons ainsi qu'en 2013 en France, les lecteurs de livres numériques privilégient une lecture sur tablette et liseuse plutôt qu'ordinateur ou Smartphone. De plus nous pouvons constater que la possession de l'un ou l'autre outil favorise la lecture de livres numériques. Les innovations technologiques qu'amènent les deux outils, la mobilité et l'usage polyvalent d'un outil, reflètent une certaine image de la société qui les utilise. Les besoins des usagers sont ainsi mis en questions face à ces innovations. Néanmoins ce partage ne saurait se faire sans une dernière innovation, celle de la concurrence de deux types de formats, ouverts et fermés, sans lesquels le partage de l'information ne pourrait s'effectuer.

1. 2. 3. L'innovation des formats : l'ouverture de l'information

C'est autour de la question des formats de lecture que se forme des communautés d'usagers, liées entre elles par un engagement presque politique dans la manière de créer les informations dans différents formats. Les livres numériques ne pourraient exister sans un format de lecture adéquat. L'invention d'un nouveau format, l'ePub, va

devenir innovation grâce à son utilisation massive par une partie des lecteurs numériques. Ce format ouvert répondrait aux besoins d'une communauté où l'information circulerait librement et gratuitement. Un format ouvert est un format dont le code source est libre de droit. En général un format ouvert est aussi fait pour faciliter l'interopérabilité entre les différentes bases de données. Ce sont donc les usagers, pour s'échanger facilement les fichiers, et les auteurs sensibilisés à l'*open access*, qui ont besoin de lire et publier le contenu sur un support numérique. Aujourd'hui les deux formats ouverts qui dominent les fichiers de livres numériques sont les format PDF²⁹ et ePub. Le format PDF a été créé par la société *Adobe* en 1990 : dans l'histoire du numérique il s'agit donc d'un ancien format « et dès lors un [format] stable » selon Bernard Prost³⁰. Grâce au logiciel de lecture gratuit *Acrobat Reader*, le format PDF a pu avoir une large diffusion. Il est aujourd'hui très utilisé car il a une capacité d'affichage compatible avec tous types d'appareil : « stabilité d'affichage, universalité, rendu proche du papier »³¹. C'est ainsi qu'aujourd'hui une grande majorité des livres numériques sont proposés en format PDF : il permet une souplesse pour celui qui crée le document, pour celui qui le diffuse et pour celui qui le lit. Le seul défaut du format PDF réside dans son incapacité à s'adapter aux différentes tailles d'écran sur lequel on le consulte. Pour Bernard Prost,

Cette caractéristique – reproduire électroniquement à l'identique le papier – est la grande qualité du format ; c'est aussi son principal défaut : la mise en page ne se recomposant pas dynamiquement en fonction de la taille de l'écran, il devient difficile de lire sur de petits écrans de type Smartphone, ou même sur des tablettes des textes prévus pour une surface de page papier plus importante.³²

Dès lors le PDF n'est pas un format idéal dans les situations où l'utilisateur lit sur un appareil mobile de petite taille, ce qui est de plus en plus fréquent. C'est ce que palie le format ePub, créé en 2007 par un groupe d'éditeurs nord-américains pour mettre au point une normalisation des formats de publication des livres numériques. Le format ePub, ouvert et gratuit lui aussi, permet de s'adapter à tous les écrans. Mais comme le

²⁹ PDF : Portable Document Format

³⁰ PROST, Bernard, MAURIN, Xavier, LEKEHAL, Mehdi. *Le livre numérique*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2013, p. 17.

³¹ Ibid., p. 18.

³² Ibid.

souligne Bernard Prost « ces logiciels de lecture ne sont toutefois pas intégrés au téléphone de manière native, comme le sont les navigateurs internet par exemple, et exigent de l'utilisateur qu'il charge une application à partir d'un magasin en ligne. »³³. Ces logiciels reproduisent numériquement les étagères d'une bibliothèque, facilitant l'appropriation des ouvrages pour l'utilisateur. L'ePub reconstitue les procédures de navigation d'un ouvrage papier avec l'affichage des chapitres, la table des matières, etc. Aujourd'hui ces logiciels permettent aussi de consulter indifféremment un format PDF et ePub dans la même bibliothèque numérique personnelle. Toutefois, face à ces deux formats de lecture ouverts et gratuits, cohabitent également les formats *Mobipocket* d'*Amazon* et le format *Apple*. Les formats propriétaires sont des formats dont le code source n'est pas connu car il est bloqué par des cadres légaux qui exigent sa protection. Ils exigent qu'ils ne soient utilisés que dans un logiciel capable de le lire. Selon *Wikipédia*, « L'avantage pour le propriétaire d'un tel format est que celui-ci n'est parfaitement lisible qu'avec un logiciel particulier ou une famille de logiciels. Ainsi, il augmente le coût de la migration de ses clients vers d'autres solutions logicielles et maintient une emprise sur eux. »³⁴. Malgré l'aspect fermé de ces formats, force est de constater que les membres de cette communauté, autour des formats propriétaires, dominant le marché : aux Etats-Unis, c'est la *Kindle* qui est la liseuse la plus achetée, et à un niveau mondial, l'*Ipad* est en tête de toutes les ventes de tablettes³⁵. Ces formats fermés répondent plus globalement à une logique marchande, qui crée la grandeur des entreprises qui les portent. L'équilibre entre les formats est donc serré, mais avec la diversité des différents outils formats ouverts qui naissent aujourd'hui, aucun n'a encore vraiment le monopole. Nous voyons donc que la question des formats de lecture a permis de cristalliser la question de l'ouverture et du partage des documents en fonction du format sur lequel ils sont créés. La chaîne de valeur pour les consommateurs s'est déplacée des industries du contenu (éditeurs, auteurs) vers les industries du contenant

³³ Ibid., p. 19.

³⁴ Format propriétaire. In *Wikipédia, l'encyclopédie libre* [en ligne]. Fondation Wikimedia, 2003. [Consulté le 05/07/2013]. Disponible à l'adresse :

http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Format_propri%C3%A9taire&oldid=93320503

³⁵ Source : SONET, V. « Tablettes ou liseuses : les dés sont-ils jetés ? ». *Labs Hadopi* [en ligne].

[Consulté le 05/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://labs.hadopi.fr/actualites/tablettes-ou-liseuses-les-des-sont-ils-jetes>

telles qu'*Amazon, Apple, Google*. Si les industries du contenant créent progressivement des innovations technologiques, comment réagit le monde de l'édition en France et dans le monde ? Comment s'emparent-ils des livres numériques et quelle est leur position face aux bibliothèques ?

1. 3. L'essor d'un marché : une nouvelle carte, de nouveaux enjeux

La situation du livre numérique en France s'explique surtout en analysant la carte du monde éditorial. En pleine mutation, l'édition française est aujourd'hui constituée de grands groupes ou bien de très petites maisons d'édition. Avec l'arrivée du numérique, de nouveaux enjeux naissent pour qu'un équilibre soit trouvé entre le livre imprimé et le livre numérique. Nous distinguerons trois types d'éditeurs pour mieux comprendre leur fonctionnement : les éditeurs que nous qualifierons de traditionnelles, c'est-à-dire des maisons d'édition qui existent depuis bien avant le passage au numérique et qui n'ont pas encore franchit le pas de l'innovation. Une deuxième catégorie d'acteurs est représentée par les éditeurs qui sont nativement numériques, qui sont précurseurs de l'innovation que représente le livre numérique. Enfin, nous étudierons une troisième catégorie en lien étroit avec les bibliothèques : les agrégateurs, qui s'adaptent et produisent un modèle qui n'ose pas encore innover avec le numérique.

1. 3. 1. L'édition électronique : une innovation hésitante

Marin Dacos et Pierre Mounier font la distinction entre édition électronique et édition numérique. L'édition électronique « se situe à la fois en continuité et en rupture avec les pratiques éditoriales antérieures au numérique »³⁶. Par là les auteurs entendent une édition classique qui numérise ou qui commence à éditer des livres numériques. Cette édition électronique peut prendre autant de formes que de projets :

³⁶ MOUNIER, Pierre, DACOS, Marin. « Edition électronique ». *Communications* [en ligne]. Paris : Le Seuil, 2011, n° 88, p. 47. [Consulté le 08/07/2013]. Disponible à l'adresse : www.cairn.info/revue-communications-2011-1-page-47.htm.

La numérisation de dizaines de milliers d'ouvrages de bibliothèques par Google ou Gallica, le développement de l'encyclopédie collaborative Wikipédia, la publication en ligne du New York Times, la diffusion sur Internet de milliers de revues scientifiques sur le portail Science Direct, la conception d'une application de guide de voyage Lonely Planet pour iPhone ou encore le développement d'une plateforme de blogs scientifiques ? Il s'agit toujours d'édition électronique, mais en en explorant une voie particulière, différente des autres.³⁷

Pour les auteurs, les acteurs de l'édition classique tentent diverses expériences sur le web et en lien avec leur catalogue. Ces éditeurs sont tous à la recherche d'un modèle économique viable sans faire de la concurrence à leur modèle de livre imprimé. Marin Dacos et Pierre Mounier titrent même dans leur ouvrage *L'Édition électronique* : « Editeur recherche modèle(s) d'affaires désespérément »³⁸. En effet, il est intéressant de comparer l'industrie du livre aux autres industries culturelles comme la presse, la musique ou le cinéma : les éditeurs veulent à la fois éviter les dérives pirates que connaît le cinéma, à la fois éviter de céder à la gratuité du contenu pour le consommateur en faisant intervenir la publicité. Une multitude de modèles existent aujourd'hui, avec plus ou moins de succès, sans pour autant de réelle domination de l'un sur l'autre :

C'est donc une impression de désordre qui domine à l'examen de ce paysage : des secteurs qui plongent, d'autres qui se maintiennent ou progressent, mais, surtout, une multiplication des modèles économiques qui témoigne de l'intensité avec laquelle tous les acteurs cherchent à s'adapter au « nouveau monde numérique » et à ses contraintes : accès gratuit avec modèle publicitaire, achat à l'unité, abonnement par bouquets, vente de l'imprimé avec l'électronique, de l'électronique en sus ou la place de l'imprimé, modèles « freemium », revenus hybrides sur plusieurs types d'activité, appels aux dons, modèle auteur-payeur...³⁹

Les grands éditeurs français aujourd'hui proposent presque tous une librairie virtuelle sur laquelle acheter leurs titres ainsi que les titres de leurs filiales et d'autres maisons d'édition partenaires. Ainsi la librairie *Gallimard* met en vente un catalogue de 125000 titres d'un peu plus de 1000 éditeurs. A l'occasion de ses 60 ans, *Le livre de Poche* met en ligne sa librairie de livres numériques avec plus de 500 titres par un système d'achat titre à titre. A la recherche d'un modèle solide, les éditeurs français ouvrent

³⁷ DACOS, Marin, MOUNIER, Pierre. *L'Édition électronique*. Paris : La Découverte « Repères », 2010, p. 5.

³⁸ Ibid., p. 27.

³⁹ Ibid., p. 28-29.

progressivement leur catalogue aux livres numériques, dans l'objectif d'une cohabitation des deux modèles, plutôt que la domination de l'un sur l'autre : « le livre numérique ne doit pas chasser le papier, on doit cohabiter, notre souci est que le numérique ne doit pas chasser non plus le papier », déclare Antoine Gallimard en juin 2012⁴⁰. L'innovation numérique peine donc à se répandre d'un point de vue éditorial en France.

Nous pouvons expliquer cette hésitation en analysant les caractéristiques du livre numérique en tant que bien culturel. En effet, un bien culturel a les mêmes attributs qu'un bien informationnel selon Marin Dacos et Pierre Mounier : « La valeur marchande de ce bien est garantie par le droit de propriété intellectuelle sans lequel il ne peut faire l'objet d'une transaction économique. En un mot, les biens culturels sont des biens informationnels, et c'est bien l'information fixée sur le support matériel qui en fixe la valeur, bien plus que le support lui-même. »⁴¹. Un livre correspond à un bien culturel, et par extension avec le numérique, à un bien informationnel. Il s'agit donc d'abord d'un bien d'expérience, c'est-à-dire que sa valeur ne peut être jaugée qu'après l'avoir consommée. On ne peut savoir avec exactitude à l'avance si un livre sera un succès commercial ou non, « c'est la raison pour laquelle ces biens sont soumis à un aléa économique plus important que les autres »⁴². Deuxièmement, le coût fixe d'un bien informationnel est très important : « les coûts de fabrication matériels représentent entre 12 et 20% du coût total, auxquels on peut y ajouter 10 à 12% pour la distribution physique des ouvrages »⁴³ selon Marin Dacos. Les coûts de fabrication sont donc conséquent pour le livre imprimé. Nous pourrions croire que les éditeurs seraient enthousiastes à l'idée des livres numériques car ils n'ont, *a priori*, pas de coûts de fabrication, d'impression et de distribution. Pourtant, tous les éditeurs traditionnels s'en défendent, les livres numériques ont des coûts de fabrication presque aussi élevés que

⁴⁰ CALVI, Yves. *Interview d'Antoine Gallimard du 03/04/2012* [en ligne]. Le Choix d'Yves Calvi. Paris : RTL, 2012. 02'55 min. [Consulté le 08/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.rtl.fr/video/emission/le-choix-de-yves-calvi/antoine-gallimard-pdg-des-editions-gallimard-le-livre-numerique-ne-doit-pas-chasser-le-papier-on-doit-cohabiter-7746205783>

⁴¹ DACOS, Marin, MOUNIER, Pierre. *L'Édition électronique*. Paris : La Découverte « Repères », 2010, p. 40.

⁴² Ibid., p. 41.

⁴³ Ibid.

les livres imprimés. Il faut en effet compter des frais de numérisation, de marquage avec les DRM, de développements informatiques, de communication, etc. En réalité, le coût de fabrication d'un livre numérique est à peine moins cher que les livres imprimés⁴⁴. Les éditeurs peuvent donc être frileux quant à leur lancée vers le numérique. Il faut cependant garder en tête que le premier et le second groupe d'édition en France, *Hachette Livre* et *Editis*, sont ont tous deux intérêt à garder le maintien du support imprimé. En effet Hachette et *Editis* sont également les plus importants groupe de distribution de livre et de presse dans le monde via la groupe *Lagardère Services* pour *Hachette* et *Interforum* (via la société espagnole *Planeta*) pour *Editis*. Tant qu'ils ne seront pas positionnés en tant que leader sur le livre numérique, ils ne pourront pas lâcher de lest sur l'importance du livre imprimé pour maintenir leur activité de diffuseur et distributeur. Ainsi, même si *Hachette* déclare publier 15000 livres numériques en 2013, il ne se positionne pas dans le rôle du leader qu'il a l'habitude de jouer et freine encore l'innovation numérique. L'activité de distribution étant fructueuse et le marché du livre numérique étant encore très incertain, de tels groupes ne prennent pas les devants pour éditer des livres numériques. L'évolution des éditeurs français tend vers une ouverture progressive de leur catalogue. Les éditeurs classiques opèrent la numérisation de leurs anciens titres et dans le lancement numérique de leurs nouveautés. Cependant ces acteurs n'ont encore que peu de poids dans l'Industrie du livre. Rappelons qu'en 2012, le livre numérique représente 3% du chiffre d'affaire de l'édition en 2012 en France⁴⁵. Comme le récapitule cet article d'actualité :

En 2012, le livre numérique en France a pesé 81,8 millions d'euros. C'est encore une goutte d'eau par rapport au poids de l'industrie du livre. Les contenus dits numériques ne représentent que 3% du chiffre d'affaires des éditeurs. Si l'on exclu les livres sur clé USB et CD ou DVD le chiffre tombe à 2,65% avec 70 millions de CA.⁴⁶

⁴⁴ Voir l'étude de BIENVAULT, Hervé. *Le coût d'un livre numérique*. Paris : le MOTif, 2010. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse :

http://www.lemotif.fr/fichier/motif_fichier/153/fichier_fichier_etude_sur_le_coa.t.d.un.livre.numerique.pdf

⁴⁵ Le MOTif. « Le marché français du livre ». *Lemotif.fr* [en ligne]. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : http://www.lemotif.fr/fr/etudes-et-donnees/chiffres-cles/marche-du-livre/#para_70-millions-d-euros-pour-l-edition-numerique-en-ligne-2-65-du-ca-de-l-edition-2012

⁴⁶ DANILEWSKY, Frédéric. « Les ebooks représentent 3% du CA de l'industrie du livre en France ». *IDBOOX.com* [en ligne]. Paris : IDBOOX, 2013. [Consulté le 09/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.idboox.com/economie-du-livre/les-ebooks-representent-3-du-ca-de-lindustrie-du-livre-en-france/>

Ces éditeurs classiques sont encore peu en lien direct avec les bibliothèques. Que ce soit en littérature générale ou dans des domaines scientifiques spécifiques, elles s'adressent plutôt à des agrégateurs généralistes et spécialisés qui leur proposent un catalogue adapté.

1. 3. 2. L'édition numérique : une innovation progressive

Néanmoins, en parallèle de la prudence des grands groupes d'édition, existent certaines maisons d'édition qui font du numérique leur cœur de métier : c'est par ces acteurs-ci que l'innovation s'ancre progressivement dans les mœurs. Qualifiées par Marin Dacos comme « édition numérique », elle « correspond à un deuxième âge de l'édition « électronique » : celui où l'édition de texte est nativement numérique, mais pas encore spécifiquement pensée pour les usages en réseau »⁴⁷. Les éditeurs tels que *Numeriklivres.net* ne publient exclusivement que des livres numériques. *Smartnovel* est un éditeur de livres et feuillets exclusivement pour Smartphone. Le paysage éditorial numérique est une mosaïque : il y a autant de modèles qu'il y a d'éditeur. Pour le Syndicat National de l'Édition (SNE), l'édition numérique est en route :

Cette croissance de l'offre passe d'une part par la mise en place, pour les nouveautés, de flux de production intégrant le numérique dès l'amont, notamment par l'usage du format structuré XML et par la génération automatisée ou semi-automatisée de fichiers EPUB et PDF pour les versions numériques, souvent en relation avec les compositeurs. Pour les nouveautés, le livre numérique peut donc être disponible simultanément au livre imprimé.⁴⁸

Progressivement, les formats se stabilisent autour de l'ePub :

Dans le courant de l'année 2011, les évolutions du format EPUB – telles que normalisées par l'IDPF et adaptées ou devancées par les opérateurs – ont poussé de plus en plus d'éditeurs à créer des livres numériques dans ce format désormais plus adapté aux livres illustrés, principalement sous ses deux variantes actuelles : EPUB version 2 et EPUB Fixed-Layout.⁴⁹

⁴⁷ Ibid., p. 67.

⁴⁸ Syndicat National de l'Édition. *Numérique* [en ligne]. Dossiers et Enjeux. Paris : Syndicat National de l'Édition, 2013. [Consulté le 08/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.sne.fr/dossiers-et-enjeux/numerique.html>

⁴⁹ Ibid.

Les éditeurs innovent et créent des livres accessibles par des applications pour tablettes et Smartphone : « En 2010, avec le succès de l'*iPad* et des tablettes proposées par d'autres constructeurs, certains éditeurs se sont tournés vers les applications qui offrent une certaine interactivité au lecteur, intéressante dans des domaines comme le livre jeunesse ou le livre pratique par exemple. »⁵⁰. Avec l'édition numérique, c'est la chaîne traditionnelle du livre qui est transformée. Sans le numérique, la chaîne classique du livre suit ce schéma : auteur – éditeur – imprimeur – diffuseur/distributeur – libraire – lecteur. Avec les livres numériques, il existe plusieurs chaînes possibles, à commencer par la plus simple : auteur – lecteur ; ou bien auteur – éditeur – lecteur ; ou bien auteur – revendeur – lecteur ; ou la plus longue : auteur – éditeur – entrepôt ou agrégateur – revendeur – lecteur. Le numérique permet des raccourcis plus faciles et plus rapides pour l'auteur. Il peut choisir de passer ou non par une maison d'édition. Il peut choisir de vendre son livre numérique via une plateforme dédiée ou directement au lecteur. Pour les lecteurs non-avertis, c'est une impression de confusion qui domine le marché du livre numérique et sont rassurés par les larges catalogues des plateformes qu'ils connaissent déjà ; *Amazon, Apple, Google Play* ou d'autres agrégateurs qui simplifient l'accès au livre. Selon le baromètre 2013 SOFIA/SNE/SGDL, « L'acquisition de livres numériques se fait principalement sur les sites d'opérateurs internet (39% des lecteurs de livres numériques y ont recours) ou de grandes surfaces spécialisées (24%) et sur les sites internet des libraires (18%) »⁵¹. Nous voyons ainsi que l'innovation des livres numériques se dessine grâce à des acteurs inventifs, mais dont l'avenir est encore incertain. Les lecteurs sont plus rassurés lorsqu'ils retrouvent un modèle éditorial qui ressemble à celui de l'imprimé. Les bibliothèques, plus habituées que les particuliers à négocier avec des agrégateurs pour leur bases de données, sont elles aussi concernées par cette innovation en marche.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit, Syndicat National de l'Édition, Société des Gens de Lettres. *Baromètre Usages du livre numérique* [en ligne]. Paris : Opinion Way, 2013. [Consulté le 04/07/2013]. Disponible à l'adresse : http://www.sne.fr/img/pdf/Evenements/Assises/Assises-22mars2013/CP-Barometre-usages-livre-numerique-Vague3-22_03_13.pdf

1. 3. 3. Les agrégateurs : une innovation contrastée

Les agrégateurs rassemblent des centaines d'éditeurs, anglophones le plus souvent, et proposent un catalogue de centaines de milliers d'ouvrages numériques pour des grandes structures. La société *EBSCO*, traditionnellement en dialogue avec les bibliothèques pour les bases de données et revues, propose elle aussi un catalogue conséquent de livres numériques. Leur modèle se veut souple, tout en étant respectueux des droits d'auteur avec la mise en place de *Digital Rights Management (DRM)*. Les DRM sont un « système de cryptage des fichiers des livres numériques, pour en empêcher la recopie illégale »⁵². Avec les DRM, *EBSCO* propose un modèle de consultation qui reproduit le format imprimé : quand un lecteur consulte l'ouvrage, celui-ci ne peut pas être consulté par un autre lecteur en même temps. Certains éditeurs autorisent un accès simultané illimité à leur référence, mais en doublant le prix à l'achat du titre. Le fichier peut être consulté en ligne via une connexion Internet, ou bien téléchargé sur l'appareil de lecture pour une durée limitée. Les fichiers téléchargeables sont en format PDF chrono-dégradable, c'est-à-dire qu'ils disparaissent au bout d'une durée définie. Ce système n'exploite donc pas toutes les possibilités du numérique dans le souci de rassurer les éditeurs, en appliquant des règles de consultation rigoureuses. L'avantage de pouvoir consulter un même fichier par plusieurs usagers simultanément à des endroits différents n'est plus possible avec un modèle comme celui d'*EBSCO eBooks*. D'autres agrégateurs, au contraire, ont fait le choix opposé : basé sur le modèle de la lecture en ligne (*streaming*), tous les usagers potentiels peuvent consulter le même document au même moment. La société *Cyberlibris* base son modèle sur cette idée : la bibliothèque loue un bouquet de titres adaptés, en échange de quoi tous ses utilisateurs peuvent accéder à tous les documents en même temps. L'inconvénient de ce modèle est qu'il est dépendant d'une connexion Internet ; ce qui restreint la lecture en mobilité par exemple. Aujourd'hui la question des DRM est la pierre angulaire des livres numériques : leur utilisation est exigée par les éditeurs, qui ont peur des copies illégales ; mais elle est également très critiquée par les bibliothécaires d'une part car les DRM

⁵² PROST, Bernard, MAURIN, Xavier, LEKEHAL, Mehdi. *Le livre numérique*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2013, p. 123.

impliquent une sous-utilisation des potentialités des livres numériques, et par les lecteurs d'autre part, qui comprennent mal l'alliance des concepts de droits d'auteur sur un contenu dématérialisé de tout support. Nous sentons ainsi que les livres numériques font apparaître un questionnement nouveau, du point de vue technologique, du point de vue du repositionnement des acteurs de la chaîne du livre, c'est-à-dire de tous les professionnels du livre : libraires, éditeurs, bibliothécaires. Ces dernières années, l'observation des livres numériques en France a été un des thèmes les plus étudiés. Françoise Paquenseguy, dans son *Bilan des études françaises disponibles* recense « 2 études en 2009 – 4 en 2010 – 8 en 2012. Le trait est évident d'un point de vue quantitatif »⁵³. En effet, pour le professionnel de l'information, le livre numérique est un objet qui pose question à un niveau professionnel dans le cadre de ses missions : politique documentaire, conservation des ouvrages, médiation, respect du droit d'auteur. Par ricochet, les nouveaux enjeux que pose le livre numérique dans les missions du documentaliste, vont introduire une réflexion déontologique essentielle. Pierre Lescure l'annonce dans son rapport : « La chaîne de prêt du livre numérique n'étant pas correctement structuré, les bibliothèques sont amenées à recourir directement à des opérateurs aux stratégies commerciales peu compatibles avec les principes de la diversité culturelle »⁵⁴.

1. 4. Le développement des usages : préfiguration des Smartphones

Nous ne pouvons pas encore parler d'innovation des usages concernant les livres numériques. En France, seule une infime partie des lecteurs s'est appropriée les livres numériques, que ce soit sur tablettes, liseuses ou ordinateur. En revanche, une partie importante des français s'est rapidement équipée en Smartphones : 29% de la

⁵³ PAQUIENSEGUY, Françoise. Usages et consommation d'ebooks en France : bilan des études françaises disponibles. Séminaire Ebook AN 2 : liseuses et lecteurs.

⁵⁴ LESCURE, Pierre. *Culture, Acte 2. Mission « Acte II de l'exception culturelle ». Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique*. [en ligne]. Paris : Ministère de la culture et de la Communication, 2013, p. 188. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : http://www.culturecommunication.gouv.fr/var/culture/storage/culture_mag/rapport_lescure/index.htm#/

population en 2012⁵⁵. Nous pouvons établir les caractéristiques du Smartphone qui préfigurent les usages potentiels des livres numériques : la lecture sur écran, le tactile, la navigation par menus, les usages multiples. Le SNE confirme : « Au départ circonscrit à un cercle d'early adopters, l'e-book a commencé à faire parler de lui avec le développement massif des Smartphones et surtout avec l'engouement déclenché par l'arrivée des tablettes numériques sur le marché français »⁵⁶. En effet la dimension collective de l'innovation – pour la distinguer de l'invention - est essentielle : « Les travaux en sociologie et en gestion insistent sur le caractère collectif de l'innovation, et ce, dès ses prémisses. Une seule personne peut promouvoir une idée mais elle s'entoure vite de quelques individus partageant les mêmes convictions et les mêmes aspirations. »⁵⁷. Pour le livre numérique, nous venons de le voir avec les éditeurs, le marché est encore naissant. Même si les bibliothèques municipales effectuent des prêts de liseuses pour tester leur capacité, leur utilité, leur appropriation par les usagers, les livres numériques restent encore en marge de ce que nous pouvons définir comme une innovation complète du point de vue des usages. Les seuls indicateurs qui autorisent de voir les livres numériques comme une innovation sociale sont à l'étranger :

D'après une étude menée par AT Kearney, le taux de pénétration de l'e-book atteint déjà 20 % sur le marché américain en 2011 et 7 % pour le marché britannique. De plus, les ventes de livres numériques connaissent sur ces marchés des taux de croissance spectaculaires: + 144 % entre janvier-août 2010 et janvier-août 2011, d'après les statistiques de l'AAP reprises dans l'étude AT Kearney.⁵⁸

Nous le voyons, progressivement le livre numérique trouve une place sur des marchés culturellement proches. L'attention portée par le monde de l'édition aux livres

⁵⁵ AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES, CONSEIL GENERAL DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES TECHNOLOGIES. *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française - Résultats 2012* [en ligne]. [Consulté le 23/07/2013]. Disponible à l'adresse : [http://www.arcep.fr/index.php?id=8571&tx_gsactualite_pi1\[uid\]=1573&tx_gsactualite_pi1\[backID\]=1&cHash=72c83cc7d885a50522f3a7ae67837e9b](http://www.arcep.fr/index.php?id=8571&tx_gsactualite_pi1[uid]=1573&tx_gsactualite_pi1[backID]=1&cHash=72c83cc7d885a50522f3a7ae67837e9b)

⁵⁶ SYNDICAT NATIONAL DE L'EDITION. *Numérique* [en ligne]. Dossiers et Enjeux. Paris : Syndicat National de l'Édition, 2013. [Consulté le 08/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.sne.fr/dossiers-et-enjeux/numerique.html>

⁵⁷ GAGLIO, Gérald. *Sociologie de l'innovation* [en ligne]. Paris : P.U.F. « Que sais-je ? », 2011, p. 35. [Consulté le 23/07/2013]. Disponible à l'adresse : www.cairn.info/sociologie-de-l-innovation--9782130585756-page-3.htm.

⁵⁸ SYNDICAT NATIONAL DE L'EDITION. *Numérique* [en ligne]. Dossiers et Enjeux. Paris : Syndicat National de l'Édition, 2013. [Consulté le 08/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.sne.fr/dossiers-et-enjeux/numerique.html>

numériques laisse croire à une certaine prise de conscience dans l'accompagnement de cette innovation. C'est à ce point de rencontre que les documentalistes sont interrogées dans leur métier.

Nous voyons donc que le livre numérique a évolué depuis 40 ans : en passant de livre électronique à livre numérique, c'est le contenu qui est mis en valeur. En effet, les innovations technologiques ont participé à sa démocratisation sur le marché culturel économique. En plus d'avoir atteint une certaine innovation technologique, le livre numérique est en marche vers une innovation sociale à travers le partage. Le lecteur d'un livre numérique est incité à partager ses lectures à ses pairs. Motivé par l'aspect novateur de la méthode de lecture, et par la facilité à partager sur les réseaux sociaux ses opinions personnelles, le livre numérique est en voie d'être une innovation sociale. De même, les formats de fichier sur lesquels nous lisons les livres numériques sont une innovation communautaire dans la mesure où des groupes de lecteurs se rassemblent pour soutenir une lecture sur des formats libres ou propriétaires. La question des DRM forge une identité à la communauté de lecteurs et de professionnels, en étant pro ou anti. Les usages sont eux encore en phase de recherche, bien que les Smartphones permettent une certaine transition dans les habitudes de navigation, de lecture et de prise en main. Cependant, alors même que l'innovation sociale en est à ses prémices, de nouveaux enjeux documentaires font surface et des questions déontologiques sont soulevées. En effet, il est du rôle du documentaliste de s'interroger sur toutes les formes de lecture. A la lumière de la croissance des livres numériques dans les pays anglo-saxons et de la timide, mais présente, croissance française des livres numériques, le documentaliste doit répondre à la demande de ses usagers. Mais existe-t-elle vraiment ? Comment appréhender le besoin non-explicite de l'utilisateur, comment remplir son rôle d'initiateur de nouveaux usages et doit-on le faire ?

2. Les nouveaux enjeux professionnels

2. 1. Un questionnement professionnel nouveau : la politique documentaire influencée par des choix économiques et l'engagement juridique

2. 1. 1. Les codes de déontologie professionnelle de référence

La déontologie correspond à la science du devoir en contexte professionnel, qui se matérialise par un code de déontologie. A l'instar du serment d'Hippocrate pour les médecins, les bibliothèques ont un code de déontologie. En France, il existe le Code de déontologie publié en 2003 par l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)⁵⁹. Ce code est articulé en quatre points : l'utilisateur, la collection, la tutelle, la profession. Le bibliothécaire, à la fois au service des usagers et de sa tutelle, s'engage à promouvoir l'accès à une information gratuite, légale et libre, tout en faisant vivre le réseau des professionnels de l'information. Moins de dix ans plus tard, en août 2012, la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (IFLA), publie à son tour un code de déontologie qui se veut international⁶⁰. Actualisé au contexte numérique que connaissent les bibliothèques, le code met en valeur le phénomène d'amplification que connaît la société de l'information aujourd'hui : « Le besoin de partager les idées et l'information a crû à mesure que la société s'est complexifiée ». Ces codes n'ont pas vocation à remplacer les chartes documentaires propres à chaque institution, mais ils s'y superposent dans le cadre des réseaux de professionnels à une échelle globale. A la lumière de ces deux textes de référence, examinons maintenant les enjeux déontologiques que soulève le livre numérique.

⁵⁹ Association des Bibliothécaires Français, *Code de déontologie du bibliothécaire* [en ligne]. Paris : ABF, 2003. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire?p=2>

⁶⁰ Voir Annexe A, p. 68 de ce document.

2. 1. 2. Le livre numérique met en question la politique documentaire

L'introduction de livres numériques dans une bibliothèque, quelle que soit sa taille ou statut, n'est jamais anodine. Il s'agit d'un choix souvent murement pensé car les livres numériques représentent une part importante du budget final. Faire le choix des livres numériques devrait donc être pensé dans le cadre d'une politique documentaire cohérente. Selon l'ABF, le bibliothécaire s'engage à « permettre un accès à l'information respectant la plus grande ouverture possible, libre, égal et gratuit, sans préjuger de son utilisation ultérieure »⁶¹. Garantir l'accès à l'information pour ses usagers est l'élément moteur qui motive toute politique d'acquisition. Cependant aujourd'hui les bibliothèques ont le choix entre deux modèles d'acquisition pour le numérique : titre à titre et par bouquet. L'achat titre à titre se fait parmi un catalogue d'éditeur ou d'agrégateur, qui développe une plateforme dédiée à l'achat et à la consultation de son ouvrage. Ce modèle a l'avantage de pouvoir laisser le choix précis au bibliothécaire de l'ensemble des titres pérennes acquis par sa structure. Il peut ainsi construire une politique documentaire qui articule l'imprimé et le numérique. Il est possible d'acquérir un livre numérique d'un livre très demandé, afin que chacun puisse le consulter sans être limité par le nombre d'exemplaire par exemple. Il sera possible de préférer une version imprimée pour un titre pour lequel l'utilisateur n'est pas familier avec la lecture sur écran. Néanmoins il faut aussi relativiser cette impression de large choix car le bibliothécaire ne trouve jamais l'ensemble des ouvrages qu'il souhaite acquérir dans le catalogue d'un seul éditeur et/ou d'un seul agrégateur, aussi important soit-il. Certaines maisons d'édition préfèrent développer leur propre plateforme de livres numériques, tout en cédant des droits pour certaines collections à des agrégateurs. *Gallimard* par exemple permet une diffusion de sa collection jeunesse à l'agrégateur *Numilog*, tout en développant sa propre plateforme pour toutes ses autres collections. Pour le professionnel de l'information, le paysage éditorial est donc complexe, car il doit adapter ses choix documentaires à des choix économiques qui ne dépendent pas de

⁶¹ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. *Code de déontologie du bibliothécaire* [en ligne]. Paris : ABF, 2003. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire?p=2>

lui. Dans l'hypothèse où une structure documentaire est liée à un agrégateur particulier, il est alors facile de restreindre ses choix d'acquisition aux titres disponibles dans le catalogue de l'agrégateur partenaire, afin d'éviter de multiplier les interlocuteurs, les facturations et les plateformes, avec leur compte personnel et leur usages diverses. Potentiellement, le choix d'une plateforme influence donc la politique documentaire, autant, voire plus, que le besoin des usagers. A titre d'exemple, l'école de commerce Euromed a fait le choix de dématérialiser ses collections et de souscrire à l'ensemble du catalogue de *ScholarVox*, proposée par la société *Cyberlibris*. *ScholarVox* est un agrégateur dont le modèle repose sur une location annuelle de milliers de titres, principalement en langue française, qui sont disponibles à la consultation en ligne uniquement. Créé sur mesure pour les écoles de commerce, le catalogue proposé par *ScholarVox* est raisonnablement adapté aux besoins des étudiants et des enseignants de l'école. Chaque année, les enseignants de l'école sont ainsi priés de choisir un manuel scolaire uniquement parmi le catalogue de la plateforme *ScholarVox*. En d'autres termes, des choix pédagogiques sont directement influencés par des choix économiques pris en amont par la bibliothèque. D'un côté la bibliothèque répond à ses engagements de diffusion comme explicité par l'ABF : « Organiser l'accès aux sources d'informations pour les rendre disponibles, y compris à distance, selon les normes professionnelles en vigueur ; Faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité du service public »⁶². D'un autre côté, la bibliothèque d'Euromed ne répond plus aux principes de neutralité en favorisant un acteur plutôt qu'un autre, sans laisser la liberté intellectuelle de choisir sans contrainte à ses usagers prescripteurs. Comme l'explique l'IFLA en 2012 :

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information sont strictement tenus à la neutralité et à l'impartialité concernant les collections, les accès et les services. Cette attitude s'exprime dans la constitution de collections et de services d'accès à l'information les plus équilibrés possibles.⁶³

⁶² Ibid.

⁶³ FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES. *Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information* [en ligne]. Paris : IFLA.org, 2012. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf>

La neutralité s'applique envers les usagers également en leur laissant le choix de pouvoir acquérir un ouvrage numérique qui ne serait pas dans la plateforme à laquelle la bibliothèque souscrit. Cette difficulté inhérente aux modèles d'agrégateurs est soulignée par Pierre Lescure :

Cette multiplicité des modèles d'acquisition et des dispositifs de lecture est préjudiciable aux bibliothèques. Alors que leur vocation implique la constitution de collections exhaustives adaptées aux usagers, elles sont contraintes de contracter avec de nombreux intermédiaires, et ne bénéficient pas d'une offre intelligible. La formation des personnels des bibliothèques, qui doivent s'adapter à la diversité des outils techniques proposée par le e-distributeur, constitue un enjeu crucial.⁶⁴

Une frontière subtile est ici en tension : d'une part le documentaliste doit développer des compétences pour être un négociateur efficace pour l'ensemble de sa structure face à des acteurs de l'édition très puissants : «Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information négocient, au nom de leurs publics, les termes les plus favorables pour l'accès aux œuvres et s'assurent que cet accès n'est pas refusé ou entravé sans raison par les systèmes de gestion des droits d'auteurs et par les lois de la propriété intellectuelle »⁶⁵ ; d'autre part, il doit respecter les choix pédagogiques dans le cadre d'une structure grande école, où les enseignants prescrivent des références importantes pour leurs cours. Le livre numérique influence donc la politique documentaire dans la mesure où, dans certains cas, les documentalistes retirent leur champ d'acquisition à cause de la complexité des acteurs de l'édition. Les grands groupes éditoriaux tels qu'*EBSCO*, *Elsevier*, *Taylor & Francis*, fixent leurs règles, et c'est au bibliothécaire, et par extension à l'utilisateur, de s'y adapter.

⁶⁴ LESCURE, Pierre. *Culture, Acte 2. Mission « Acte II de l'exception culturelle ». Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique*. [en ligne]. Paris : Ministère de la culture et de la Communication, 2013, p. 187. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse :

http://www.culturecommunication.gouv.fr/var/culture/storage/culture_mag/rapport_lescure/index.htm#/

⁶⁵ FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES. *Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information* [en ligne]. Paris : IFLA.org, 2012. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse :

<http://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf>

2. 1. 3. Les livres numériques soulèvent des enjeux juridiques

Au cœur des débats, ce sont les enjeux juridiques qui sont la pierre angulaire de la diffusion des livres numériques, tant au niveau de la circulation des documents que de l'utilisation des DRM par les maisons d'édition. Dans le contexte des livres imprimés, la circulation des documents suit un schéma connu des bibliothécaires : expression du besoin, acquisition, réception, catalogage, traitement physique, indexation, mise en rayon, prêt, retour, sans oublier les lecteurs qui consultent sur place, photocopient ou scannent une partie de l'ouvrage. Le contenu consulté est attaché au support papier sur lequel il est inscrit. Le droit d'auteur s'applique donc à faire respecter une circulation régulée de l'information inscrite sur un support fixe. Avec le livre numérique, le contenu n'est plus attaché à un seul support de lecture. La circulation des documents devient donc un concept qui s'adapte difficilement au livre numérique, puisque sa caractéristique première est justement sa simplicité de circulation par la copie. Pierre Lescure confirme dans son rapport : « Si les principes d'exclusivité du prêt et d'épuisement des droits dans l'univers physique constituent l'assise d'une infrastructure juridique équilibrée, des postulats n'ont pas cours dans l'univers numérique. »⁶⁶. L'inquiétude des auteurs et des éditeurs est donc fondée sur le fait qu'un document numérique peut potentiellement être publié sur Internet sans l'accord préalable des ayants droit. Or toute nouvelle exploitation d'une œuvre doit être explicitée dans le contrat selon l'article L131-3 :

La transmission des droits de l'auteur est subordonnée à la condition que chacun des droits cédés fasse l'objet d'une mention distincte dans l'acte de cession et que le domaine d'exploitation des droits cédés soit délimité quant à son étendue et à sa destination, quant au lieu et quant à la durée.⁶⁷

En d'autres termes, l'exploitation d'une œuvre numérisée doit être négociée en concertation avec l'éditeur. Un exemple connu de non-concertation entre auteurs et

⁶⁶ LESCURE, Pierre. *Culture, Acte 2. Mission « Acte II de l'exception culturelle ». Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique*. [en ligne]. Paris : Ministère de la culture et de la Communication, 2013, p. 185. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse :

http://www.culturecommunication.gouv.fr/var/culture/storage/culture_mag/rapport_lescur/index.htm#/

⁶⁷ Loi 92-597 1992-07-01 annexe JORF 3 juillet 1992, article L131-3 [en ligne]. [Consulté le 12/07/2013]. Disponible à l'adresse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006278958&cidTexte=LEGITEXT000006069414>

société qui numérise est celui de *Google books*, qui a numérisé des milliers d'ouvrages encore sous droit d'auteur en se basant sur le principe de l'*opt-out*, c'est-à-dire de numériser toutes les œuvres et de n'enlever qu'à posteriori celles dont les auteurs ne souhaitent pas être en ligne. Les éditeurs se prémunissent de cette dérive en appliquant des DRM sur les œuvres qu'ils numérisent ou qu'ils publient numériquement. Pour Marin Dacos, la clé du problème vient de l'importance de la copie dans le monde informatique:

Il n'est pas étonnant que l'apparition des technologies numériques de reproduction et de diffusion des œuvres ait posé des questions nouvelles que le droit de la propriété intellectuelle n'était pas en mesure de traiter efficacement. Un simple exemple suffit à le montrer : un des usages que le droit d'auteur traite principalement est celui de la reproduction de l'œuvre (droit de copie) : seuls ceux qui en ont reçu l'autorisation peuvent reproduire une œuvre. Si on applique en l'état ce type de régulation aux œuvres numériques, la simple transmission de l'œuvre sur Internet est tout simplement impossible. (...) Cet exemple fournit d'ailleurs la clé d'entrée du principal problème posé par les technologies numériques au droit d'auteur : ce dernier repose essentiellement sur un contrôle de la copie ; or la copie est l'opération qu'effectue de plus souvent un ordinateur, ne serait-ce que pour ses opérations internes.⁶⁸

En effet la copie d'un fichier acquis est l'étape essentielle pour sa diffusion, sa sauvegarde et sa conservation - missions premières du documentaliste. Les documentalistes se trouvent donc face à un paradoxe : d'un côté leur mission est de conserver dans les meilleures conditions possibles les documents dont ils ont la charge, d'un autre côté ils ne doivent pas diffuser ou conserver des documents illégalement. Certains DRM n'autorisent ni la copie ni l'impression, même partielle, d'un livre numérique. Dans ce contexte de circulation, de diffusion et de conservation des documents, le documentaliste se confronte à son devoir de conservation et du respect du droit d'auteur.

De plus, l'utilisation des DRM par les éditeurs met les professionnels de l'information en contradiction avec le principe d'ouverture des données qu'ils doivent promouvoir. En effet, la grande différence entre le code de déontologie de l'ABF de 2003 et celui de l'IFLA en 2012, est l'apparition d'une partie intitulée « Open Access et propriété

⁶⁸ MOUNIER, Pierre, DACOS, Marin. « Edition électronique ». *Communications* [en ligne]. Paris : Le Seuil, 2011, n° 88, p. 13. [Consulté le 08/07/2013]. Disponible à l'adresse : www.cairn.info/revue-communications-2011-1-page-47.htm.

intellectuelle », qui prend en compte la révolution numérique et édicte des principes d'ouverture des données :

L'objectif des bibliothécaires et des autres professionnel(le)s de l'information est de fournir aux usagers des bibliothèques l'accès le plus large possible à l'information et aux idées, indépendamment des médias et des supports qui les véhiculent. Ils défendent les principes de l'open access, des logiciels libres et des licences libres.⁶⁹

Le Code de 2012 prend explicitement position en faveur de l'*open access*, mouvement d'ouverture des contenus numériques en ligne, sous une licence libre de droit, comme la licence *Creative commons* par exemple. Si l'IFLA prend le soin de mentionner cet axe déontologique c'est pour donner aux bibliothèques un esprit communautaire à un niveau international, afin de leur inspirer une position dominante face aux grands groupes éditoriaux. C'est un véritable engagement juridique et politique qui est explicité dans le Code de l'IFLA. C'est pour cette raison que les documentalistes se regroupent en consortium⁷⁰ afin d'être en position de force pour négocier des contrats avec les éditeurs. Un documentaliste, s'il a le choix, privilégiera une source en *open access* plutôt qu'une source sous licence fermée et payante. Cependant le Code de l'IFLA prend aussi soin de protéger l'ensemble des acteurs de l'industrie du livre :

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information sont les partenaires des auteurs, des éditeurs et de tous les créateurs d'œuvres protégées. Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information reconnaissent le droit à la propriété intellectuelle des auteurs et des créateurs et cherchent à s'assurer que ces droits sont respectés.⁷¹

L'IFLA a en effet conscience qu'il faut un équilibre constant entre protéger les bibliothèques en négociant les droits d'auteurs avec les maisons d'édition, tout en protégeant ces mêmes maisons d'édition, qui voient leur secteur changer au fil des mois. La déontologie du documentaliste est donc en tension, entre privilégier l'ouverture des données et les licences libres de droit et soutenir les éditeurs et les auteurs en continuant

⁶⁹ FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES. *Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information* [en ligne]. Paris : IFLA.org, 2012. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf>

⁷⁰ Exemple des Consortium Couperin pour l'enseignement supérieur et CAREL pour les bibliothèques municipales.

⁷¹ FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES. *Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information* [en ligne]. Paris : IFLA.org, 2012. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf>

de reconnaître la valeur de la propriété intellectuelle. Nous voyons ainsi certains aspects des transformations professionnelles que le livre numérique implique pour les documentalistes. De la politique documentaire aux droits d'auteurs en passant par la circulation et la conservation des documents, tous ces éléments ont des répercussions qui mettent en question la déontologie professionnelle. A la lumière de ces changements de paradigme, il est alors intéressant d'éprouver l'hypothèse selon laquelle l'utilisateur a besoin du livre numérique. Ne s'agit-il pas plutôt d'un besoin plus global, inscrit dans la mouvance d'une innovation technologique et sociale ? Afin de répondre à ces interrogations, nous allons éprouver les acteurs directement concernés, à savoir les usagers et les documentalistes d'une structure documentaire particulière, la médiathèque Phileas Fogg, à l'école de commerce nantaise Audencia.

2. 2. Contexte d'expérimentation : hypothèses et protocoles

2. 2. 1. Présentation du cadre général d'analyse

Notre cadre d'expérimentation est la médiathèque Phileas Fogg d'Audencia à Nantes. Audencia est une école de commerce qui a plus d'un siècle. Très ancrée dans le tissu économique de la région, elle est 7^{ème} du classement national des écoles de commerce selon *l'Etudiant* en 2013⁷². Forte de sa fusion en 2010 avec l'Ecole atlantique de commerce et SciencesCom, Audencia Group rayonne à un niveau national et international. Audencia Nantes forme des étudiants appelés à s'affirmer comme des managers responsables, avec une dimension internationale et humaine. Audencia Nantes fonde sa scolarité sur l'apprentissage de dix disciplines, à savoir comptabilité, culture, langues, droit, finance, ressources humaines, système d'information, supply chain, marketing, sport et stratégie. Les étudiants se forment en alternance avec des semestres de stage et une année facultative de projet individuel. En 2012-2013, Audencia Nantes

⁷² L'ETUDIANT. *Palmarès 2012-2013 des grandes écoles de commerce [en ligne]*. L'étudiant.fr, 2013. [Consulté le 23/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.letudiant.fr/palmares/classement-esc/classement-general-0001.html>

compte 958 étudiants en cycle initial Grande Ecole, 1293 étudiants en cycle Master Grande Ecole, 87 étudiants en formation continue et 90 enseignants. Par ailleurs, Audencia Nantes compte 160 membres du personnel. En 2010, Audencia Group voit le jour à l'issue de la fusion avec SciencesCom et l'Ecole Atlantique de Commerce. Cette dernière étant dans les locaux de la Chambre d'Industrie et de Commerce, la bibliothèque est gérée directement par la Chambre. En revanche, les médiathèques d'Audencia et de SciencesCom ont fusionné : les équipes de documentalistes se sont rassemblées, les catalogues d'ouvrages sont mis en commun et mis à jour, et un dispositif de navette entre les deux structures est mis en place. Les étudiants et les enseignants de SciencesCom seront donc considérés comme un public direct. SciencesCom compte 244 étudiants, 130 intervenants extérieurs et 7 responsables de filières. Nous constatons ainsi que le volume des usagers est important : 2945 en tout, étudiants, enseignants et personnels confondus.

D'abord en lien étroit avec les enseignants, qui sont prescripteurs de lectures complémentaires et de manuels de référence, les documentalistes sont au contact quotidien avec les étudiants, de la première à la dernière année du cursus Grande Ecole. Situées au centre des locaux, les médiathèques Phileas Fogg et SciencesCom sont au service de tous les étudiants, enseignants et personnels administratifs du groupe. Participant à la dynamique pédagogique globale de l'école, les médiathèques ont pour missions d'élaborer une politique d'acquisition adaptée aux formations et à la recherche, de guider ses usagers vers l'accès aux connaissances par des services dans les murs et à distance, de conseiller et orienter les étudiants et enseignants dans leurs recherches d'information et de former les étudiants à la culture informationnelle et aux thématiques globales de leurs cursus de spécialisation. La médiathèque d'Audencia compte environ 20000 documents imprimés en libre accès. 25% des documents sont en langue anglaise. La médiathèque possède également 400 titres de périodiques imprimés et 20000 titres de revues électroniques. La médiathèque de SciencesCom dispose de 3000 ouvrages et d'une vingtaine d'abonnements imprimés. Depuis 2008, les deux médiathèques ont accès à des livres numériques via la base *ScholarVox* Management de *Cyberlibris*. En janvier 2013, les usagers ont accès à plus de 15000 titres de plus de 200 éditeurs différents. Tous les usagers ont également accès à une vingtaine de bases de données.

Les usagers des médiathèques d'Audencia ont un profil varié : les enseignants permanents n'utilisent pas tous un manuel de référence. 25% des étudiants sont étrangers et tous les étudiants effectuent au moins un semestre à l'étranger. La dimension internationale et mobile des étudiants est donc un facteur à prendre en compte dans la politique documentaire de la structure. Enfin, il convient de présenter l'ACIEGE, Association des responsables des Centres d'Information des Ecoles de Gestion, à laquelle Audencia Nantes appartient. Toutes les écoles de commerces sont membres de cette association, qui a pour mission de favoriser un climat d'échanges professionnels entre médiathèques de même type. L'ACIEGE a un rôle important quand il s'agit d'explorer de nouveaux outils, de négocier de nouveaux contrats, de tester de nouveaux usages. Lorsqu'une école teste un projet, elle en fait part aux écoles membres de l'ACIEGE afin que les résultats soient mis à profit de tous. Un effet de réseau est créé grâce à cette association. Dans le contexte des livres numériques, nous serons amenés à l'évoquer en tant qu'acteur important dans la prise de décision documentaire.

2. 2. 2. Deux hypothèses de réflexion

Notre problématique est de comprendre à quels besoins et envers qui les livres numériques répondent réellement et de quelle manière cette réponse interroge la déontologie professionnelle des documentalistes.

Notre première hypothèse sera de postuler que les usagers n'ont pas besoin de livres numériques. En effet, au sens strict du terme, les usagers peuvent accéder à l'information par d'autres moyens. Comment expliquer alors l'introduction progressive des livres numériques en bibliothèques ? Nous confronterons cette hypothèse au questionnaire envoyé aux étudiants, aux entretiens avec les enseignants et aux entretiens avec les documentalistes. Nous analyserons les résultats des questionnaires envoyés aux usagers, étudiants et enseignants, et approfondiront les raisons pour lesquelles les livres numériques ont été introduits dans les bibliothèques.

Grâce aux résultats de la première hypothèse, nous pourrions nous demander dans un second temps quels sont les enjeux déontologiques perçus par les documentalistes : nous

observerons le processus de conscientisation de ce nouvel accès à l'information pour les professionnels, et quelles sont leur inquiétudes par rapport à l'arrivée des livres numériques. De la même manière, les documentalistes soulèvent le problème du rôle premier d'une bibliothèque : proposer un accès au contenu ou bien le contenu lui-même ? Aujourd'hui, avec les livres numériques, la question se cristallise. Nous répondrons à ces questions en analysant l'entretien avec les documentalistes.

2. 2. 3. Méthodologie et protocole de recherche

Afin de répondre à la question de savoir quels sont les besoins comblés par le livre numérique, et quelles en sont les conséquences déontologiques pour les documentalistes, nous avons établi 3 types d'expérimentation : un questionnaire en ligne pour les étudiants, des entretiens individuels pour une sélection d'enseignants et des entretiens individuels pour toutes les documentalistes de la médiathèque.

2. 2. 3. 1. Le questionnaire aux étudiants

Afin d'interroger les étudiants pour mieux connaître leurs besoins et leur satisfaction par rapport à *ScholarVox*, nous avons fait le choix du questionnaire en ligne, diffusé par email. A la vue du grand nombre d'étudiants concernés, il nous a semblé judicieux d'interroger ce public-là le plus largement possible. Les avantages d'une telle diffusion sont la large amplitude et la facilité de recueil des éléments de réponses. En contrepartie, il convient de préciser qu'un certain nombre d'étudiants ne consultent pas quotidiennement leur messagerie étudiante et que, sur la durée d'un mois de diffusion du questionnaire, les étudiants sont partis 2 semaines en vacances scolaires. Malgré ces difficultés, nous sommes restés sur ce mode de diffusion afin de récolter un maximum de réponses. Le questionnaire en ligne a été soumis à la validation de la responsable de la médiathèque. Une version anglaise et une version française ont été envoyées à tous les étudiants d'Audencia Nantes et de SciencesCom sur leur messagerie électronique étudiante. Dans un premier temps, le questionnaire a pour objectif de mesurer l'usage et

la satisfaction des étudiants par rapport à la plateforme de livre numérique existante, *ScholarVox*. Dans une seconde partie, le questionnaire a pour objectif de mesurer les besoins des étudiants en livres numériques (contenus, modalités de consultation, etc.). Dans une dernière partie, le questionnaire a pour but de mieux cerner les utilisateurs et d'évaluer leur taux d'équipement⁷³. L'outil que nous avons utilisé pour créer le questionnaire est un outil déjà utilisé par Audencia pour créer des enquêtes : *Free Online Survey*. Nous avons envoyé le questionnaire à tous les étudiants du cursus Grande Ecole - formation initiale et Masters spécialisés (2251 étudiants), tous les étudiants en Formation Continue (87 étudiants), tous les étudiants de SciencesCom (244 étudiants). Nous avons donc envoyé un email à 2582 étudiants. A la vue du grand volume d'envoi nous avons utilisé la messagerie *Outlook* en débloquant le nombre de destinataires maximums autorisés. Nous avons envoyé le questionnaire par email le 03/05/2013 et l'avons fermé le 04/06/2013, soit une ouverture d'un mois. Sur 2582 envois, nous avons reçu 123 réponses ; soit 5% des étudiants. Nous avons reçu 116 réponses en français et 7 réponses en anglais, soit 6% des réponses émanent d'étudiants anglophones. En sachant qu'un quart des étudiants sont anglophones, nous observons ici un décalage entre les résultats de réponse et la réalité des statistiques. Néanmoins nous nous sommes appuyés sur les résultats de l'ensemble des réponses afin d'essayer de dégager un profil, une tendance, un besoin particulier. Le recueil des réponses est généré directement via *Free Online Survey*, sur un fichier PDF.

2.2.3.2. Les entretiens avec les enseignants

En parallèle du questionnaire, nous avons organisé des entretiens individuels avec les enseignants. L'objectif de ces entretiens est d'évaluer leur usage de la base *ScholarVox*, et s'il n'y a aucun usage de la base, de mesurer leur degré d'ouverture face au livre numérique. Avec 90 enseignants à Audencia et 7 responsables de filière à SciencesCom, il était plus judicieux de cibler sur un échantillon qualitatif pour les enseignants. De plus, dans le contexte d'une école supérieure, les enseignants ont un rôle prescripteur des

⁷³ Voir Annexe B. Questionnaire aux étudiants d'Audencia et de SciencesCom, p. 72 de ce document.

lectures que vont effectuer les étudiants. C'est donc ce public cible qui a un rôle prédominant dans la politique d'acquisition de la médiathèque. Le public enseignant est néanmoins à prendre avec précaution car s'il s'agit d'un public potentiellement prescripteur auprès des étudiants, il correspond également à un public à convaincre et à accompagner dans les nouveaux projets initiés par la médiathèque. C'est pourquoi il est important d'établir une relation de qualité avec chacun des enseignants, afin de mieux sentir la pédagogie impulsée dans les salles de cours et de mieux répondre à leurs besoins, et par extension à ceux des étudiants. Les enseignants étant régulièrement en déplacement professionnel, la prise de contact pour prendre rendez-vous s'est effectuée par email. Nous avons contacté 37 enseignants, responsable de filière, de masters ou de discipline. Sur les 37 enseignants contactés, nous avons pu en rencontrer 8, soit 22%. Ces entretiens se sont déroulés sous la forme d'interview menée selon une grille de question afin que les réponses puissent être comparées. Les enseignants n'ont pas eu accès aux questions avant l'entretien, ils n'ont donc pas pu préparer leurs réponses en avance. L'interview était divisée en deux axes : ceux qui utilisent *ScholarVox* et ceux qui n'utilisent pas *ScholarVox*⁷⁴. A partir de ces deux postulats, nous pouvions adapter nos questions pour connaître les besoins auxquels les livres numériques répondent dans le cadre de l'enseignement. D'une durée de 30 minutes en moyenne, les entretiens se sont déroulés individuellement dans des cadres neutres pour les deux parties, telle que la cafétéria d'entreprise, et à des heures creuses pour ne pas être gênés. Pour deux d'entre eux, l'entretien a eu lieu dans le bureau de l'enseignant, ce qui a permis une démonstration de *ScholarVox* en direct sur l'ordinateur qui était à proximité. Un seul entretien s'est effectué par téléphone, pour un enseignant de SciencesCom, afin d'éviter un déplacement trop long. La transcription des réponses s'est faite d'abord par écrit, puis a été dactylographiée.

⁷⁴ Voir Annexe C. Entretiens avec les enseignants, p. 84 de ce document.

2.2.3.3. Les entretiens avec les documentalistes

Les entretiens avec les documentalistes ont pour objectifs d'évaluer leur questionnement sur le livre numérique, le rôle qu'elles doivent jouer dans la médiation, comment elles envisagent l'avenir de leur médiathèque par rapport aux livres numériques et leur point de vue sur les supports, en tant que professionnelle de l'information, mais aussi à titre personnel. Les perspectives entre documentaliste professionnelle et lectrice à titre personnel varient, et ce décalage est intéressant à souligner. En une dizaine de questions, l'entretien s'est effectué individuellement, dans un lieu neutre telle que la cafétéria d'entreprise. Les entretiens ont duré 45 minutes en moyenne. L'ensemble de l'équipe a été interrogé, soit 5 documentalistes. Les documentalistes n'ont pas eu accès aux questions avant l'entretien, elles n'ont donc pas pu préparer leurs réponses en avance. Le point de vue des documentalistes par rapport aux livres numériques va être déterminant pour que nous puissions mesurer les questions que se posent les professionnels de l'information, les enjeux qu'elles envisagent et leur point de vue général sur les livres numériques. Ainsi, à partir des 3 protocoles détaillés ci-dessus, nous allons éprouver nos deux hypothèses de réflexion.

3. Confrontation des hypothèses

3. 1. Les lecteurs n'ont pas besoin des livres numériques

3. 1. 1. L'enquête révèle une posture paradoxale de la part des étudiants

Notre hypothèse postule que les lecteurs n'ont pas besoin de livres numériques dans la mesure où ils peuvent accéder à l'information par d'autres moyens et sur d'autres supports. Jusqu'à présent l'information sur les livres numériques dans le domaine de l'éducation est une reproduction ou une transformation d'un format imprimé. Les étudiants n'ont a priori donc pas besoin de livre numérique car ils peuvent accéder à

l'information dont ils ont besoin par voie imprimée. Doublé par le puissant ancrage des usages autour des livres imprimés, ce postulat de départ paraît logique. La première partie de l'enquête, centrée autour de l'usage et de la satisfaction de la base *ScholarVox*, est marquée par sa méconnaissance quasi-unanime. Les étudiants ne la connaissent pas à 62% et 53% n'y vont jamais. En contexte, ces chiffres s'expliquent par le fait que la médiathèque n'a pas fait une communication systématique de la base à chaque rentrée et au cours de l'année. Il y a bien eu une communication auprès du personnel enseignant lors de la mise en place de *ScholarVox* en 2008, mais au fil des années, cette communication s'est étiolée. Il faut donc prendre ce facteur en compte, les étudiants n'utilisent pas la base non pas parce qu'ils ne la trouvent pas adéquate, mais parce qu'ils n'étaient pas au courant de son existence pour beaucoup d'entre eux : 92% d'entre eux estiment que la base n'est pas assez visible. En revanche, malgré ce défaut de communication de la part de la médiathèque, si les étudiants avaient eu réellement besoin des livres numériques, ils en auraient tout de même cherchés. S'ils avaient eu un vrai besoin de livre numérique, ils auraient utilisés la base qui était à leur disposition. Or sur la base, le nombre de comptes actifs en 2013 est de 412, contre 3000 étudiants potentiels (soit 14% des étudiants seulement ont un compte actif dans *ScholarVox*)⁷⁵. Avec un taux de 14% d'utilisateurs réels, nous ne pouvons affirmer que *ScholarVox* répond à un besoin largement répandu parmi la communauté étudiante. Néanmoins, si l'enquête et les statistiques ne révèlent pas de besoin particulier pour les livres numériques, lorsqu'on leur demande explicitement s'ils ressentent le besoin de livres numériques dans leur médiathèque, ils sont 66% à répondre positivement. Parmi ces 66%, 30% répondent oui pour des raisons de mobilité (« oui car je suis souvent en déplacement »), 31% pour des raisons d'accès simultané à l'ouvrage (« oui car nous sommes nombreux à vouloir le même livre en même temps ») et 5% pour des raisons d'accès à l'information (« oui car les livres qui m'intéressent ne sont que sur support numérique »). Leurs besoins en mobilité et en accès simultanés sont donc des critères dont ils ont conscience en tant qu'étudiant, pour la poursuite de leurs études. Ces besoins, bien que ressentis et explicités, ne sont pourtant pas des points bloquants s'ils

⁷⁵ Ces chiffres sont issus des statistiques back-office accessibles via l'intranet de *Cyberlibris*.

restent inassouvis. Ils sont une aspiration d'amélioration générale du système de prêt et de consultation. Ce dont les étudiants ont besoin, c'est d'un accès simple à l'information, qu'ils ont su trouver par d'autres solutions documentaires. L'unique point bloquant concerne ceux qui ne peuvent accéder à l'information que via un livre numérique. Pour ceux-là, il s'agit d'un besoin réel ; mais il concerne seulement 5% des répondants. Dans cette mesure, nous qualifierons ces besoins plutôt de souhaits. De plus, même si ces souhaits sont explicités, les usages tournés vers les livres numériques ne sont pas encore au rendez-vous : 75% des répondants déclarent préférer lire sur un document imprimé, contre 5% préférant lire sur un document numérique. Parallèlement à la large préférence de lecture sur un document imprimé, les usagers affirment à 72% qu'ils emprunteraient des supports de lecture si la médiathèque en prêtait. Nous avons donc d'un côté des lecteurs qui n'ont pas vraiment besoin de livre numérique à une grande échelle, et qui sont plus dans l'expression d'un souhait d'amélioration des services de leur médiathèque. D'un autre côté, nous observons que les usages sont encore fortement ancrés autour du format papier, et nous constatons une certaine curiosité pour le support de lecture, sans préciser encore lequel. A la vue du questionnaire, les étudiants n'ont pas besoin de livre numérique. Ils sont plutôt dans un souhait d'adaptation de la médiathèque à leur profil : nombreux et mobiles. Malgré cette demande, le livre numérique n'est pas encore un besoin pour eux car l'accès principal à l'information se fait sur format imprimé. Néanmoins, ils ont un certain intérêt pour et sont curieux d'en découvrir plus via le prêt par exemple.

3. 1. 2. Les entretiens avec les enseignants révèlent la naissance d'un besoin, mais un usage faible

L'autre public cible de la médiathèque étant les enseignants, analysons leurs besoins de livres numériques. Comme pour le questionnaire, les entretiens avec les enseignants ont d'abord porté sur leur satisfaction et leurs usages de la base de livres numériques qui est déjà à leur disposition, *ScholarVox*. Si un certain nombre de répondants connaissent la base (5 sur 8 interrogés), seulement 3 l'utilisent de manière régulière. Et lorsqu'on

creuse les raisons pour lesquelles ils ne sont pas satisfaits, c'est globalement pour des raisons de manque de pertinence avec le fonds proposé par *ScholarVox* : « l'offre en communication est un peu juste », « je n'ai pas trouvé des livres pertinents sur les sujets qui m'intéressent », ou bien « je ne trouve pas souvent ce que je cherche ». La plupart du temps, les enseignants ont une idée très précise de ce qu'ils recherchent et sont donc souvent déçus de ne pas l'y trouver dans la base proposée par leur médiathèque. Les enseignants auraient donc un besoin non satisfait de livres numériques. En effet, lorsqu'on leur demande s'ils ressentent le besoin de livres numériques, ils répondent majoritairement positivement, pour différents usages : préparer des cours, renvoyer l'étudiant vers une bibliographie plus accessible, continuer à travailler sur ordinateur. Là encore, ces besoins ne sont pas bloquants à la poursuite correcte des cours délivrés, mais ils représentent un manque, une insatisfaction. Les enseignants expriment ces souhaits tout en ayant une posture traditionnelle par rapport à leurs usages de lecture : ils préfèrent lire sur un format imprimé, avec des termes forts « je préfère une consultation papier, sans aucun doute », « j'imprime les pages dont j'ai besoin », « je suis fatigué de tout faire sur ordinateur ». Comme les étudiants, les enseignants se montrent néanmoins curieux d'emprunter des supports de lecture si la médiathèque en proposait. Leur curiosité se ressent plus à un niveau personnel que professionnel : « par curiosité », « je les prescrirai à mes étudiants si j'ai eu une bonne expérience », « j'en emprunterais pour les vacances par exemple ». A travers ces expressions, nous retrouvons la même attitude que les étudiants concernant leur besoin de livre numérique : paradoxale dans la mesure où ils ressentent un besoin mais n'osent pas complètement se lancer pleinement dans leur démarche car leurs usages sont encore influencés par l'imprimé.

3. 1. 3. Les entretiens avec les documentalistes révèlent un manque de formation aux livres numériques

Il est intéressant de remonter ce qu'observent les documentalistes qui côtoient leur public quotidiennement. Globalement, les documentalistes n'observent aucune demande explicite. Elles sont plus sensibles à un besoin non-exprimé, plus latent « les usagers

n'ont pas conscience des livres numériques, il faut leur proposer », « il faut savoir proposer un service de qualité ». Ce qui frappe le plus dans le témoignage des documentalistes est le fait qu'elles n'aient pas encore elles-mêmes acquis le réflexe du numérique : « nous devrions avoir le numérique plus en tête, nous avons encore le réflexe de nous tourner vers le papier d'abord, il faut l'initier pour nous-mêmes et pour l'utilisateur ». En effet, si le documentaliste ne se forme pas lui-même aux usages des livres numériques, il semble difficile de pouvoir être un bon médiateur et pouvoir ancrer des usages chez un lecteur. « Les usages mettent du temps à venir », explique l'une d'entre elles. En effet, il a fallu au moins cinq années d'abonnement pour que la question des livres numériques soit réellement pensée dans la pédagogie globale de l'école. Ce décalage montre que si une structure met à disposition des livres numériques sans formation profonde des documentalistes et sans médiation auprès des usagers, la plateforme sera sous-utilisée. Or si même les documentalistes n'ont pas fait la démarche d'avoir le réflexe du numérique dans leur politique documentaire, c'est sans doute parce qu'elles n'en sentaient pas le besoin parmi leurs lecteurs, qu'ils soient étudiants ou enseignants. D'ailleurs, à une exception près, les documentalistes ne suivent pas spécifiquement l'actualité liée aux livres numériques. L'une d'entre elles explique : « je ne suis pas par manque d'intérêt mais parce que nous sommes encore à une période charnière ». L'impression de flou liée aux phases de transition entre deux outils et deux pratiques est très forte pour les professionnelles de l'information.

En conclusion, nous voyons que les usagers n'ont pas réellement besoin de livres numériques dans la mesure où leurs usages de lecture et d'apprentissage sont encore en format imprimé. Les étudiants et les enseignants développent néanmoins un certain intérêt à leur propos et sont même curieux de découvrir des supports de lecture qui existent. Les documentalistes elles-mêmes ne ressentent pas de besoin clairement exprimé, tout au plus un besoin non-formulé vers plus de mobilité et un accès à l'information de plus en plus simple et de moins en moins cher. C'est à travers leur profil d'internaute qu'ils ont besoin des livres numériques, surfant de média en média, pour échanger et réagir à des informations, plutôt que pour un usage de lecture traditionnel.

Une information importante concernant le projet des livres numériques, à Audencia et parmi les autres écoles membres de l'ACIEGE, est que le projet a été initié par la direction. C'est une démarche qui précède les besoins réels ainsi que les usages des professionnels et des publics. Une bibliothèque est toujours sous l'autorité de sa tutelle et il est courant de débiter à la fois des projets dont l'impulsion vient des lecteurs qui les ont remontés aux bibliothécaires, et à la fois des projets dont l'impulsion vient de la direction dont elle dépend. Pour quelles raisons les décideurs ont-ils voulu initier les livres numériques dans la médiathèque ? Les livres numériques répondraient-ils d'abord aux besoins d'une société mondialisée, sans cesse en mouvement ?

3. 2. Les livres numériques : « une innovation par l'offre » encouragée par les pouvoirs publics et privés

Le livre numérique est une innovation technologique et sociale, nous l'avons décrit en première partie. En tant qu'innovation, il est essentiel de l'analyser à travers le prisme du marketing de l'innovation car nous pouvons comprendre que certains produits ou services ne répondent pas forcément à un besoin explicite. Emmanuelle le Nagard-Assayag, auteure de l'ouvrage *Le Marketing de l'innovation* publié en 2011, explique : « En revanche, d'autres innovations peuvent réveiller des besoins latents, de nature physiologique, fonctionnelle ou symbolique. On peut alors parler d'innovation par l'offre car c'est la présence de l'innovation sur le marché qui crée la motivation. »⁷⁶. Sans aller jusqu'à l'image caricaturale d'un marketing incitatif, ici l'objectif de ce type de projet est d'innover au point d'aller à l'avant des besoins des usagers. En termes anglais, l'auteure parle d' « approche *technology push* », en la définissant comme tel :

Le processus d'innovation part d'une nouvelle technologie, ou d'un nouveau procédé technique, sans que l'on sache forcément au départ à quoi ils pourront servir et s'ils intéressent le marché. Le rôle du marketing est alors délicat. Il doit identifier une application de la technologie qui réponde à une attente du marché, influencer la mise au point du produit et élaborer un plan de lancement qui explique au client en quoi consiste ce nouveau produit qu'ils n'attendaient pas forcément.⁷⁷

⁷⁶ LE NAGARD-ASSAYAG, Emmanuelle, MANCEAU, Delphine. *Le marketing de l'innovation : de la création au lancement de nouveaux produits*. Paris : Dunod, 2011, p. 48.

⁷⁷ Ibid., p. 22.

Les innovations technologiques sont en effet parfois lancées en « *push* », c'est-à-dire en partant d'une idée innovante vers les consommateurs, qui n'exprimaient pas particulièrement de besoin envers le produit proposé. Pourquoi donc les consommateurs l'utilisent-ils quand même ? Pour Emmanuelle Le Nagard-Assayag, il y aurait deux raisons : l'attrait de la nouveauté, qui renvoie une image positive « une recherche de nouveauté en soi »⁷⁸ ; et un bénéfice supplémentaire trouvé dans le produit nouveau par rapport aux autres produits « l'existence d'un avantage relatif du nouveau produit »⁷⁹. L'avantage relatif du livre numérique existe : il permet de posséder des dizaines, voire des centaines de titres, gratuitement s'ils sont libres de droit, dans un seul objet, une liseuse ou une tablette. Cet objet permet à un public en situation de difficulté visuelle d'améliorer le processus de lecture en personnalisant la police et la taille du texte, et même pour certains modèles d'écouter le livre. Les producteurs de support liseuse se lancent donc dans cette « innovation par l'offre », en faisant le pari que les lecteurs leur trouveront l'attrait nécessaire pour en ressentir un manque *a posteriori*. Dans le cas de *ScholarVox*, plateforme de livres numériques disponibles en consultation en ligne, implantée au sein de la médiathèque d'Audencia, nous voyons qu'il s'agit d'une innovation par l'offre dans la mesure où les usagers l'ont accueilli avec une certaine curiosité, mais sans qu'ils en aient exprimé le besoin. *ScholarVox* s'est implanté de la même manière dans l'ensemble des écoles de commerce qui y sont abonnées, c'est-à-dire par une décision de la direction en tant que processus d'innovation pour leur école. Par extension, nous pouvons nous demander si l'ensemble des projets de livres numériques en bibliothèque n'a pas été initié dans les mêmes circonstances.

En effet, les technologies de l'information et de la communication prennent de plus en plus de place dans la société culturelle. Nous pouvons observer une certaine pression de la part des pouvoirs publics vers les acteurs et les usagers de l'économie culturelle. Les bibliothèques de l'enseignement supérieur par exemple sont sollicitées par l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) pour mener une vraie politique documentaire autour du numérique. En 2011, le rapport annuel de l'IGB dédiait deux thématiques sur des

⁷⁸ Ibid., p. 49.

⁷⁹ Ibid.

enjeux numériques. Le premier, « Optimisation des coûts de la documentation dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche français », analyse l'état de l'offre numérique pour les bibliothèques et propose des pistes d'actions pour mieux négocier avec les agrégateurs et les bases de données. Le second, « La Commission bibliothèque numérique », fait le point sur le rapport « Schéma numérique des bibliothèques », présenté par le Président de la Bibliothèque Nationale de France, M. Bruno Racine, en 2010 au Conseil du Livre. Fort des propositions apportées par M. Racine, l'IGB propose de rassembler les ministères de la Culture et de la Communication et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour mettre en place les différents projets : « Dans ce cadre, les deux ministères ont décidé de travailler en étroite concertation pour étudier ensemble les suites données aux recommandations du rapport Racine et pour déterminer les cadres d'actions communes, offrir des instruments collectifs, et mutualiser les efforts et les coûts. »⁸⁰. Nous voyons que les pouvoirs publics ont une réelle volonté, non seulement d'accompagner les bibliothèques dans le virage numérique, mais aussi d'initier des projets de lecture numérique. Dans la même année, l'IGB publie également deux rapports spécifiques : « Commission bibliothèques numériques »⁸¹ et « Optimisation des coûts de la documentation électronique dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche français »⁸². Les bibliothécaires des universités sont donc ainsi encouragés à promouvoir le numérique sous toutes ses formes. Par répercussions, les documentalistes et autres professionnels de l'information de la sphère privée, qui prêtent attention aux décisions de la sphère publique, sont également touchés par ses incitations. L'innovation des

⁸⁰ INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES. *Rapport d'activité 2011* [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2012. [Consulté le 27/08/2013]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/22/4/Rapport_annuel_IGB_2011_Version_validee_215224.pdf

⁸¹ INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES. *Commission bibliothèques numériques* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2011. [Consulté le 27/08/2013]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2011/94/8/Commission_Bibliothèques_numeriques_Rapport_2011_213948.pdf

⁸² INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES. *Optimisation des coûts de la documentation électronique dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche français* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2011. [Consulté le 27/08/2013]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2011/88/5/Optimisation_des_coûts_de_la_documentation_electronique_rapport_208885.pdf

livres numériques vient donc en partie des acteurs du monde culturels, producteurs de support liseuse et tablette, et en partie des pouvoirs publics, qui engagent leurs structures culturelles et pédagogiques dans des projets numériques. Les entretiens avec les documentalistes montrent bien à quel point cette incitation est justifiée : « c'est l'évolution normale », « c'est un autre support, mais c'est de la diffusion de la connaissance », « c'est un nouvel accès à l'information et il ne faut pas passer à côté, mais le proposer aux usagers ». Le livre numérique est ancré dans une logique de partage de la connaissance et derrière les ordinateurs connectés au web, aux Smartphones. Nous observons ainsi un glissement de pratique du livre imprimé au livre numérique. Le livre numérique n'est pas une révolution, mais le signe d'un processus cyclique de pratiques de lecture, s'adaptant aux usages des lecteurs au fil du temps. Il répond donc aux besoins de la société d'information qui évolue, portée par une communauté de lecteurs qui souhaitent développer une technologie permettant un accès supplémentaire et simple à l'information. Le livre numérique est introduit prudemment dans les bibliothèques et répond à des besoins qui sont à une échelle globale. A l'échelle locale, peu de lecteurs et peu de documentalistes ont réellement besoin des livres numériques. Il s'agit pourtant du signe d'une continuité culturelle, d'évolution dans l'innovation. Michèle Battisti s'interroge ainsi en 2003 :

Marquée par des progrès technologiques rapides et par la révolution de l'information, l'ère contemporaine est celle des réseaux et de l'accès du plus grand nombre à l'information. Dans ce contexte de mondialisation, chacun est placé devant la nécessité de s'informer en permanence et de s'adapter à des environnements nouveaux. Et les professionnels de l'information et de la documentation sont confrontés à de nombreuses interrogations : comment s'intégrer et permettre à chacun de s'intégrer à ce nouvel environnement tout en respectant les identités de tous ? Quels moyens doit-on mettre en œuvre pour parvenir à démocratiser l'accès à l'information ? Comment préserver la distance nécessaire pour éviter des dérives par rapport à la pression technologique et aux enjeux civiques ?⁸³

Ce questionnement est en effet essentiel pour le documentaliste qui doit sans cesse d'adapter et faire évoluer la déontologie de son métier si cette dernière est interrogée. Cette « distance nécessaire » qu'évoque Michèle Battisti est un enjeu primordial pour la question du livre numérique : entre les questions d'ordre économique, pédagogique,

⁸³ BATTISTI, Michèle. « Journée d'étude ABCD. ». *Documentaliste-Sciences de l'Information* [en ligne]. 2003, vol. 40, n°1, pp 26-28.

technique et documentaire, les professionnels de l'information sont au carrefour de questions déontologiques.

3. 3. Les nouveaux enjeux déontologiques

3. 3. 1. Processus de conscientisation du livre numérique

Le livre numérique est une innovation dont les usages ne sont pas encore couramment acquis par les lecteurs, mais aussi par les documentalistes. Nous l'avons vu à travers les entretiens, les documentalistes ne sont pas encore habitués à ce nouvel outil, alors même que cela fait plusieurs années que leur structure en propose : « Mais même pour nous c'est difficile d'avoir le réflexe du numérique, les usages mettent du temps à venir. Nous avons encore la logique : livre numérique pour le lecteur distant ; livre imprimé pour le lecteur présent physiquement. ». Le livre numérique est encore perçu comme un substitut du livre imprimé, un remplaçant. Les documentalistes et les usagers ne le considèrent pas encore comme source première d'information, équivalente au livre imprimé. Le documentaliste peut donc être difficilement médiateur tant qu'il n'a pas lui-même pris conscience du potentiel que propose le livre numérique. Une innovation est un processus soumis à la contingence de plusieurs facteurs indéterminables à l'avance : « Il est possible de savoir d'où une nouveauté part ; en revanche, difficile de prédire quelles directions et quelles formes elle prendra, dans le cas où elle devient une innovation. Dit autrement, le processus d'innovation n'est pas exempt de surprises. »⁸⁴. L'innovation que représente le livre numérique s'effectue ainsi selon des modèles de consultation complexe pour les bibliothèques. Nous voyons un contraste frappant à la cinquième question de l'entretien, pour déterminer la préférence des documentalistes entre une consultation en streaming et une consultation téléchargée chrono-dégradable. Le contraste réside dans la différence entre leur opinion personnelle et leur opinion

⁸⁴ GAGLIO, Gérald. *Sociologie de l'innovation [en ligne]*. Paris : P.U.F. « Que sais-je ? », 2011, p. 45. [Consulté le 23/07/2013]. Disponible à l'adresse : www.cairn.info/sociologie-de-l-innovation--9782130585756-page-3.htm

professionnelle. Pour l'ensemble des documentalistes, il est plus avantageux de bénéficier du streaming pour leurs usagers : « il est difficile de prêter un document en téléchargement », « tous les ordinateurs sont connectés à internet », et estiment même que « reproduire les règles du format papier est un manque d'inventivité de la part des éditeurs ». Néanmoins, à l'exception d'une documentaliste, toutes préfèrent télécharger un document à titre personnel. En effet, l'acte de téléchargement d'un fichier, même chrono-dégradable, implique la possession physique du fichier sur le support de lecture. Cette possession est rassurante car elle a les mêmes caractéristiques que l'emprunt d'un livre imprimé : nous possédons à titre provisoire un document et sommes libres de le consulter en temps et en lieu désiré, dans les limites de ce temps imparti. Si cela nous rassure, cela participe donc plus à l'appropriation du fichier lui-même et du contenu qui y est inscrit. Le livre numérique est donc encore dans une période de flottement du point de vue de son innovation car aucun des deux modèles de consultation n'a encore le dessus. La manière de s'approprier le contenu du livre numérique est encore très marquée par les usages du livre imprimé, même pour les documentalistes : le besoin de possession, de prendre des notes, de copier, de transférer. En plus d'être soumis à une certaine contingence, c'est-à-dire ni nécessité, ni hasard complet, l'innovation est un processus collectif. En effet, l'innovateur s'entoure de personnes clés pour permettre à sa création de prendre forme et d'être diffusée massivement : « Les travaux en sociologie et en gestion insistent sur le caractère collectif de l'innovation, et ce, dès ses prémisses. Une seule personne peut promouvoir une idée mais elle s'entoure vite de quelques individus partageant les mêmes convictions et les mêmes aspirations. »⁸⁵. L'innovation que représente le livre numérique touche un si grand nombre d'acteurs que le processus d'appropriation est relativement long : il touche tous les acteurs de la chaîne du livre directement, les bibliothèques, les centres culturels et par extension tous les publics du monde culturel. Le livre numérique a mis presque 40 ans à trouver sa place dans l'univers informatique, il s'agit maintenant de la trouver dans le monde de la culture. Nous sommes aujourd'hui en cours de ce processus, ce qui explique pourquoi les professionnels de l'information sont encore dans une phase de découverte et non

⁸⁵ Ibid., p. 36.

d'appropriation de l'outil. Le besoin des livres numériques ne vient pas directement des usagers ni des éditeurs mais de la société d'information qui les entoure. C'est à l'aune de cette phase de découverte que les premiers enjeux professionnels font surface. Avec les dimensions économiques et commerciales que recouvre le livre numérique, c'est la déontologie même du métier qui est questionnée.

3. 3. 2. Enjeux déontologiques : garantir l'accès et l'archivage pérenne des documents

Les entretiens avec les documentalistes sont essentiels pour comprendre dans quelle mesure la profession se pose des questions par rapport à l'innovation que représentent les livres numériques. Comme nous l'avons étudié en première partie, les livres numériques posent des questions notamment de l'ordre de la politique documentaire et des questions juridiques. Grâce aux entretiens que nous avons menés avec les documentalistes, nous pouvons sentir également des questions d'ordre documentaire et technico-professionnel.

Une documentaliste soulève une question importante, renvoyant aux bases du métier de documentaliste : le document lui-même est remis en question. En effet, la plupart des livres numériques sont une reproduction homothétique, c'est-à-dire identique, d'un livre imprimé. Or le livre numérique développe aussi une dimension dite enrichie, qui ouvre de nouvelles perspectives. Pour la documentaliste interrogée, « l'unité du document est éclatée. Il ne faut plus parler en terme d'article, de chapitre ou de livre, tout est égal avec le numérique. Il faut sortir du schéma papier et faire fusion avec le numérique. ». Cette fusion serait un moyen d'explorer toutes les potentialités du numérique : un document se matérialiserait par plusieurs médias, plusieurs supports, plusieurs formats, pourrai être sans auteur, sans maison d'édition et libre de droit. Or l'IFLA le rappelle dans le préambule de son code d'éthique 2012, « Le rôle des institutions et des professionnel(le)s de l'information (y compris des bibliothèques et des bibliothécaires) dans la société moderne est d'optimiser l'accès à l'information, son archivage et sa diffusion. ». Il apparaît donc difficile, dans le cadre du document numérique, de pouvoir

garantir un accès et un archivage pérenne. En effet les formats ne sont pas encore stables, les marchés économiques des éditeurs français cherchent encore un modèle rentable. Penser en tout numérique, comme le révèle l'entretien « on ne parlera plus du livre numérique mais du numérique », remet en cause le rôle primaire du documentaliste. Etre le garant d'un accès pérenne à l'information est devenu un « combat » pour les documentalistes : c'est un point de négociation délicat avec les éditeurs ou les agrégateurs, qui sont plus favorables à un système de location d'information, à la manière des bases de données. En effet les plateformes d'agrégateurs ou d'éditeurs ressemblent à des bases de données : puisque le contenu seul compte, les plateformes de livres numériques sont des grandes bases d'information en texte intégral, il est donc logique que ces derniers en appliquent les mêmes règles. Certains acteurs du monde éditorial garantissent bel et bien un accès pérenne à l'information, mais à quelques conditions. C'est le cas de *Dawsonera* par exemple : l'agrégateur garantie un accès pérenne aux ressources acquises par la bibliothèque, via un accès en ligne. Même si l'éditeur disparaît subitement, l'agrégateur garantit un accès valide via une URL⁸⁶. Néanmoins cette url est dépendante d'une connexion internet. De plus, le cas ne s'étant pas encore produit, il est difficile de juger de la véracité de cette garantie sur le long terme. L'éclatement de l'unité du document et son manque de pérennité questionnent la déontologie du métier dans la mesure où le documentaliste n'est plus en mesure d'assurer un accès facile et stable de l'ensemble de ses documents, remettant ainsi en cause le principe premier de son rôle dans la société. La question de la pérennité du document est une question que connaissent les documentalistes depuis l'arrivée de l'informatique dans leur métier. Le livre numérique cristallise cet enjeu sur l'essence même du métier : il touche à l'unité monographique, la raison d'être du bibliothécaire traditionnel. Le documentaliste doit-il être celui qui propose le plus d'accès possible, sans se soucier de leur pérennité, ou bien celui qui propose moins d'accès à l'information pour ses usagers, avec une pérennité d'archivage assurée ? L'une et l'autre solution sont insatisfaisantes car le dilemme touche à deux principes fondateurs

⁸⁶ URL : Uniform Resource Locator

du métier. Le documentaliste doit faire des choix stratégiques dans sa politique documentaire, mais ne devrait pas avoir à faire des choix déontologiques.

3. 3. 3. Enjeux déontologiques : le rôle de filtre informationnel pour canaliser l'accès au contenu

L'autre question soulevée par les documentalistes s'intéresse aux changements techniques et professionnels. En effet, les documentalistes ne sont ni dans la résistance, ni en avance par rapport aux livres numériques. Prudentes, elles se positionnent plutôt dans une posture d'observation des écoles équivalentes. Grâce au réseau de l'ACIEGE, les documentalistes partagent leur expérience, à deux niveaux : au niveau des éditeurs et agrégateurs qu'elles choisissent pour le contenu de leurs livres, et au niveau des supports de lecture si elles en proposent. Chaque école choisit de répondre aux sondages régulièrement menés au sein de l'ACIEGE et de renseigner des tableaux comparatifs. Grâce à ces données, les documentalistes ont une vision globale de la pénétration du livre numérique dans les écoles de commerce. Nous savons ainsi qu'en 2012-2013, 14 écoles sont également abonnées à *ScholarVox* et que 5 écoles prêtent des supports de lecture. Sur une trentaine d'écoles membres du réseau, cela représente déjà 17% des écoles qui sont équipées en matériel. Cette minorité est très observée par les autres écoles membres afin d'en mesurer les retombées positives et négatives. Pour les documentalistes d'Audencia, la question des supports soulève des enjeux techniques importants : « Principalement des enjeux techniques : nous devons travailler beaucoup plus avec le service informatique en interne », « Il y a des enjeux techniques nouveaux qu'il faut apprendre. ». A la onzième question, pour connaître leur avis sur le prêt de support de lecture en bibliothèque, l'une des réponses est explicite sur cette question : « Seulement si nous prêtons des supports avec du contenu. Prêter une tablette à un étudiant correspond à beaucoup de logistique : on s'éloigne de notre métier. ». Les documentalistes sentent un glissement de leur métier. Prêter un livre est évident, prêter une tablette ou une liseuse l'est beaucoup moins. Beaucoup d'aspects matériels sont à prendre en compte et elles ont peur d'y passer plus de temps qu'à d'autres tâches. En

effet, c'est une logistique complexe à mettre en place : décharge de responsabilité, préparation, entretien et vérification du matériel, protection physique et intellectuelle, relation privilégiée avec les informaticiens, etc. L'entretien du matériel seul exige des compétences nouvelles. En soi, le documentaliste est toujours à même de développer des nouvelles compétences. Le problème que pose ici le prêt de matériel n'est pas tant un glissement de métier d'un point de vue technique, mais éthique. En effet, en prêtant une tablette ou une liseuse, le bibliothécaire prête un support, un contenant, un accès à l'information. Le contenu, même pré-paramétré par les documentalistes, passe au second plan. Dès lors qu'une connexion sur le web est possible, le lecteur peut s'échapper des cadres et surfer où il souhaite, sans aucun contrôle de la part des professionnels. Pour les documentalistes « Si nous prêtons des tablettes, il faudra être plus technicien. ». Proposer l'accès le plus large possible à l'information respecte bien le code déontologique de l'IFLA. D'un point de vue strictement informationnel, proposer un support de lecture rentre parfaitement dans les devoirs du documentaliste dans la mesure où il propose un accès de plus à l'information pour son lecteur. Néanmoins, nous sentons que cette large ouverture n'est pas que bénéfique. Avec le monde numérique, il appartient au documentaliste d'aider à filtrer le bruit informationnel des recherches de ses usagers. L'IFLA insiste sur le large accès à l'information, et il est vrai que cet enjeu est encore valable dans beaucoup de structures et dans beaucoup de pays. Toutefois la sélection de l'information est aujourd'hui une question professionnelle qui devrait figurer dans les codes de déontologie. En effet, avoir les compétences pour filtrer et sélectionner les documents pérennes et fiables est plus qu'une qualification, mais un devoir. Si la tendance au prêt de support de lecture se confirme, cet enjeu professionnel bien connu des documentalistes passerait au statut de devoir déontologique. Le code de déontologie de l'ABF mentionne bien le devoir d'« assurer la fiabilité des informations, œuvrer à leur mise à jour permanente et à leur conformité à l'état présent des connaissances scientifiques. ». Toutefois, dans le cadre des livres numériques, il s'agit d'assurer la fiabilité et la pérennité de l'ensemble d'un système : depuis la création, en passant par les différents processus d'édition, de diffusion et de consultation, jusqu'au terminal de lecture. De plus, il ne s'agit plus uniquement de respecter leur conformité avec l'état des connaissances scientifiques,

mais de pouvoir également en conserver une trace. Nous voyons ainsi que l'enjeu déontologique soulevé par les livres numériques est celui d'assurer une sélection fiable et une pérenne pour les usagers. Si le marché du livre numérique continue de prendre une direction qui ressemble à celle des livres enrichis, connectés au web et mis à jour automatiquement, le rôle des documentalistes sera d'être un filtre face aux sources d'information peu fiables et d'être un tuteur pour effectuer des recherches sûres et efficaces. Si ce rôle là n'est pas respecté, le risque serait de voir effectivement la bibliothèque comme un pôle d'accès et non plus un pôle de contenu. C'est en cela que le glissement s'opérerait : le bibliothécaire serait un technicien qui s'adresse à des internautes, et non plus un professionnel de l'information qui s'adresse à des usagers. D'ailleurs, certains de ces pôles d'accès existent déjà dans certaines écoles de commerce : ce sont des « *hub* », qui signifie plateforme, connexion. La bibliothèque d'Euromed a déjà fait le choix de réduire considérablement son fonds imprimé pour créer un *hub* : un pôle d'accès à l'information pour les étudiants. Comme le commente une documentaliste d'Audencia, « cela fait longtemps que la bibliothèque traditionnelle n'existe plus ». Assurément, sans figer les bibliothèques dans leur rôle de lieu de contenu informationnel, ni les éloigner trop en ne proposant que l'accès à l'information, le documentaliste doit trouver un équilibre déontologique pour répondre à toutes les exigences de la société d'information, dans laquelle il est le garant de contenus adaptés. La bibliothèque est déjà un lieu culturel et social, mais est-ce encore une bibliothèque si elle devient un lieu surconnecté, remplaçant les rayonnages de livres par des fauteuils et des prises ?

Conclusion

En conclusion, nous avons pu observer premièrement que le livre électronique a évolué vers la notion de livre numérique, c'est-à-dire vers une dimension plus en rapport avec notre capacité de déchiffrer un contenu. Nous avons ensuite pu nous rendre compte que le livre numérique est une innovation technologique car il a su évoluer et s'adapter aux paradigmes économiques et techniques exigés par la société d'information. Le livre numérique est en voie d'être une innovation dans le partage car l'acte de lecture numérique est une expérience qui est incitée à être partagée et communiquée. De même, le livre numérique est une innovation communautaire dans le sens où elle rassemble et oppose plusieurs communautés de lecteurs, qui se questionnent sur des éléments idéologiques. Nous avons également observé comment réagissait le monde de l'édition en France, et nous y avons vu les prémices d'une innovation. Les éditions traditionnelles maintiennent fortement leurs activités autour du livre imprimé tout en se lançant progressivement dans l'édition électronique. Certains éditeurs plus modestes n'hésitent pas à se lancer franchement dans l'aventure. Observés par tous les acteurs du monde du livre, ils sont les porteurs de l'innovation et osent des livres enrichis. Les agrégateurs en dialogue avec les bibliothèques sont aujourd'hui prêts à proposer beaucoup de solutions aux bibliothèques, mais encore très marquées par l'influence du livre imprimé. A la vue de ces innovations en marche, nous avons alors pu détacher dans un second temps les éléments problématiques pour la déontologie du professionnel de l'information. D'une part l'influence qui peut se ressentir dans les choix de politique documentaire : telle édition plutôt que telle autre, motivée par des choix économiques plutôt que de pertinence par rapport au besoin initial. D'autre part nous avons constaté le paradoxe juridique qui incite le documentaliste à protéger le droit d'auteur tout en incitant une ouverture des données. Le livre numérique rapproche deux concepts incompatibles : celui du livre est d'être protégé par le droit d'auteur, celui du numérique est de copier l'information pour l'échanger et la partager. Le livre numérique est donc un nœud juridique qui se matérialise par les différentes modalités de consultation, autrement dit par la manière dont l'utilisateur accède à l'information. C'est en suivant ce

raisonnement que nous avons alors établi deux hypothèses de réflexion : l'utilisateur n'a pas besoin du livre numérique et le documentaliste ne se met pas encore dans son rôle d'initiateur. L'introduction des livres numériques en bibliothèque est due aux exigences de la société d'information. Deuxième hypothèse : le documentaliste ressent des enjeux déontologiques nouveaux face à l'arrivée du livre numérique. Grâce à l'analyse des résultats des trois méthodes de recherche, l'enquête en ligne pour les étudiants, les entretiens pour les enseignants et les documentalistes, nous avons pu alors confirmer la première hypothèse. Les usagers n'ont pas besoin de livre numérique car ils peuvent accéder à l'information par d'autres biais. De plus, leurs usages sont très marqués par le livre imprimé et ne vont pas spontanément vers un livre numérique même lorsqu'ils en ont la possibilité et les moyens. Après analyse des entretiens avec les documentalistes, nous avons constaté que ce n'était pas elles qui étaient forcément la force motrice de l'introduction des livres numériques dans leur médiathèque, mais leur direction. Le processus de conscientisation des livres numériques est encore en cours pour les professionnelles de l'information. Ainsi, nous pouvons conclure que les livres numériques en France aujourd'hui, à travers le cas de la médiathèque d'Audencia, répondent, non pas aux besoins des usagers, mais sont le fruit d'une promotion par l'offre. Poussés par les instances publiques, à travers les ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur, poussés par les fabricants de supports, liseuses et tablettes, pour proposer de meilleures technologies chaque année, les documentalistes sont sans cesse sollicitées pour introduire progressivement les livres numériques au sein de leur bibliothèque. Il s'agit d'un besoin de mise à jour constante pour suivre l'évolution du livre en tant qu'objet et en tant que contenu. Enfin, après avoir analysé l'entretien avec les documentalistes, nous avons pu conclure que les enjeux déontologiques soulevés sont des enjeux déjà bien connus de la profession avec l'arrivée de l'informatique depuis une cinquantaine d'années : pérennité des contenus, des supports, filtre informationnel, rôle du support de lecture dans bibliothèque. La nouveauté est que le livre numérique cristallise ces enjeux au point d'en faire des questions d'ordre déontologique. C'est-à-dire d'avoir le devoir de sélectionner l'information et veiller à la pérennité d'un document, au risque de voir les bibliothèques évoluer vers un pôle d'accès à l'information et non plus un lieu d'information.

Bibliographie

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. *Code de déontologie du bibliothécaire* [en ligne]. Paris : ABF, 2003. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire?p=2>

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES, CONSEIL GENERAL DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES TECHNOLOGIES. *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française - Résultats 2012* [en ligne]. [Consulté le 23/07/2013]. Disponible à l'adresse : [http://www.arcep.fr/index.php?id=8571&tx_gsactualite_pi1\[uid\]=1573&tx_gsactualite_pi1\[backID\]=1&cHash=72c83cc7d885a50522f3a7ae67837e9b](http://www.arcep.fr/index.php?id=8571&tx_gsactualite_pi1[uid]=1573&tx_gsactualite_pi1[backID]=1&cHash=72c83cc7d885a50522f3a7ae67837e9b)

BIENVAULT, Hervé. *Le coût d'un livre numérique*. Paris : le MOTif, 2010. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : http://www.lemotif.fr/fichier/motif_fichier/153/fichier_fichier_etude.sur.le.coa.t.d.un.livre.numerique.pdf

BLASSELLE, Bruno. *Histoire du livre*. Paris : Gallimard, 2008. 320 p.

CALVI, Yves. *Interview d'Antoine Gallimard du 03/04/2012* [en ligne]. Le Choix d'Yves Calvi. Paris : RTL, 2012. 5 min 17 sec. [Consulté le 08/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.rtl.fr/video/emission/le-choix-de-yves-calvi/antoine-gallimard-pdg-des-editions-gallimard-le-livre-numerique-ne-doit-pas-chasser-le-papier-on-doit-cohabiter-7746205783>

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. *Portail lexical étymologique*. [en ligne]. Nancy : CNRS, 2013. [Consulté le 03/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/%C3%A9lectronique>

DACOS, Marin, MOUNIER, Pierre. *L'Édition électronique*. Paris : La Découverte « Repères », 2010. 126 p.

DANILEWSKY, Frédéric. « Les ebooks représentent 3% du CA de l'industrie du livre en France ». *IDBOOX.com* [en ligne]. Paris : IDBOOX, 2013. [Consulté le 09/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.idboox.com/economie-du-livre/les-ebooks-representent-3-du-ca-de-lindustrie-du-livre-en-france/>

FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES. *Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information* [en ligne]. Paris : IFLA.org, 2012. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf>

FONDATION WIKIMEDIA. « Wikisource, la bibliothèque libre ». *Wikisource.org* [en ligne]. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://fr.wikisource.org/wiki/Accueil>

GAGLIO, Gérald. *Sociologie de l'innovation [en ligne]*. Paris : P.U.F. « Que sais-je ? », 2011, p. 3-6. [Consulté le 23/07/2013]. Disponible à l'adresse : www.cairn.info/sociologie-de-l-innovation--9782130585756-page-3.htm.

GUIBLIN, Marc. « Cytale ». *Marcguiblin.neuf.fr* [en ligne]. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://marcguiblin.perso.neuf.fr/cybook/cybook.htm>

HAMDOUCH, Abdelillah. « INNOVATION ». *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. [Consulté le 23/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/innovation/>

INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES. *Commission bibliothèques numériques* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2011. [Consulté le 27/08/2013]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2011/94/8/Commission_Bibliotheques_numeriques_Rapport_2011_213948.pdf

INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES. *Optimisation des coûts de la documentation électronique dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche français* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2011. [Consulté le 27/08/2013]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2011/88/5/Optimisation_des_couts_de_la_documentation_electronique_rapport_208885.pdf

INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES. *Rapport d'activité 2011* [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2012. [Consulté le 27/08/2013]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/22/4/Rapport_annuel_IGB_2011_Version_validee_215224.pdf

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE n°0081 du 4 avril 2012 page 6130, texte n° 118. *Vocabulaire de l'édition et du livre (liste de termes, expressions et définitions adoptés)* [en ligne]. Disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2FE3E59E060956B47AF9642>

[FF9EF39C7.tpdjo07v_1?cidTexte=JORFTEXT000025627105&categorieLien=id](#)

[consulté le 10 février 2013].

L'ETUDIANT. *Palmarès 2012-2013 des grandes écoles de commerce [en ligne]*.

L'étudiant.fr, 2013. [Consulté le 23/07/2013]. Disponible à l'adresse :

<http://www.letudiant.fr/palmares/classement-esc/classement-general-0001.html>

La lettre du 6 avril 2005, signée par Jacques Chirac (France), Aleksaner Kwasniewski (Pologne), Gerhard Schroeder (Allemagne), Silvio Berlusconi (Italie), José Luis Rodriguez Zapatero (Espagne), Ference Gyurcsany (Hongrie), à l'intention de M. José Manuel Durao Barroso, Président de la Commission européenne [en ligne]. [Consulté le 2 juillet 2013] Disponible à l'adresse :

http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/letter_1/index_en.htm

Le MOTif. « Le marché français du livre ». *Lemotif.fr* [en ligne]. [Consulté le

20/07/2013]. Disponible à l'adresse : [http://www.lemotif.fr/fr/etudes-et-](http://www.lemotif.fr/fr/etudes-et-donnees/chiffres-cles/marche-du-livre/#para_70-millions-d-euros-pour-l-edition-numerique-en-ligne-2-65-du-ca-de-l-edition-2012)

[donnees/chiffres-cles/marche-du-livre/#para_70-millions-d-euros-pour-l-edition-numerique-en-ligne-2-65-du-ca-de-l-edition-2012](http://www.lemotif.fr/fr/etudes-et-donnees/chiffres-cles/marche-du-livre/#para_70-millions-d-euros-pour-l-edition-numerique-en-ligne-2-65-du-ca-de-l-edition-2012)

LE NAGARD-ASSAYAG, Emmanuelle, MANCEAU, Delphine. *Le marketing de l'innovation : de la création au lancement de nouveaux produits*. Paris : Dunod, 2011. 350 p.

LEBERT, Marie. *Une courte histoire de l'ebook* [en ligne]. Toronto : NEF, 2009, p. 93.

[Consulté le 14 février 2013]. Disponible à l'adresse : [http://www.etudes-](http://www.etudes-francaises.net/dossiers/ebook.htm)

[francaises.net/dossiers/ebook.htm](http://www.etudes-francaises.net/dossiers/ebook.htm)

LESCURE, Pierre. *Culture, Acte 2. Mission « Acte II de l'exception culturelle ».*

Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique. [en ligne]. Paris : Ministère

de la culture et de la Communication, 2013. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à

l'adresse :

http://www.culturecommunication.gouv.fr/var/culture/storage/culture_mag/rapport_lescure/index.htm#/

LEWIS, Ben. *Le livre selon Google* [en ligne]. Arte Reportage, 2010, 1h28 min.

[Consulté le 12/07/2013]. Disponible à l'adresse :

<http://www.youtube.com/watch?v=AhTOIbffEZw>

Loi 92-597 1992-07-01 annexe JORF 3 juillet 1992, article L131-3 [en ligne]. [Consulté le 12/07/2013]. Disponible à l'adresse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006278958&cidTexte=LEGITEXT000006069414>

MOATI, Philippe. « Prospective du commerce physique de biens culturels ». *Culture prospective* [en ligne]. 2011, volume 1, n°1. [Consulté le 04/07/2013]. [16 p.].

Disponible à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-culture-prospective-2011-1-page-1.htm>

MOUNIER, Pierre, DACOS, Marin. « Edition électronique ». *Communications* [en ligne]. Paris : Le Seuil, 2011, n° 88. pp. 47-55. [Consulté le 08/07/2013]. Disponible à l'adresse : www.cairn.info/revue-communications-2011-1-page-47.htm.

MOUNIER, Pierre. « E-book et Cybook : économie de l'abondance contre économie de la rareté ». *Homo-numericus.net* [en ligne]. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.homo-numericus.net/article15.html>

PACZKOWSKI, John. « Initial iPad Demand Greater Than Initial iPhone Demand ».

<http://allthingsd.com> [en ligne]. [Consulté le 04/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://allthingsd.com/20100223/initial-ipad-demand-greater-than-initial-iphone-demand/>

PAQUIENSEGUY, Françoise. « La formation des usages à l'ère des TIC numériques ». *Observatoire des mutations des industries culturelles* [en ligne]. Paris : CEMTI, 2005. 11 p. [Consulté le 11/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.observatoire-omic.org/en/art/154/la-formation-des-usages-a-l-ere-des-tic-numeriques.html>

PROST, Bernard, MAURIN, Xavier, LEKEHAL, Mehdi. *Le livre numérique*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2013. 126 p.

RACINE, Bruno. *Google et le nouveau monde*. Paris : Plon, 2010. 150 p.

SOCIETE FRANÇAISE DES INTERETS DES AUTEURS DE L'ECRIT, SYNDICAT NATIONAL DE L'EDITION, SOCIETE DES GENS DE LETTRES. *Baromètre Usages du livre numérique* [en ligne]. Paris : Opinion Way, 2013. [Consulté le 04/07/2013]. Disponible à l'adresse : http://www.sne.fr/img/pdf/Evenements/Assises/Assises-22mars2013/CP-Barometre-usages-livre-numerique-Vague3-22_03_13.pdf

Source : SONET, V. « Tablettes ou liseuses : les dés sont-ils jetés ? ». *Labs Hadopi* [en ligne]. [Consulté le 05/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://labs.hadopi.fr/actualites/tablettes-ou-liseuses-les-des-sont-ils-jetes>

SYNDICAT NATIONAL DE L'EDITION. *Numérique* [en ligne]. Dossiers et Enjeux. Paris : Syndicat National de l'Édition, 2013. [Consulté le 08/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.sne.fr/dossiers-et-enjeux/numerique.html>

TISSERON, Serge. « Faut-il acheter un I-Pad à bébé pour Noël ? ». *Le Carnet PSY* [en ligne]. Septembre 2012, n°167. 1p. [Consulté le 04/07/2013]. Disponible à l'adresse : www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2012-9-page-1.htm

TREMBLAY, Jean-Marie. « Les classiques des sciences sociales ». *Classiques.uqac.ca* [en ligne]. [consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://classiques.uqac.ca/inter/a-propos.php>

Vocabulaire de la Doc [en ligne]. ADBS, 2013. [Consulté le 20/07/2013]. Disponible à l'adresse : http://www.adbs.fr/document-16827.htm?RH=OUTILS_VOC

Wikipédia, l'encyclopédie libre [en ligne]. Fondation Wikimedia, 2003. [Consulté le 05/07/2013]. Disponible à l'adresse : http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Accueil_principal

Annexes

ANNEXE A. Le code de déontologie de l'IFLA

CODE D'ÉTHIQUE DE L'IFLA POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES ET LES AUTRES PROFESSIONNEL(LE)S DE L'INFORMATION

PRÉAMBULE

Le présent code d'éthique et de conduite professionnelle présente une série de propositions. Elles servent à la fois d'outil d'orientation pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information dans leur pratique quotidienne et de matériel de référence pour les associations de bibliothécaires et autres professionnel(le)s de l'information lorsqu'elles rédigent ou révisent leur propre code.

Les fonctions principales d'un code d'éthique peuvent être décrites comme suit:

- encourager la réflexion sur les principes de base qui orientent les politiques mises en place par les professionnel(le)s de l'information et les bibliothécaires, politiques qui les aident à résoudre les problèmes qu'ils et elles peuvent rencontrer;
- favoriser la réflexion des professionnel(le)s sur leurs propres pratiques ; assurer la transparence de l'information envers les usagers et la société en général.

Ce code n'a, par contre, pas vocation à remplacer les codes existants ni à décharger les associations professionnelles de leur obligation de rédiger leur propre code en respectant un processus de recherche, de consultation et de rédaction collaborative. Une conformité absolue de ces codes avec le présent code n'est par conséquent pas attendue.

Le code est porté par la conviction que:

Le métier de bibliothécaire est, par son essence même, une activité éthique qui implique une approche axiologique du travail sur l'information.

Le besoin de partager les idées et l'information a crû à mesure que la société s'est complexifiée. C'est la raison d'être des bibliothèques et du métier de bibliothécaire.

Le rôle des institutions et des professionnel(le)s de l'information (y compris des bibliothèques et des bibliothécaires) dans la société moderne est d'optimiser l'accès à l'information, son archivage et sa diffusion. La production de services documentaires dans l'intérêt du bien-être social, culturel et économique est au cœur du métier de bibliothécaire. C'est pourquoi les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information portent une responsabilité sociale. La conviction de la nécessité du partage de l'information et des idées implique la reconnaissance du droit fondamental à l'information. L'idée même de « droits de l'homme », en particulier telle qu'elle est exprimée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, nous engage à la reconnaissance de l'humanité des autres hommes et au respect de leurs droits. L'article 19, notamment, formule les droits à la liberté d'opinion, d'expression et d'accès à l'information pour tous les êtres humains.

L'article 19 reconnaît expressément le droit de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Cet article est au fondement de la pratique moderne et progressiste du métier de bibliothécaire. Par ses nombreuses prises de positions, ses manifestes, ses politiques et ses documents techniques, l'IFLA a contribué à une meilleure compréhension du travail sur l'information. L'idée de droit à l'information et sa signification pour la profession et la société en général est implicite dans tous ses travaux. Ce fondement sur les droits à l'information oblige en retour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information à poser un regard

critique sur les lois en vigueur et à être prêts à conseiller les responsables politiques, voire à militer pour l'amélioration du contenu ou de l'application de ces lois.

Les clauses de ce code s'appuient sur les principes fondamentaux énoncés ci-dessus et constituent un ensemble de suggestions pour orienter la conduite des professionnel(le)s. L'IFLA reconnaît que, même si ces principes doivent rester le fondement de tous les codes ultérieurs, la substance et la formulation des codes particuliers varieront nécessairement selon les contextes de sociétés, de communautés de pratique, voire de communautés virtuelles pour lesquels ils sont rédigés. La rédaction d'un code est une mission essentielle des associations professionnelles, tout comme la réflexion éthique est une nécessité pour tou(te)s les professionnel(le)s. À cet égard, l'IFLA recommande le présent code d'éthique à toutes ses associations membres ainsi qu'à toutes les institutions et tous les individus travaillant dans le secteur de l'information.

L'IFLA pourra réviser ce code autant que cela sera nécessaire.

1. ACCÈS A L'INFORMATION

La mission fondamentale des bibliothécaires et autres professionnel(le)s de l'information est d'assurer à tou(te)s l'accès à l'information pour le développement personnel, la formation, l'enrichissement culturel, les loisirs, l'activité économique ainsi que la participation informée à la démocratie et à son progrès.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information rejettent toute forme d'interdiction ou de restriction de l'accès à l'information et aux idées, particulièrement par la censure, qu'elle soit exercée par des États, des gouvernements, des institutions religieuses ou civiles.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information offrant des services au public doivent fournir tous les efforts nécessaires pour offrir un accès gratuit à leurs collections et à leurs services. Si des frais d'inscription et administratifs sont inévitables, ils doivent être maintenus les plus bas possibles et des solutions pratiques devraient être trouvées pour que les personnes en situation de précarité sociale ne soient pas exclues.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information font la promotion de leurs collections et de leurs services auprès du public afin que les usagers actuels et potentiels soient informés de leur existence et de leur disponibilité.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information recourent aux moyens les plus efficaces pour rendre leur matériel accessible à tou(te)s. Dans cette perspective, ils s'assurent que les sites internet des bibliothèques et autres institutions actives dans la gestion de l'information respectent les standards internationaux d'accessibilité et qu'aucune barrière n'entrave leur accès.

2. RESPONSABILITÉS ENVERS LES INDIVIDUS ET LA SOCIÉTÉ

Afin de promouvoir l'intégration et d'éradiquer la discrimination, les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information s'assurent que le droit d'accéder à l'information est accordé à tou(te)s et que des services équitables sont délivrés à chacun(e), quels que soient son âge, sa nationalité, ses convictions politiques, ses capacités physiques ou mentales, son identité de genre, son patrimoine, sa formation, son revenu, son statut d'immigré(e) ou de demandeur ou de demandeuse d'asile, sa situation de famille, son origine, son appartenance ethnique, sa religion ou son orientation sexuelle.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information respectent les minorités linguistiques d'un pays et leur droit à accéder à l'information dans leur langue maternelle.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information organisent et présentent l'information de telle manière qu'un usager autonome est capable de trouver l'information dont il ou elle a besoin. Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information aident et soutiennent les usagers dans leur recherche d'information.

Les bibliothécaires et autres professionnel(le)s de l'information offrent des services visant à améliorer les compétences de lecture de leur public. Ils font la promotion des compétences

informationnelles, à savoir la capacité d'identifier, de localiser, d'évaluer, d'organiser, de créer, d'utiliser et de communiquer l'information. Enfin, ils favorisent un usage éthique de l'information et contribuent ainsi à la lutte contre le plagiat et toute autre forme de mauvais usage de l'information.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information respectent la protection des personnes mineures tout en s'assurant que cette protection n'entrave pas le droit des adultes d'accéder à l'information.

VIE PRIVÉE, INTIMITÉ, TRANSPARENCE

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information respectent la vie privée et la protection des données personnelles partagées, de fait, entre les usagers et les institutions.

Les relations entre les usagers et la bibliothèque sont confidentielles et les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information prendront les mesures appropriées pour garantir que les données ne soient pas utilisées à d'autres fins que celle de l'usage pour lequel elles ont été recueillies.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information soutiennent et contribuent à la transparence de l'information pour que les données des gouvernements, de l'administration et des entreprises soient ouvertes à l'étude du public. Ils reconnaissent également qu'il est dans l'intérêt général que les mauvaises conduites, la corruption et le crime soient rendus publics par des « lanceurs d'alertes » au détriment de la confidentialité.

4. OPEN ACCESS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'objectif des bibliothécaires et des autres professionnel(le)s de l'information est de fournir aux usagers des bibliothèques l'accès le plus large possible à l'information et aux idées, indépendamment des médias et des supports qui les véhiculent. Ils défendent les principes de l'open access, des logiciels libres et des licences libres.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information ont pour but de fournir un accès équitable, rapide, économique et efficace à l'information.

Défendre les exceptions et les limitations aux droits d'auteur pour les bibliothèques est un devoir pour les bibliothécaires et les professionnel(le)s de l'information.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information sont les partenaires des auteurs, des éditeurs et de tous les créateurs d'œuvres protégées. Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information reconnaissent le droit à la propriété intellectuelle des auteurs et des créateurs et cherchent à s'assurer que ces droits sont respectés.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information négocient, au nom de leurs publics, les termes les plus favorables pour l'accès aux œuvres et s'assurent que cet accès n'est pas refusé ou entravé sans raison par les systèmes de gestion des droits d'auteurs et par les lois de la propriété intellectuelle. Ils s'assurent que les licences ne passent pas outre les exceptions accordées aux bibliothèques dans le cadre des législations nationales. Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information encouragent les gouvernements à mettre en place des législations sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle qui respectent l'équilibre entre les intérêts des ayants droit et ceux des institutions comme les bibliothèques qui sont à leur service.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information défendent l'idée que la durée des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle doit être limitée dans le temps et que l'information tombée dans le domaine public doit demeurer libre et gratuite.

5. NEUTRALITÉ, INTEGRITÉ DE LA PERSONNE ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information sont strictement tenus à la neutralité et à l'impartialité concernant les collections, les accès et les services. Cette attitude s'exprime dans la constitution de collections et de services d'accès à l'information les plus équilibrés possibles.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information définissent et publient leurs politiques d'acquisition, d'organisation, de conservation et de diffusion de l'information.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information font la distinction entre leurs convictions personnelles et leur devoir professionnel. Ils ne font pas primer des intérêts privés ou des croyances personnelles sur l'impératif de neutralité.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information ont droit à la liberté d'expression sur leur lieu de travail tant qu'elle n'enfreint pas le principe de neutralité vis-à-vis des usagers.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information luttent contre les formes de corruption affectant directement certaines pratiques professionnelles, telles que l'acquisition de l'information et la fourniture de documents, la nomination à des postes en bibliothèque et la gestion des contrats et des finances.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information recherchent l'excellence professionnelle en actualisant et en enrichissant leurs savoirs et leurs compétences. Ils visent la qualité de service la plus élevée et communiquent une image positive de la profession.

6. LES RELATIONS ENTRE COLLÈGUES ET ENTRE EMPLOYÉS ET EMPLOYEURS

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information se traitent mutuellement avec honnêteté et respect.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information sont opposés à toute forme de discrimination à l'embauche en raison de l'âge, du pays d'origine, des opinions politiques, d'un handicap, du genre, du patrimoine, de l'éducation, des revenus, d'un statut d'immigré(e) ou de demandeur ou de demandeuse d'asile, du statut marital, de l'origine ethnique, de la religion ou de l'orientation sexuelle.

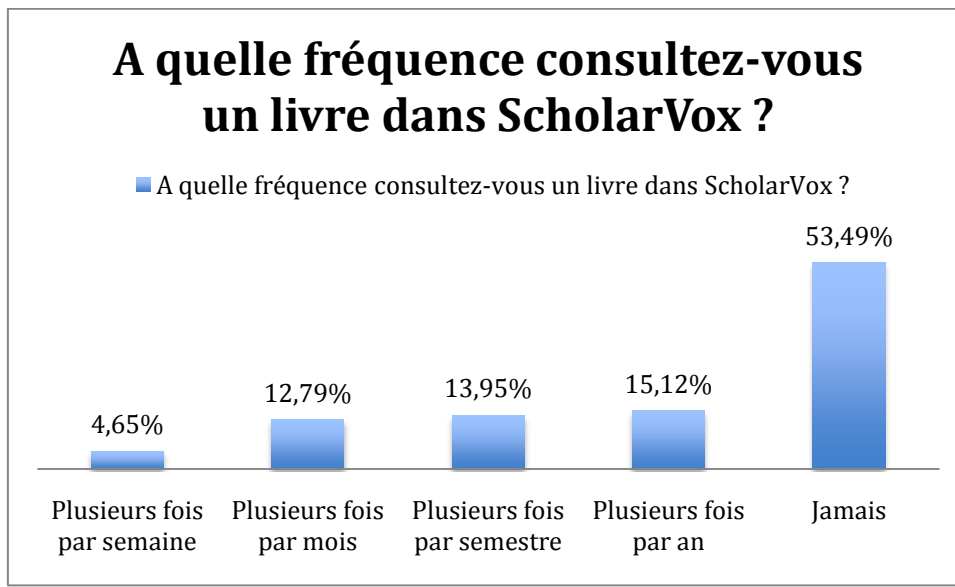
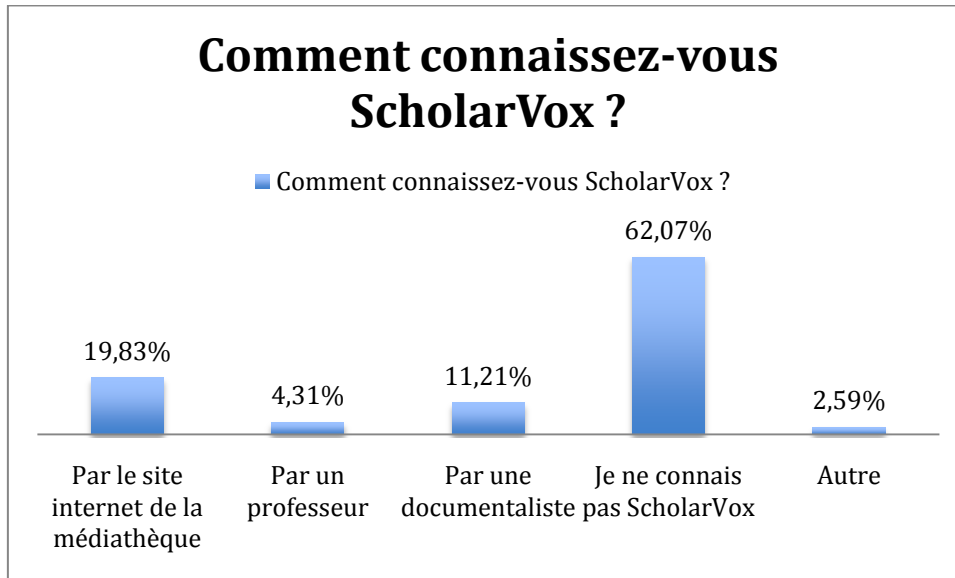
Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information exigent l'égalité de traitement et de salaire entre hommes et femmes pour un travail égal.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information partagent leurs expériences professionnelles avec leurs collègues, ils orientent et aident les nouveaux professionnel(le)s à s'intégrer dans la communauté professionnelle et à développer leurs compétences. Ils participent aux activités de leurs associations professionnelles et s'investissent dans la recherche et les publications sur des sujets professionnels.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information s'efforcent de bâtir une réputation et un statut fondés sur leur professionnalisme et leur comportement éthique. Ils ne concurrencent pas leurs collègues en usant de méthodes déloyales.

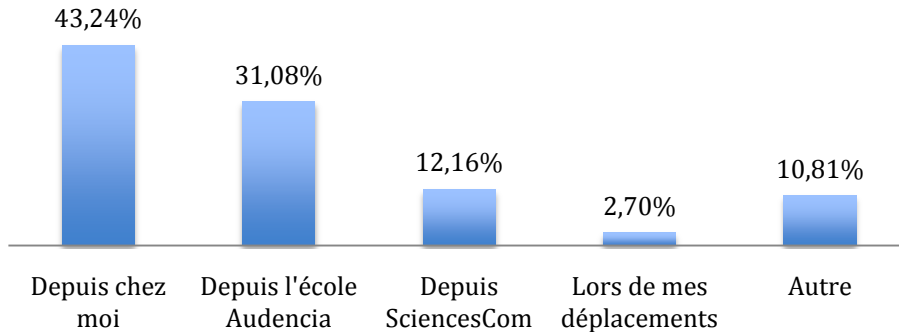
ANNEXE B. Questionnaire aux étudiants d'Audencia et de SciencesCom

USAGES ET SATISFACTION



En général, depuis quel lieu vous connectez-vous à ScholarVox ?

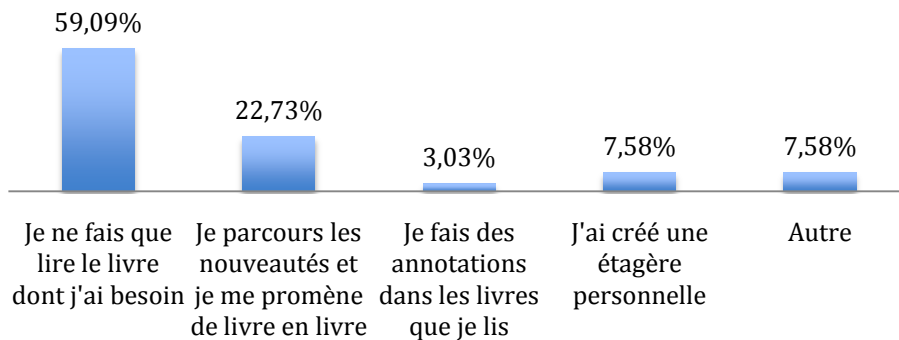
■ En général, depuis quel lieu vous connectez-vous à ScholarVox ?



3

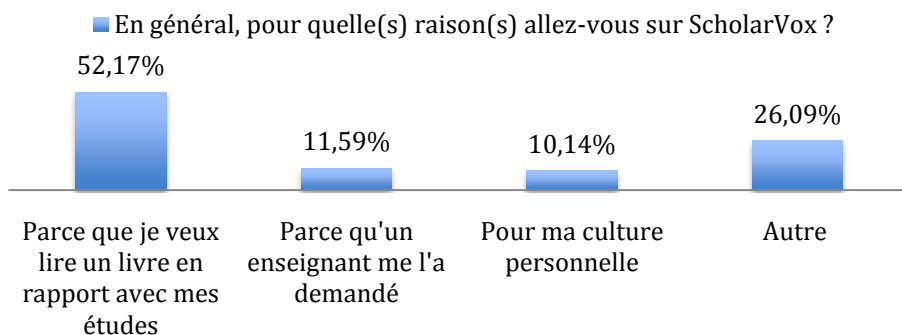
Comment manipulez-vous ScholarVox ?

■ Comment manipulez-vous ScholarVox ?



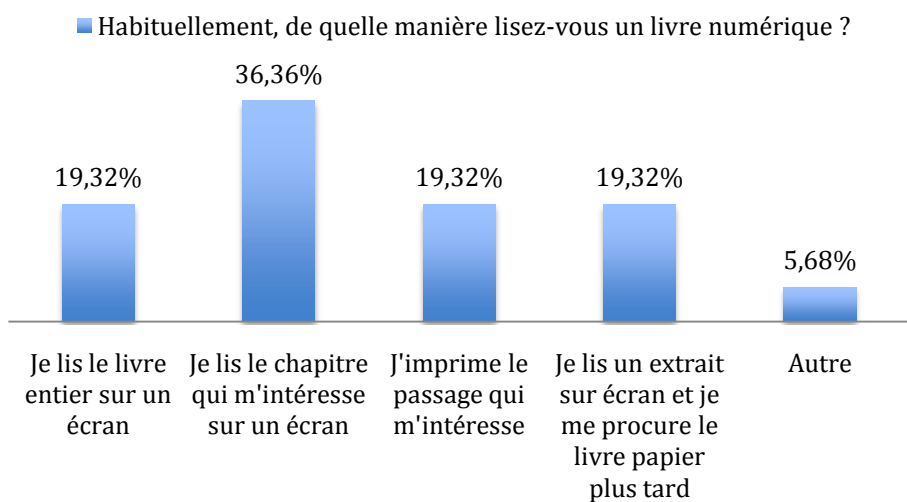
4

En général, pour quelle(s) raison(s) allez-vous sur ScholarVox ?



5

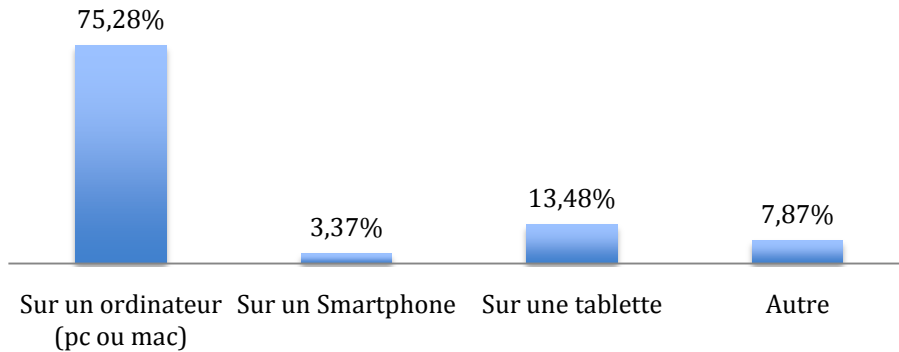
Habituellement, de quelle manière lisez-vous un livre numérique ?



6

En général, sur quel terminal lisez-vous un livre numérique ?

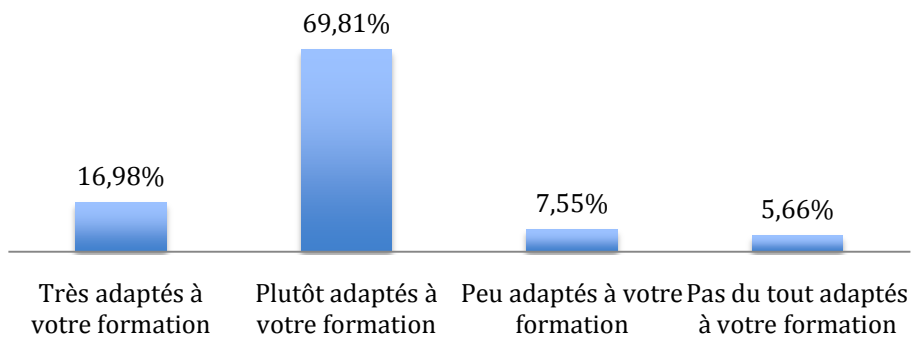
■ En général, sur quel terminal lisez-vous un livre numérique ?



7

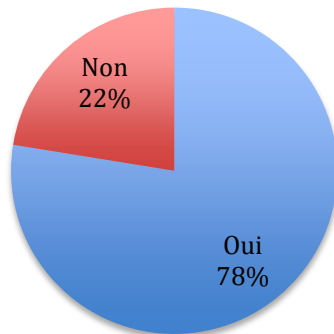
Pensez-vous que les livres proposés sur ScholarVox sont :

■ Pensez-vous que les livres proposés sur ScholarVox sont :



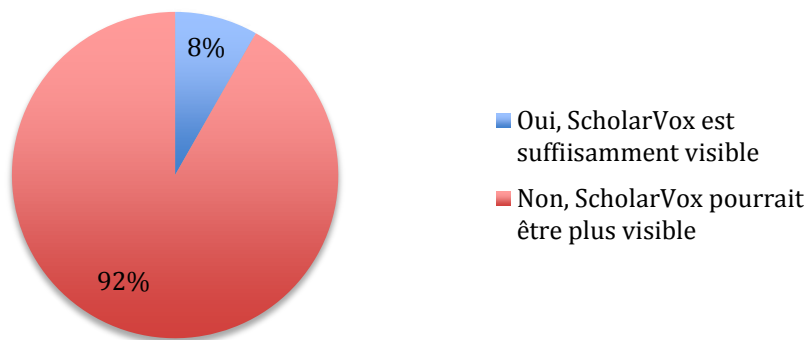
8

Etes-vous satisfaits du moteur de recherche de ScholarVox ?



9

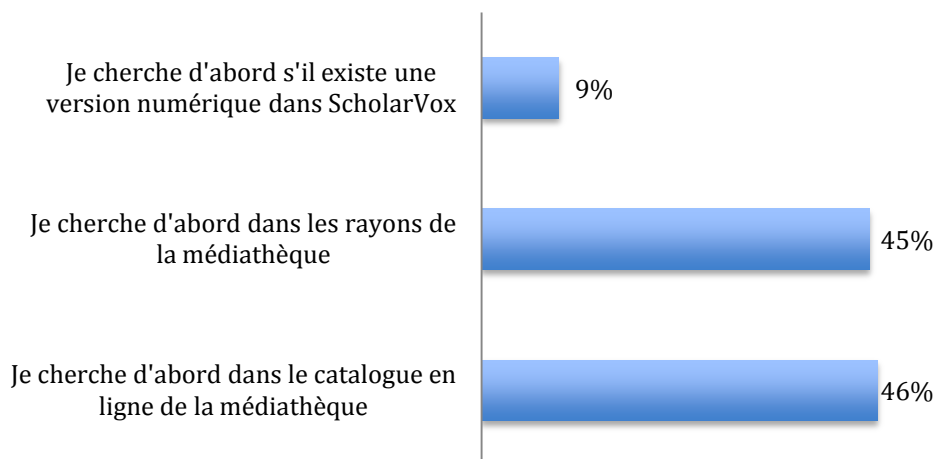
Pensez-vous que ScholarVox est suffisamment visible ?



10

Quelle est votre démarche habituelle pour rechercher un ouvrage (papier ou numérique)

■ Quelle est votre démarche habituelle pour rechercher un ouvrage (papier ou numérique)

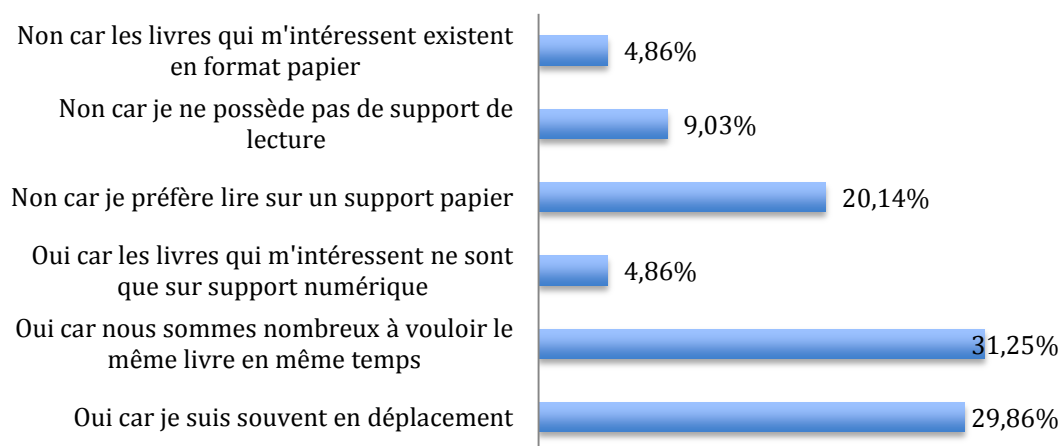


11

VOS BESOINS

Ressentez-vous le besoin de livres numériques dans votre médiathèque ?

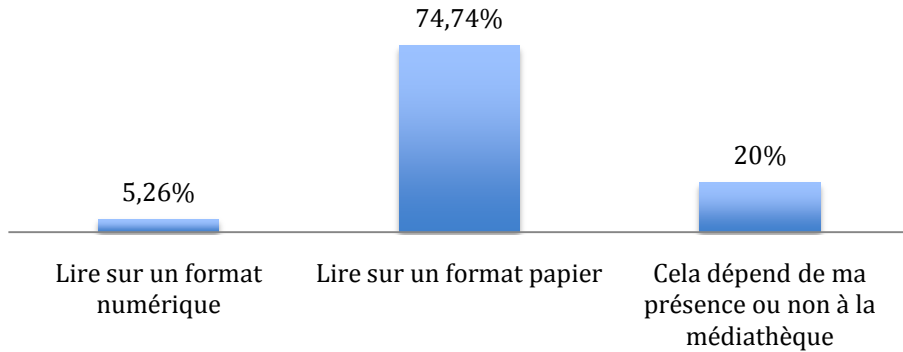
■ Ressentez-vous le besoin de livres numériques dans votre médiathèque ?



12

Concernant vos habitudes de lecture, vous préférez :

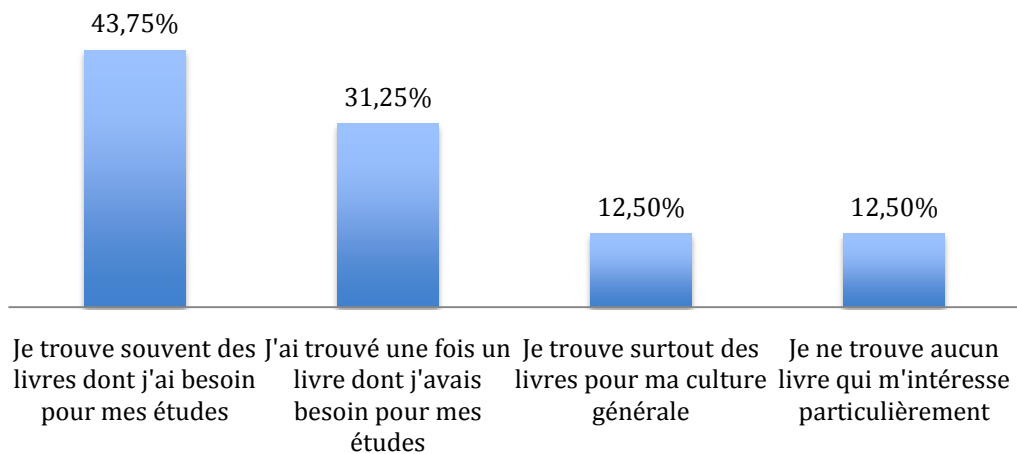
■ Concernant vos habitudes de lecture, vous préférez :



13

Dans le cadre de vos études, ScholarVox répond-il à vos besoins ?

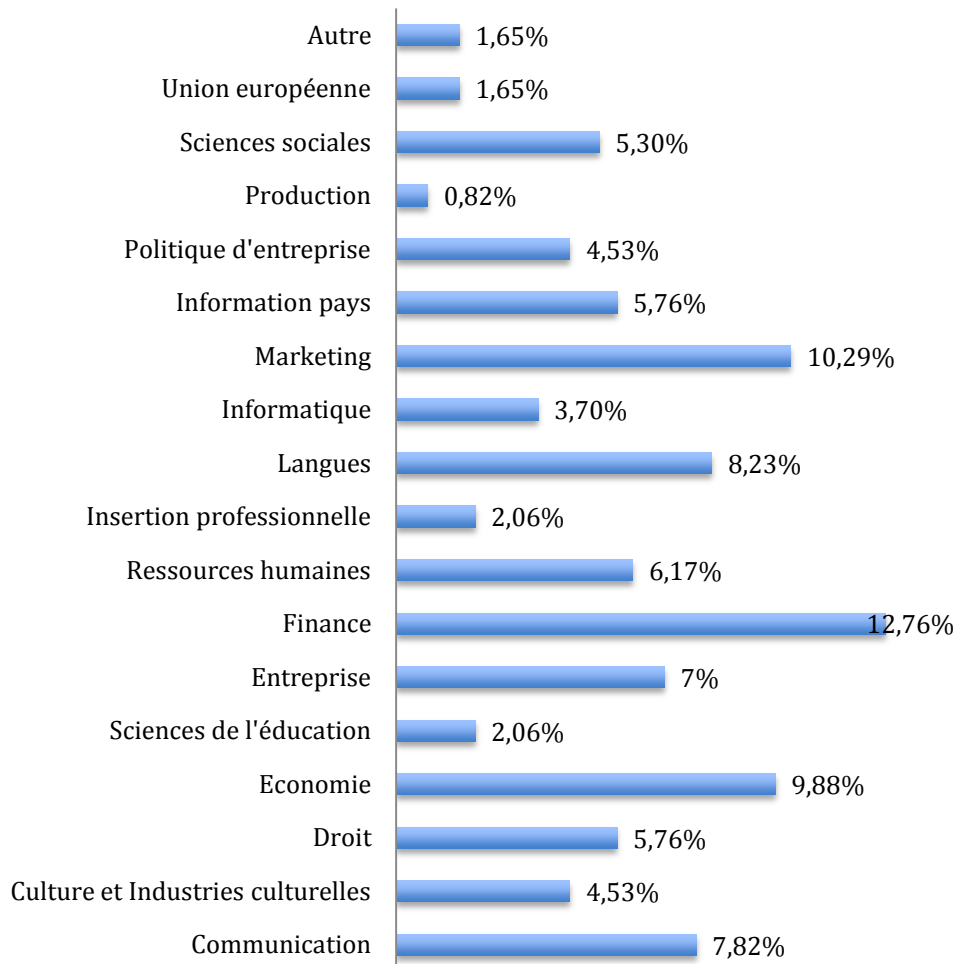
■ Dans le cadre de vos études, ScholarVox répond-il à vos besoins ?



14

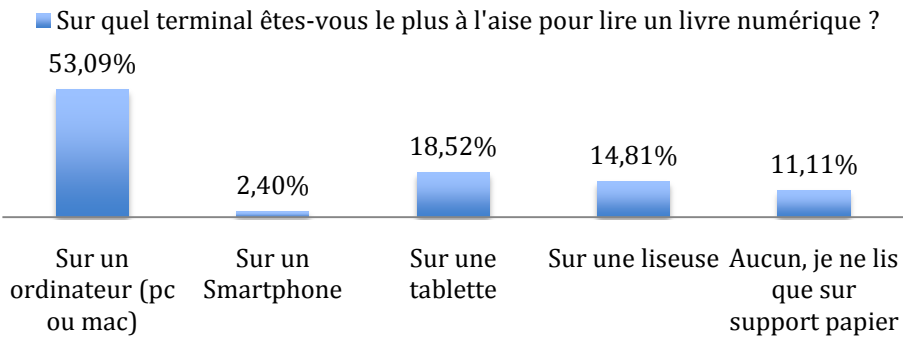
Dans quel(s) domaine(s) avez-vous le plus besoin de livres numériques ?

■ Dans quel(s) domaine(s) avez-vous le plus besoin de livres numériques ?



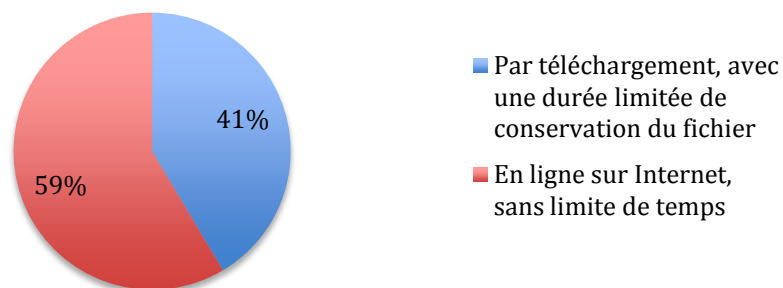
15

Sur quel terminal êtes-vous le plus à l'aise pour lire un livre numérique ?



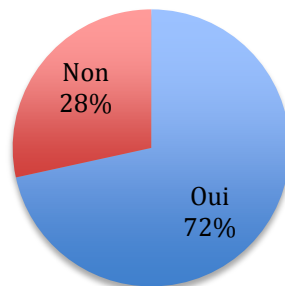
16

De quelle manière préféreriez-vous accéder aux livres numériques ?



17

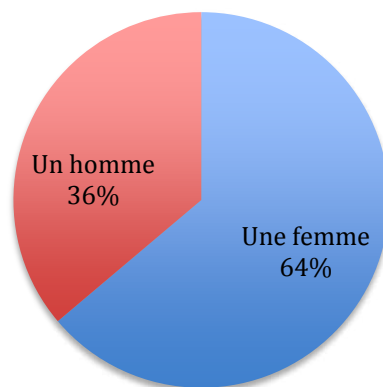
Si la médiathèque Phileas Fogg prêtait des supports de lecture, en emprunteriez-vous ?



18

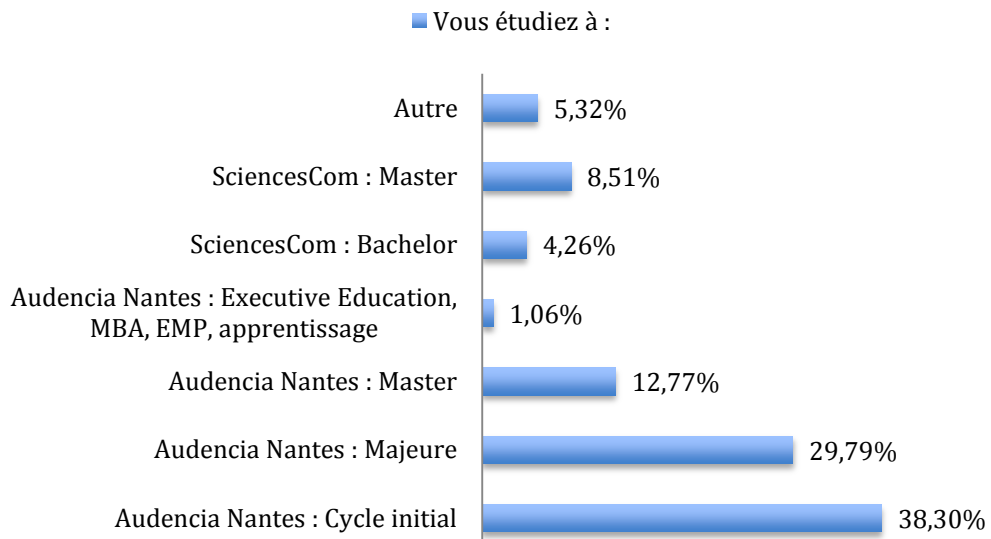
MIEUX VOUS CONNAITRE :

Vous êtes :



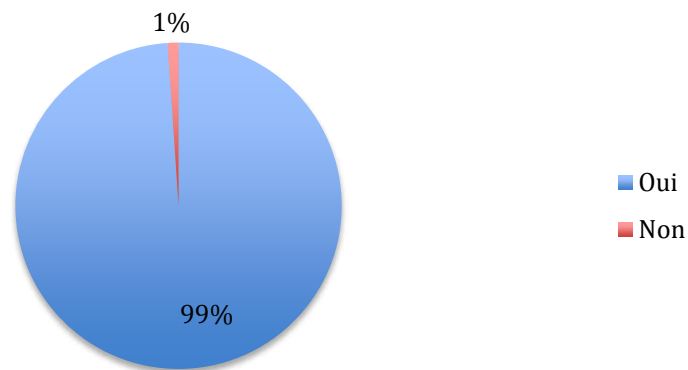
19

Vous étudiez à :



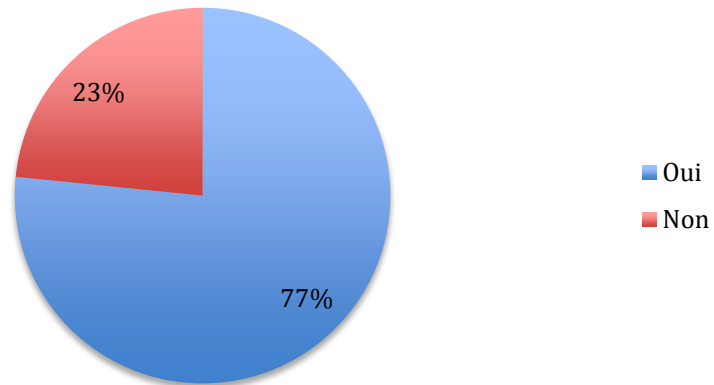
20

Possédez-vous un ordinateur personnel ?



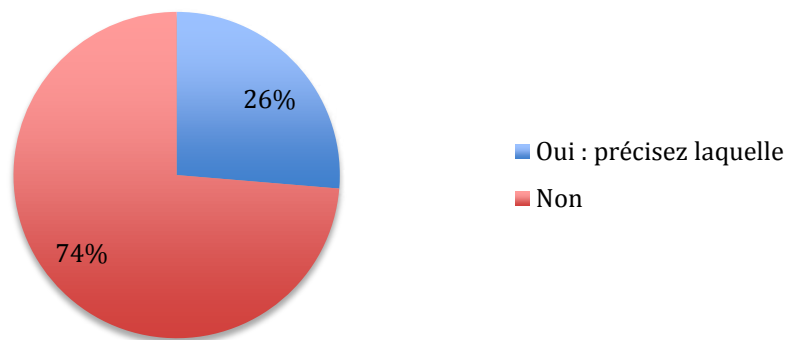
21

Possédez-vous un Smartphone ?



22

Possédez-vous une tablette ou une liseuse électronique ?



23

ANNEXE C. Entretien avec les enseignants

Connaissez-vous SV ?	
Oui, je connais SV.	
Enseignant	Réponse
A	J'ai utilisé SV il y a 3 ou 4 ans, avant qu'on demande aux étudiants d'utiliser les textbooks
B	Non je ne l'ai jamais utilisé
C	Oui, je connais et utilise ScholarVox depuis décembre dernier.
D	Non, je ne connais pas du tout. J'en ai vaguement entendu parler peut-être.
E	Oui je connais, je l'utilise régulièrement.
F	Oui, la médiathèque m'en a parlé il y a longtemps
G	Non je ne connais pas SV et je n'en ressens pas le besoin.
H	Oui, je connais SV et je l'utilise.
Comment l'avez-vous connu ?	
A	/
B	/
C	Grâce à Anna Guillet, elle m'en a parlé suite à une question que je lui avais posée.
D	/
E	Par curiosité, pour ma culture personnelle.
F	Par la médiathèque
G	/
H	Par la médiathèque.
A quelle fréquence y allez-vous ?	
A	/
B	/
C	2 fois par mois
D	/
E	Plusieurs fois par mois.
F	Je n'y vais plus, je n'ai pas assez le temps
G	/
H	Assez souvent. J'y vais pour préparer un nouveau cours. Mais je ne trouve pas toujours ce que je cherche.
Depuis quel lieu vous connectez-vous ?	
A	/
B	/
C	Depuis chez moi ou depuis mon bureau.
D	/
E	Depuis mon ordinateur.
F	Depuis mon travail ou chez moi.
G	/
H	Depuis mon travail ou chez moi.
D'une manière générale, en êtes-vous satisfait ? et contents ?	
A	On demandait aux étudiants d'aller sur Cyberlibris pour lire des ouvrages de référence, mais la base était très lente. Les

	pages longues étaient longues à charger.
B	/
C	Oui car je cherche de livres surtout autour du marketing. Mais l'offre en communication est un peu juste.
D	/
E	Oui je suis satisfaite, mais il y a peu d'ouvrages dans les domaines des mathématiques, sciences et statistiques.
F	Non car je n'ai pas trouvé des livres pertinents sur les sujets qui m'intéressent.
G	/
H	Je ne trouve pas souvent ce que je cherche. Mais ils ont des maisons d'éditions qui m'intéresse : Dunod, Economica, etc.
Etes-vous satisfait du moteur de recherche ?	
A	Plutôt non.
B	/
C	Oui quand il faut une recherche précise. Non quand ils 'agit d'une recherche plus large car les résultats ne peuvent pas être affinés.
D	/
E	Non, je le trouve trop simpliste. Il pourrait être affiné.
F	Je trouve dommage qu'on ne puisse pas filtrer par thème.
G	/
H	Non, je le trouve peu performant.
Etes-vous prescripteur de la base ScholarVox ?	
A	Plus maintenant car chaque prof conseille s'il veut oui ou non un textbook. Mais je vais regarder à nouveau.
B	/
C	Oui, je le prescris à mes étudiants dans le cadre de lectures obligatoires et pour leur culture générale.
D	/
E	Non car les sujets de mes cours (mathématiques et statistiques) ne sont pas beaucoup dans S. J'utilise d'autres ouvrages en guide de manuels.
F	Pas vraiment aujourd'hui car je ne sais plus trop ce qu'il y a dessus. Mais pourquoi pas à l'avenir.
G	/
H	Oui, je dis à mes étudiants d'y aller. Je ne sais pas s'ils le font vraiment.
Comment manipulez-vous ScholarVox ? étagères, nouveautés...	
A	/
B	/
C	Je crée des dossiers thématiques sur mon compte personnel pour mettre de côté des lectures à lire plus tard.
D	/
E	Je voudrais créer un groupe que je pourrai partager avec mes élèves.
F	/
G	/
H	Je fais des dossiers thématiques.

Depuis quel terminal de lecture lisez-vous ?	
A	/
B	/
C	Depuis l'ordinateur car je travaille dessus en même temps.
D	
E	Ordinateur par défaut, mais je préfère lire sur format papier d'une manière générale.
F	/
G	/
H	Sur mon ordinateur.
Comment lisez-vous le livre numérique ?	
A	J'imprime les pages que je veux lire.
B	/
C	Je lis sur l'ordinateur.
D	/
E	Je préfère lire une version papier.
F	/
G	/
H	Je cherche plus par chapitre et j'imprime le passage qui m'intéresse
Non je ne connais pas ScholarVox	
Ressentez-vous le besoin de livre numérique pour vos cours ?	
A	Oui il y a un besoin car il est plus facile de renvoyer l'étudiant vers un livre numérique gratuit qu'un livre papier couteux. J'ai besoin surtout de textbook, mais pourquoi pas d'autres ouvrages d'une bibliographie.
B	Pas vraiment car nous ne demandons pas à nos étudiants de lire beaucoup. Il y a un textbook en Comptabilité Gestion, mais on ne leur demande pas de rédaction référencée par une littérature particulière.
C	Oui, cela m'aide à travailler, même depuis chez moi.
D	Oui il y a un besoin car j'utilise déjà des livres numériques sur des bases de données en Entrepreneuriat, mais c'est très ciblé.
E	Oui, pour préparer mes cours, c'est essentiel.
F	Oui je pense que ça peut être très intéressant d'avoir accès à des livres numériques. Pour préparer nos cours et pour accompagner les étudiants. Le manque de temps nous empêche de regarder ce qu'il y a sur ScholarVox. Pourquoi pas une veille thématique sur les sujets qui nous intéressent ? Nous n'avons pas le temps de chercher, il faut que SV vienne à nous, et non l'inverse.
G	Nan aucun besoin. Je ne vais même plus à la médiathèque. Je ne prescris plus de livre. Ce que je trouve en ligne sur internet me suffit. Je pense que la question même du livre est questionnée avec le livre numérique.
H	Oui, pourquoi pas. Je m'en sers déjà.
Pensez-vous que les étudiants ont besoin de livre numérique ou est-ce un simple atout en plus ?	
A	Oui ils en ont besoin.

B	Pas vraiment car nous ne demandons pas à nos étudiants de lire beaucoup. Nous leur apprenons beaucoup de pratiques avec des études de cas, mais la consultation d'ouvrages reste marginale.
C	Oui, ils en ont besoin et nous aussi pour préparer nos cours ou faire des recherches.
D	Oui cela peut être très utile. Je suis aussi très intéressé par les groupes publics, pour partager une bibliographie à mes étudiants.
E	Non, ils en ont moins besoin car dans les matières que j'enseigne il y a peu d'offres.
F	Oui ils ont besoin car ils ont souvent besoin du même livre en même temps.
G	Non, je leur donne des exercices et c'est tout. Peut-être pour la recherche, mais je n'en fait plus.
H	Oui car ils en ont besoin en même temps.
Quelle serait votre préférence entre une consultation électronique et une consultation papier ?	
A	Je préfère une consultation papier. Je vais voir sur Amazon pour lire le résumé ou les commentaires avant, mais je préfère lire sur du papier. Je n'ai pas encore utilisé de liseuse ni de tablette. J'imprime les pages dont j'ai besoin.
B	Je préfère une consultation papier, sans aucun doute. Je fais mes recherches sur un ordinateur, mais pour une lecture plus longue, c'est en format papier.
C	/
D	Je préfère une consultation papier si je suis très intéressé par le sujet. Mais sinon je consulte volontiers en ligne pour une première approche.
E	Je préfère encore le papier, même si je possède un ipad.
F	Je préfère le papier. J'imprime les passages qui m'intéressent vraiment. Je ne pense pas que la qualité soit assez bonne sans fatiguer les yeux sur une consultation numérique. Sinon l'ordinateur, par défaut.
G	Cela m'est égal. J'écris mes propres livres en ligne, pour des conférences. Je suis pour les œuvres libres de droit.
H	Je préfère une consultation papier car je suis fatigué de tout faire sur ordinateur.
Dans quels domaines avez-vous le plus besoin de livres numériques ?	
A	Gestion, Comptabilité
B	/
C	Marketing, communication.
D	Entreprenariat.
E	Mathématiques, statistiques, logistique
F	Management, ressources humaines, leadership.
G	Bases du marketing, études de marché.
H	Contrôle de gestion, finance d'entreprise, comptabilité financière.
Sur quel terminal êtes-vous le plus à l'aise pour lire un livre numérique ? ordi, tablette ou liseuse ?	

A	Je préfère le papier.
B	Je préfère la liseuse car elle est plus confortable à la lecture. La tablette est comme un ordinateur donc cela fait doublon.
C	Ordinateur.
D	Sur une tablette ou un ordinateur
E	Pourquoi pas une liseuse. La tablette fait encore trop mal aux yeux.
F	Je ne connais pas du tout la liseuse ni la tablette, je ne peux donc pas me prononcer
G	Je fais tout sur mon ordinateur. Je n'ai jamais essayé de lire sur liseuse ou tablette.
H	Je ne suis pas très à l'aise sur tablette, mais pourquoi pas.
De quelle manière préféreriez-vous accéder aux livres numériques ? Téléchargement ou en ligne ?	
A	Je préfère la consultation en ligne car cela pourrait inciter les étudiants à acheter des livres par la suite.
B	Je préfère en téléchargement car j'aime bien posséder ce que je lis, afin d'avoir une vue d'ensemble.
C	Il faudrait les deux modèles. Hors ligne, mais avec un nombre de connexions simultanées illimité.
D	Je préfère télécharger pour ne pas être dépendant d'Internet.
E	Je préfère en streaming car si on préconise les livres numériques à nos étudiants, ils vont tous avoir besoin du même livre en même temps. Il faut une disponibilité illimitée.
F	Il faut les deux : pour les étudiants en ligne car ils ont souvent besoin du même livre en même temps. Pour les enseignants par téléchargement car je suis souvent en déplacement, sans connexion internet.
G	Je préfère la consultation en streaming.
H	Je voudrais les deux car il est agréable de pouvoir lire en vacances, sans connexion internet.
Si la médiathèque Phileas Fogg prêtait des supports de lecture, en emprunteriez-vous ? Seriez-vous prescripteurs ?	
A	Oui j'en emprunterais par curiosité. Oui je les prescrirai à mes étudiants si j'ai eu une bonne expérience par moi-même
B	Oui j'emprunterais des liseuses si la médiathèque en prêtait. Je ne le conseillerai pas à mes étudiants car on leur apprend plus l'expérience que la théorie.
C	Pour moi non car j'ai un Ipad, mais pour mes étudiants oui.
D	Personnellement j'ai déjà une tablette, mais je la prescrirais à mes étudiants si l'occasion se présentait.
E	Oui j'en emprunterais des liseuses par curiosité, pour découvrir. Oui j'encouragerais les étudiants à les utiliser. J'en vois déjà quelques uns avec des tablettes et tablettes détachables.
F	Oui pour essayer. Oui je le prescrirai à mes étudiants.
G	Non je n'emprunterai pas ni n'en prescrirait. Je prescris peu

	de choses, ce n'est pas mon rôle.
H	Oui j'en emprunterais pour les vacances par exemple.

ANNEXE D. Entretiens avec les documentalistes

1. Pensez-vous que c'est le rôle de la médiathèque de proposer des livres numériques ?	
Documentalistes	Réponses
A	Oui complètement car c'est l'évolution normale. Le livre numérique touche plus de contenu. Mais pour moi le contenu et le support vont ensemble.
B	Oui c'est son rôle, d'ailleurs on en propose déjà.
C	Oui, c'est évident. C'est un autre support, mais c'est de la diffusion de la connaissance.
D	Oui c'est évident car l'information n'est plus que sur support papier aujourd'hui. Notre rôle est de proposer le contenu, quel que soit le support. Le contenu est plus important.
E	Oui car c'est un contenu d'information : peu importe le support. C'est un nouvel accès à l'information et il ne faut pas passer à côté, mais le proposer aux usagers.
2. Sentez-vous un besoin des usagers (étudiants ou enseignants ?) ou est-ce dans le cadre d'une prescription documentaire nouvelle ?	
A	La demande vient des étudiants. Mais ils demandent déjà peu de référence en livre imprimé, alors en livre numérique encore moins. Peu à peu les usages tendent vers le numérique. D'ici quelques années nous pourrions avoir la même offre que les étrangers si l'offre de contenu augmente.
B	Nous devrions avoir le numérique plus en tête. Nous avons encore le réflexe de nous tourner vers le papier d'abord. Il faut l'initier pour nous-mêmes et pour l'utilisateur.
C	Oui depuis longtemps. Mais même pour nous c'est difficile d'avoir le réflexe du numérique, les usages mettent du temps à venir. Nous avons encore la logique : livre numérique pour le lecteur distant ; livre imprimé pour le lecteur présent.
D	C'est difficile à dire, mais l'étudiant veut l'information la plus facile à trouver. Il y a la demande et il faut savoir proposer un service de qualité. Pour moi il y a un besoin et il serait dommage de ne pas offrir ce type de service.
E	Je ne ressens ni le besoin ni la demande, mais je suis moins au contact des usagers. Néanmoins c'est notre rôle d'initier. Les usagers n'ont pas conscience de l'existence des livres numériques. Nous devons proposer, éveiller, être médiateurs sur des objets d'information.
3. Suivez-vous l'actualité des livres numériques ou pas particulièrement ?	
A	Je lis mais je trouve que ça stagne depuis quelques années. Je ne fais plus de recherche spécifique aujourd'hui.

B	Non pas vraiment. Pas par manque d'intérêt, mais je préfère attendre que ce soit plus répandu chez les éditeurs. Nous sommes encore à une période charnière. Il faut fournir le matériel pour lancer le livre numérique.
C	Les éditeurs français sont frileux, il en faudrait plus. Numilog a fait des progrès, Cyberlibris aussi. Le frein reste les modalités de consultation.
D	Pas vraiment. Je suis de temps en temps, mais sans faire de recherche particulière.
E	Non, pas plus que ça, je suis spécialisée dans un autre domaine.
4. Que pensez-vous des éditeurs qui proposent des livres numériques ? Trouvez-vous leur offre intéressante ? Pourquoi ?	
A	Aucun éditeur ne publie suffisamment pour répondre à nos besoins. Le champ de l'offre n'est pas assez large, même chez les agrégateurs.
B	Je ne la connais pas spécifiquement, mais elle devrait s'étoffer. Les modèles sont encore très complexes : les formats sont différents, les plateformes changent, les coûts sont élevés.
C	L'utilisateur n'est pas mûr pour ces questions. Il veut quelque chose de simple, comme Google. Il faudrait d'autres outils pour tout mettre au même endroit, mais c'est compliqué de prêter un document en téléchargement.
D	Les éditeurs profitent du marché, peu développé encore. Les bibliothèques sont un marché intéressant pour eux, et les coûts sont encore trop chers. Je pense qu'ils font beaucoup de profits.
E	Je n'ai pas de connaissance du monde éditorial numérique. Mais je pense qu'aujourd'hui nous pouvons tout trouver en livre numérique.
5. Comment trouvez-vous les modalités de consultation ? préférez-vous streaming ou téléchargement ?	
A	Je préfère le streaming car dans le numérique on ne devrait pas mettre les mêmes obstacles que sur le papier. On peut s'appropriier quand même le livre avec le streaming, grâce aux annotations.
B	En tant professionnelle, je préfère le streaming ; personnellement je préfère télécharger le fichier car je peux le lire partout.
C	Comme documentaliste, le streaming est plus avantageux. Il est difficile de prêter un document en téléchargement. Personnellement, je préfère télécharger et avoir le fichier.
D	Professionnellement je préfère le streaming car tous les ordinateurs sont connectés à internet. Personnellement je préfère télécharger car je lis sur ma liseuse lors de mes déplacements.
E	Professionnellement, je trouve que reproduire les règles du format papier est un manque d'inventivité de la part des

	éditeurs. Nous en sommes encore au début du modèle économique ; et par conséquent, nous retrouvons les mêmes contraintes. Je choisirai le streaming par défaut. Personnellement, je préférerais télécharger.
6. Personnellement, êtes-vous usagers des livres numériques ? quel support de lecture ? quelle plateforme de téléchargement ?	
A	Oui, j'ai une liseuse, je ne lis que des textes gratuits car j'ai peur de payer pour un fichier et de le perdre par la suite. Mais je lis encore sur papier aussi.
B	Non pas pour le moment, mais j'essaierai bientôt sur un Ipad. Je ne sais pas encore sur quelle plateforme, j'attends le retour d'autres utilisateurs. En tout cas je serai prête à acheter des livres numériques.
C	Je lis sur ordinateur ou Smartphone. Je vais sur Numilog car ils ont des livres en français, grand public.
D	Oui, j'ai une liseuse Sony. Maintenant je ne lis plus que sur ma liseuse car c'est confortable.
E	Pas encore mais j'essaierai bien par curiosité. Je ne veux pas perdre le fil des innovations technologiques. Je ne suis pas contre changer de support de lecture mais d'un autre côté je suis fatiguée de regarder des écrans toute la journée.
7. Comment voyez-vous l'évolution du livre numérique dans les 10 prochaines années ?	
A	On ne parlera plus du livre numérique mais du numérique. Ce sera du contenu pur, peu importe le cadre et la structure. Le livre homothétique n'est pas normal car il faut créer d'autres cadres et travailler différemment. Aujourd'hui les jeunes ont besoin de d'interaction, de participer, mais ils ont moins de concentration aussi.
B	Ca ne peut se développer qu'à la condition que les gens possèdent le matériel.
C	Il y aura toujours les deux modèles. Les libraires sont ceux qui s'inquiètent le plus car même pour les livres imprimés, je risque plus facilement de les acheter sur Internet.
D	Les livres papiers seront toujours là, mais les livres numériques continueront de se développer car les supports sont de moins en moins chers.
E	En France le marché ne décolle pas trop. Les deux modèles seront toujours là car il y a aura toujours des livres imprimés. La manière d'apprendre va sûrement changer avec le numérique ; je ne sais pas si c'est mieux, mais cela va forger les cerveaux différemment.
8. Comment souhaitez-vous que la bibliothèque se positionne par rapport aux livres numériques ? précurseur, dans la mouvance, dans la résistance ?	
A	Je souhaiterai être précurseur mais avons déjà du retard. Il faut regarder ce que font les autres écoles et s'adapter. Il ne faut pas que ce soit juste un projet pour l'image de l'école.
B	Je pense qu'il faut être au milieu. D'un côté il ne faut pas tuer le métier (que tout soit automatisé et supprimer des emplois de documentalistes par exemple). Si on investit

	dans l'électronique, on rogne sur l'humain. En même temps, il ne faut pas être dans le refus car les métiers évoluent.
C	Nous n'avons pas les moyens d'être précurseur, mais nous ne sommes pas dans la résistance. Nous sommes attentistes ; Je préfère observer avant de décider, surtout grâce à l'ACIEGE. Je suis poussée par les éditeurs, mais je sais m'en affranchir.
D	Je regarde ce qu'il se passe ailleurs pour avancer. Aujourd'hui nous avons une offre connectée avec ScholarVox. C'est un atout pour nos étudiants d'avoir cette base, il faudrait plus la communiquer. L'étudiant ne va pas chercher les outils, il faut aller à lui.
E	J'aimerais développer des projets autour de ces questions. Il y a beaucoup d'applications pédagogiques. La médiathèque pourrait être un lieu de réunion entre professeurs et étudiants, pour maintenir du lien entre les gens.
9. Quel rôle les documentalistes ont à jouer face à ce nouvel outil ? médiateur, distant, communicant ?	
A	Nous devons être médiateur : l'offre des étudiants devrait être numérique.
B	Rôle de médiateur, mais en se formant soi-même d'abord.
C	
D	Il faut être médiateur, créer une veille par exemple. C'est aujourd'hui notre point faible.
E	Médiateur sans aucun doute, car c'est notre métier. D'autant plus lorsqu'on est en contexte scolaire.
10. Pour vous, quels enjeux posent-ils ? (économiques, cognitifs, professionnels, déontologiques...)	
A	L'unité du document est éclatée : il ne faut plus parler en terme d'article, de chapitre ou de livre, tout est égal avec le numérique. Il faut sortir du schéma papier et faire fusion avec le numérique. Il faudrait pouvoir créer un document de travail à partir de ses propres notes.
B	Je ne pense pas que les livres numériques posent de nouveaux enjeux.
C	Principalement des enjeux techniques : nous devons travailler beaucoup plus avec le service informatique en interne. Il n'y a plus de garantie pérenne des documents. Le document dépend des tuyaux : il faut une connexion, du haut-débit. Il y a aussi un basculement budgétaire car si nous achetons plus de livres numériques, cela va remplacer les livres imprimés. Aujourd'hui on s'interroge sur l'influence de l'économie sur les choix pédagogiques : ce serait dommage même si ce serait plus simple pour nous. Il faut laisser à l'enseignant une certaine liberté.
D	Pour moi le livre numérique est une réalité depuis longtemps. Si nous prêtons des tablettes, il faudra être plus technicien. Mais cela fait longtemps que la bibliothèque traditionnelle n'existe plus.

E	Il y a des enjeux techniques nouveaux qu'il faut apprendre. La manière d'apprendre ici doit être pensée avec les enseignants. Ce sont eux qui sont prescripteurs. Il y a parfois beaucoup de communication autour de nouvelles innovations ; or il faut répondre aux enjeux de développer de nouveaux modèles d'apprentissage.
11. Pour vous, le livre numérique doit-il forcément s'accompagner des supports de lecture en bibliothèque ?	
A	Non pas forcément car tout le monde a déjà un ordinateur. Eventuellement nous pouvons leur en mettre à disposition dans la médiathèque, mais pas les prêter car se sont des outils peu pérennes.
B	Pour que le livre numérique se développe, oui. Comme pour les ordinateurs, il faudrait en prêter en attendant que tout le monde en ait. Sinon seuls ceux qui ont les moyens pourront acheter des tablettes.
C	Seulement si nous prêtons des supports avec du contenu/ Prêter une tablette à un étudiant correspond à beaucoup de logistique : on s'éloigne de notre métier. Il y aurait beaucoup de communication autour d'un tel projet. Ou alors, dans le cadre d'une lecture loisirs qui compléterai notre fonds loisirs.
D	Non pas forcément car nos étudiants ont les moyens de s'en acheter. Les bibliothèques municipales ont une mission de service public, mais nous notre public peut se le permettre.
E	Non pas forcément ; mais en même temps nous allons de plus en plus vers une assistance technique. C'est une nécessaire évolution.
12. Quel support préférez-vous entre liseuse et tablette ?	
A	Je préfère la liseuse, sauf si l'outil évolue vers un outil de travail entre la production d'information et l'information. L'Ipad est plus fait pour les loisirs et moins pour apprendre.
B	Je préfère le papier. Mais pour les étudiant, le mieux serait une tablette car c'est un outil multi-usage.
C	Je n'ai pas trop d'avis car les usages sont vraiment différents. La liseuse est un bel outil mais à tendance à s'effacer derrière la tablette qui est un outil multi-usages. Il faudrait quelque chose entre l'Ipad, le téléphone et la prise de note.
D	Je préfère la liseuse car il est important d'être indépendant d'Internet pour lire. Les tablettes sont multi-usages mais j'aime justement avoir un outil par usage : un baladeur pour écouter la musique, une liseuse pour lire.
E	Je préfère la tablette car c'est un outil multi-usages.
13. Pensez-vous que la bibliothèque devrait en prêter ?	
A	Non ce n'est pas notre rôle. Nous ne l'avons pas fait pour les ordinateurs. On peut en mettre à dispositions pour des formations, mais pas pour du loisirs.

B	Oui, absolument.
C	Uniquement s'il y a du contenu. Mais si on pousse la logique, pourquoi ne pas prêter des ordinateurs, des stylos, etc. ? Il faut ajouter une plus-value à ce qu'on offre.
D	Non pas forcément. Eventuellement un ou deux outils à consulter sur place, mais pas en masse. Nous ne prêtons pas d'ordinateurs, alors pourquoi prêter des liseuses ?
E	Oui, pourquoi pas, mais nous n'aurons pas les moyens de le mettre en place correctement.

Table des matières

Remerciements	4
Table des abréviations	5
Sommaire	6
Introduction	8
1. Le livre numérique, une innovation socio-technique ?	15
1. 1. Définition du livre numérique : de l'électro- au numéris	15
1. 2. Les développements technologiques : mobilité, pluralité des usages et standardisation des formats	18
1. 2. 1. L'innovation de la liseuse : la mobilité	19
1. 2. 2. L'innovation de la tablette : l'usage multiple.....	21
1. 2. 3. L'innovation des formats : l'ouverture de l'information	24
1. 3. L'essor d'un marché : une nouvelle carte, de nouveaux enjeux	27
1. 3. 1. L'édition électronique : une innovation hésitante.....	27
1. 3. 2. L'édition numérique : une innovation progressive	31
1. 3. 3. Les agrégateurs : une innovation contrastée.....	33
1. 4. Le développement des usages : préfiguration des Smartphones	34
2. Les nouveaux enjeux professionnels	37
2. 1. Un questionnement professionnel nouveau : la politique documentaire influencée par des choix économiques et l'engagement juridique	37
2. 1. 1. Les codes de déontologie professionnelle de référence.....	37
2. 1. 2. Le livre numérique met en question la politique documentaire	38
2. 1. 3. Les livres numériques soulèvent des enjeux juridiques	41
2. 2. Contexte d'expérimentation : hypothèses et protocoles	44
2. 2. 1. Présentation du cadre général d'analyse.....	44
2. 2. 2. Deux hypothèses de réflexion	46
2. 2. 3. Méthodologie et protocole de recherche.....	47
3. Confrontation des hypothèses	50
3. 1. Les lecteurs n'ont pas besoin des livres numériques	50
3. 1. 1. L'enquête révèle une posture paradoxale de la part des étudiants.....	50
3. 1. 2. Les entretiens avec les enseignants révèlent la naissance d'un besoin, mais un usage faible.....	52
3. 1. 3. Les entretiens avec les documentalistes révèlent un manque de formation aux livres numériques	53
3. 2. Les livres numériques : « une innovation par l'offre » encouragée par les pouvoirs publics et privés	55
3. 3. Les nouveaux enjeux déontologiques	59
3. 3. 1. Processus de conscientisation du livre numérique.....	59
3. 3. 2. Enjeux déontologiques : garantir l'accès et l'archivage pérenne des documents	61
3. 3. 3. Enjeux déontologiques : le rôle de filtre informationnel pour canaliser l'accès au contenu	63
Conclusion	66

Annexes	75
ANNEXE A. Le code de déontologie de l'IFLA	75
ANNEXE B. Questionnaire aux étudiants d'Audencia et de SciencesCom.....	79
ANNEXE C. Entretiens avec les enseignants.....	91
ANNEXE D. Entretiens avec les documentalistes	96
Table des matières	102